

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté des arts et
des sciences
Études de 1^{er} cycle



Annuaire général 2022–2023
registraire.umontreal.ca

Table des matières

INTRODUCTION

Introduction	2-1
--------------	-----

PROGRAMMES PAR DÉPARTEMENT

Anthropologie	2-2
Bibliothéconomie et sciences de l'information (EBSI)	2-11
Chimie	2-13
Communication	2-17
Criminologie	2-23
Démographie	2-29
Études religieuses	2-36
Géographie	2-45
Histoire	2-49
Histoire de l'art et études cinématographiques	2-57
Informatique et recherche opérationnelle	2-73
Linguistique et traduction	2-84
Littératures de langue française	2-102
Littératures et langues du monde	2-116
Mathématiques et statistique	2-155
Philosophie	2-169
Physique	2-182
Psychoéducation	2-189
Psychologie	2-191
Relations industrielles	2-204
Science politique	2-206
Sciences biologiques	2-221
Sciences économiques	2-228
Sociologie	2-234
Travail social	2-245

PROGRAMMES PAR CENTRE D'ÉTUDES

Centre d'études de l'Asie de l'est	2-250
Centre d'études classiques	2-260
Centre d'études médiévales	2-270

AUTRES PROGRAMMES D'ARTS ET SCIENCES

Programmes facultaires	2-273
Programmes interfacultaires	2-288

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Information à jour le 18 juillet 2022

INTRODUCTION

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). En 2017, la Faculté de théologie et des sciences des religions y a aussi été intégrée. La Faculté des arts et de sciences a depuis toujours exprimé la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et l'enseignement. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté. La Faculté est composée de 25 départements, institut et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- près de 180 programmes de 1er cycle;
- près de 140 programmes de cycles supérieurs;
- près de 15 000 étudiants de 1er cycle et plus de 5 000 aux cycles supérieurs;
- près de 75 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche;
- une quarantaine de chaires de recherche et une trentaine de centres et de groupes de recherche.

La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants de la Faculté des arts et des sciences sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N8

Adresse postale

Direction de la Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
514 343-6521
Télécopieur : 514 343-2185
www.fas.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Frédéric Bouchard

Vice-décanats et bureau du Secrétaire

Vice-doyen, Planifications et infrastructures : Houari Sahraoui
Vice-doyenne, Cycles supérieurs et engagement communautaire : Sophie Parent
Vice-doyenne, Études de premier cycle et réussite : Marie Achille
Vice-doyen, Recherche, découverte et création : Éric Montpetit
Vice-doyen, Affaires internationales et Secrétaire de Faculté : Carl Bouchard
Vice-doyenne, Affaires professorales, partenariats et innovation : Andreea Schmitzer

Opérations administratives

Directrice administrative: Isabelle Cagiotti
Directrice des communications: Sophie Archambault

Directeurs des départements et écoles

Département d'anthropologie : Guy Lanoue
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Lyne Da Sylva
Département de chimie : Richard Leonelli (par intérim)
Département de communication : François Cooren
École de criminologie : Samuel Tanner
Département de démographie : Yves Carrière
Institut d'études religieuses : Alain Gignac
Département de géographie : Julie Talbot
Département d'histoire : Jacques Y. Perreault
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Bernard Perron

Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Sylvie Hamel
Département de linguistique et de traduction : Mireille Tremblay
Département des littératures de langue française : Marie-Pascale Huglo
Département de littératures et de langues du monde : Joyce L. Boro
Département de mathématiques et de statistique : Marlène Frigon
Département de philosophie : Christian Leduc
Département de physique : Nicole St-Louis
École de psychoéducation : Paul Gendreau
Département de psychologie : Michelle McKerral
École de relations industrielles : Vincent Rousseau
Département de science politique : Frédéric Mérand
Département de sciences biologiques : Daniel Boisclair
Département de sciences économiques : Benoit Perron
Département de sociologie : Marianne Kempeneers
École de travail social : Marie-Andrée Poirier

CENTRE DE LANGUES

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'innu, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Les cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, bureau C-1134
514-343-7580
Télécopieur : 514-343-6311
www.centre-de-langues.umontreal.ca

SAFIRE

Le Service d'appuis à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants ainsi que pour les départements, écoles, institut et centres (unités) de la FAS. Le SAFIRE gère deux programmes facultaires de préparation aux études universitaires : Année prépa-ratoire et Compléments de formation ; un programme facultaire d'études de premier cycle : la mineure arts et sciences ; ainsi que des programmes facultaires de cycles supérieurs en Administration sociale, Arts, création et technologies, Compétences professionnelles, Édition numérique, Environnement et développement durable, Études internationales, Études juives, Journalisme, Muséologie, Sciences humaines appliquées, et Récits et médias autochtones.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, local C-1010
514-343-6521
info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE SERVICE EN INFORMATIQUE (DESI)

Rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), la DESI offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en développement Web, en initiation au multimédia, aux applications mobiles, à la bureautique et en informatique spécialisée. Certains cours de la DESI sont offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique.

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

Programme 1-050-1-0

Version 12 (A14)

Baccalauréat en anthropologie (B. Sc.)

OBJECTIFS

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 9 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société

Bloc 71B Cours de base : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté

Bloc 71C Cours de base : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique

Bloc 71D Cours de base : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie

Bloc 71E Cours de base : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2610	3	L'analyse ethnolinguistique
----------	---	-----------------------------

Bloc 71F Cours de base : méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ANT 3073	3	Méthodes de collaboration ethnographique
BIO 2041	3	Biostatistique 1

Bloc 71G Cours thématiques : ethnologie

Option - Maximum 36 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3082	3	Approche systémique en ethnologie
ANT 3090	3	Atelier : mise en exposition
ANT 3100	3	Anthropologie des Caraïbes

ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3809Z	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

Bloc 71H Cours thématiques : archéologie*Option - Maximum 36 crédits.*

ANT 2230	3	Technologie des outils en pierre
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2290	3	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3281	6	Fouilles en archéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3286	3	Archéologie de terrain maya
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3288	3	L'archéologie publique : patrimoine en pratique
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3857	3	Patrimoine culturel en Amérique centrale
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71I Cours thématiques : bioanthropologie*Option - Maximum 30 crédits.*

ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3457	3	Pratique et théorie en primatologie de terrain
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3471	3	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique

ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique
----------	---	---

Bloc 71J Cours thématiques : anthropologie linguistique*Option - Maximum 27 crédits.*

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3632	3	L'origine du langage
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3877	3	Les mondes celtes: langues et civilisations
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

Bloc 71K Pratiques de recherche*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain

Bloc 71Y*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3853	3	Débats en écologie
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3420	3	Immigration et intégration
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)

ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance

PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	Introduction aux perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction

Bloc 71Z*Choix - 9 crédits.***Programme 1-050-2-0****Version 11 (A14)****Majeure en anthropologie****OBJECTIFS**

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à une mineure dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société

Bloc 71B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ANT 3073	3	Méthodes de collaboration ethnographique
BIO 2041	3	Biostatistique 1

Bloc 71C Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire

ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3082	3	Approche systémique en ethnologie
ANT 3090	3	Atelier : mise en exposition
ANT 3100	3	Anthropologie des Caraïbes
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3809Z	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

Bloc 71D Cours thématiques : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2230	3	Technologie des outils en pierre
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2290	3	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3281	6	Fouilles en archéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3286	3	Archéologie de terrain maya
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3288	3	L'archéologie publique : patrimoine en pratique
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3857	3	Patrimoine culturel en Amérique centrale
ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71E Cours thématiques : bioanthropologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3457	3	Pratique et théorie en primatologie de terrain
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3471	3	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71F Cours thématiques : anthropologie linguistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

ANT 2610	3	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3632	3	L'origine du langage
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3877	3	Les mondes celtes: langues et civilisations
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

Bloc 71G Pratiques de recherche*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain

Bloc 71Y*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
BIO 1434	3	Biodiversité 2

BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3853	3	Débats en écologie
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3420	3	Immigration et intégration
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique

LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	Introduction aux perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-050-4-0

Version 08 (A05)

Mineure en anthropologie**OBJECTIFS**

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le

programme en plusieurs trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Bloc 71A Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire

ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3073	3	Méthodes de collaboration ethnographique
ANT 3082	3	Approche systémique en ethnologie
ANT 3090	3	Atelier : mise en exposition
ANT 3100	3	Anthropologie des Caraïbes
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3809Z	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

Bloc 71B Cours thématiques : archéologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2230	3	Technologie des outils en pierre
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2290	3	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3281	6	Fouilles en archéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3286	3	Archéologie de terrain maya
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3288	3	L'archéologie publique : patrimoine en pratique
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement

ANT 3857	3	Patrimoine culturel en Amérique centrale
ANT 3881	3	Mésopotamie ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71C Cours thématiques : bioanthropologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3457	3	Pratique et théorie en primatologie de terrain
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3471	3	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71D Cours thématiques : anthropologie linguistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2610	3	L'analyse ethno-linguistique
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethno-linguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2665	3	Description ethno-linguistique
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3632	3	L'origine du langage
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3877	3	Les mondes celtes: langues et civilisations
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-081-4-0****Version 01 (A18)****Mineure en études autochtones****OBJECTIFS**

Acquérir une formation de base, interdisciplinaire, sur les réalités autochtones
 Avoir des outils pour éventuellement travailler avec des Autochtones
 En savoir plus sur l'histoire, les cultures et les questions sociales des peuples autochtones

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales doivent prendre un des cours du bloc 70B (ANT1065, HST1010, POL1100 ou SOL1018).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études autochtones. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont un ou des stages optionnels de 3 à 6 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones

Bloc 70B Méthodologie 1

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 70C Méthodologie 2

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 70D Autochtones du Québec, du Canada et du monde

Option - Maximum 24 crédits.

ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone
HST 2401	3	Métis et métissage, 17e-21e s.
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
PPA 2550	3	Éducation, enjeux et perspectives autochtones
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones

Bloc 70E Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
DRT 1002S	3	Introduction au droit
GEO 2242	3	Géographie culturelle
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SPU 3033G	3	Santé des personnes et des communautés autochtones

Bloc 70F

Option - Maximum 6 crédits

AUT 3001	3	Stage individuel
AUT 3002	3	Stage collectif

Programme 1-081-6-1

Version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture innues

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité

Études au Québec

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.

- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Ce microprogramme de premier cycle a pour objectif principal d'offrir aux étudiants une solide formation de base en langue innue. Le bloc culture permet un complément de formation ou un perfectionnement des connaissances sur les réalités autochtones.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Segment 70**

Le microprogramme comporte 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

INN 1901 3 Innu 1 (niveau A1.1)

INN 1902 3 Innu 2 (niveau A1.2)

INN 1903 3 Innu 3 (niveau A1.3)

INN 1904 3 Innu 4 (niveau A1.4)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2630 3 Langues en danger

ANT 2830 3 Cosmologies autochtones

ANT 3030 3 Les Autochtones et l'État canadien

ANT 3854 3 Autochtones de l'Est canadien

ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones

Programme 1-081-7-0

Version 01 (A20)

Microprogramme de premier cycle en études autochtones**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité

Base universitaire

- Avoir réussi 12 crédits de niveau universitaire.

ou

Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC;

et

- Avoir une expérience pertinente d'au moins un an soit dans un travail rémunéré ou bénévole ou fait dans le cadre d'un stage en lien avec les affaires autochtones ou en milieu autochtone.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales doivent prendre un des cours du bloc 70B (ANT1065, HST1010, POL1100 ou SOL1018).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option, dont un stage optionnel de 3 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 70C Autochtones du Québec, du Canada et du monde

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
PPA 2550	3	Éducation, enjeux et perspectives autochtones
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
DRT 1002S	3	Introduction au droit
GEO 2242	3	Géographie culturelle
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SPU 3033G	3	Santé des personnes et des communautés autochtones

Bloc 70E Stage

Option - Maximum 3 crédits.

AUT 3001	3	Stage individuel
AUT 3002	3	Stage collectif

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCONOMIE ET DES SCIENCES DE L'INFORMATION

Programme 1-053-5-1

Version 02 (A17)

Certificat en gestion de l'information numérique

OBJECTIFS

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription

Le cours INU1001 est préalable ou concomitant à tous les cours de sigle INU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI)* a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en gestion de l'information numérique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1010	3	Création de l'information numérique
INU 1020	3	Organisation de l'information numérique
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 1040	3	Recherche de l'information numérique
INU 1050	3	Diffusion d'information numérique

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1052	3	Typologie des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ARV 3054	3	Gestion archives numériques
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1560	3	Communication infographique
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 3000	3	Projet d'intégration
INU 3011	3	Documents structurés
INU 3051	3	Information et sites Web
INU 3052	3	Gestion de systèmes d'info. en réseau

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-056-5-1

Version 02 (A12)

Certificat en archivistique**OBJECTIFS**

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec

les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription

Le cours ARV1050 est préalable ou concomitant à la majorité des cours de sigle ARV.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en archivistique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 21 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1052	3	Typologie des archives
ARV 1053	3	Évaluation des archives
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 1055	3	Description des archives
ARV 1058	3	Administration des archives
ARV 3054	3	Gestion archives numériques

Bloc 70B Cours thématiques

Option - 6 crédits.

ARV 1056	3	Diffusion, communication et exploitation
ARV 1057	3	Stage
ARV 1060	3	Archives et société
ARV 1061	3	Archives non textuelles
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ARV 3051	3	Préservation des archives
ARV 3052	3	Activités dirigées
ARV 3053	3	Aspects juridiques des archives et de l'information
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1010	3	Création de l'information numérique
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 1050	3	Diffusion d'information numérique

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.***DÉPARTEMENT DE CHIMIE**

Programme 1-060-1-0

Version 17 (A07)

Baccalauréat en chimie (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Ce programme offre à l'étudiant une orientation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : la chimie pharmaceutique et bioorganique, la chimie assistée par ordinateur, la chimie bioanalytique et environnementale et la chimie des matériaux et biomatériaux. Des stages en milieu industriel et universitaire sont offerts.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit au bloc 01A en 1^{re} année, au bloc 01B en 2^e année et au bloc 01C au trimestre d'automne de la 3^e année. Ces trois blocs incluent les 69 crédits de cours obligatoires communs à toutes les orientations. Le choix de l'orientation se fait normalement en 3^e année, en choisissant des cours obligatoires et à option dans l'un ou l'autre des segments 71, 72, 73, 74 et 75. L'étudiant qui opte pour l'orientation générale prend 6 crédits du bloc 75A et 12 crédits dans les blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des blocs 75B et 75C. Celui qui opte pour une autre orientation prend les 6 crédits obligatoires du bloc A de son segment et 12 crédits à option parmi les blocs B, C et D. L'étudiant complète les 90 crédits de son programme en suivant un cours au choix de 3 crédits. L'étudiant peut aussi effectuer jusqu'à deux stages dans le cadre de sa scolarité, peu importe l'orientation choisie. Les stages CHM 3551 et CHM 3552 sont des projets de recherche dans un laboratoire de recherche et se font au trimestre d'été. Les stages CHM

3553 et CHM 3554 sont une introduction au travail en laboratoire dans un environnement académique et se font au trimestre d'automne ou d'hiver. Les stages CHM 3555 et CHM 3556 sont des stages industriels en entreprise ou dans un laboratoire gouvernemental. Tous les stages se font selon les modalités prescrites. Le choix du lieu des stages doit cependant être préalablement autorisé par le professeur responsable des stages au département de chimie. Celui-ci guidera l'étudiant dans sa démarche. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique (segments 01 et 71), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie assistée par ordinateur (segments 01 et 72), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie bioanalytique et environnementale (segments 01 et 73), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie des matériaux et biomatériaux (segments 01 et 74), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation générale (segments 01 et 75), 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

Segment 01 Tronc commun

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2

CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 01B Formation de base*Obligatoire - 30 crédits.*

CHM 2101	3	Laboratoire de principes d'analyse
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
CHM 2201	3	Chimie inorganique 2
CHM 2202	3	Laboratoire de chimie inorganique
CHM 2301	3	Laboratoire de chimie organique
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2401	3	Chimie physique 3
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 2410	3	Introduction à la chimie macromoléculaire
CHM 2501	3	Chimie biologique

Bloc 01C Formation de base*Obligatoire - 9 crédits.*

CHM 3101	3	Laboratoire de chimie analytique
CHM 3401	3	Laboratoire de chimie physique
CHM 3521	3	Aspects professionnels de la chimie

Segment 71 Propre à l'orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de base*Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
PHM 2953	3	Pharmacologie générale

Bloc 71B Cours de sigle CHM*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie

Bloc 71C Cours d'autres sigles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3	Physique médicale

Bloc 71D Cours avec stages*Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2

CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 72 Propre à l'orientation Chimie assistée par ordinateur**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de base*Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
----------	---	--

Bloc 72B Cours de sigle CHM*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3402	3	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie

Bloc 72C Cours d'autres sigles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

Bloc 72D Cours avec stages*Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2
CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 73 Propre à l'orientation Chimie bioanalytique et environnementale**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours de base*Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement

Bloc 73B Cours de sigle CHM*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable

Bloc 73C Cours d'autres sigles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 73D Cours avec stages*Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2
CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 73Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 74 Propre à l'orientation Chimie des matériaux et biomatériaux**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours de base*Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux

Bloc 74B Cours de sigle CHM*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3481	3	Les matériaux polymères

Bloc 74C Cours d'autres sigles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 74D Cours avec stages*Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2
CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 74Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 75 Propre à l'orientation générale**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant doit prendre 6 crédits du Bloc 75 A et 12 crédits dans les Blocs 75 B, 75 C et 75 D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75 B et 75 C.

Bloc 75A Cours de base*Option - 6 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
PHM 2953	3	Pharmacologie générale

Bloc 75B Cours de sigle CHM*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels
CHM 3402	3	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3481	3	Les matériaux polymères

Bloc 75C Cours d'autres sigles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
GEO 2122	3	Climatologie
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

Bloc 75D Cours avec stages*Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Projet de recherche 1
CHM 3552	3	Projet de recherche 2
CHM 3553	3	Stage appliqué 1
CHM 3554	3	Stage appliqué 2
CHM 3555	3	Stage industriel 1
CHM 3556	3	Stage industriel 2

Bloc 75Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.*

Programme 1-060-2-0

Version 15 (A07)

Majeure en chimie**OBJECTIFS**

Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par une mineure dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit normalement à tous les cours du bloc 76 A ; durant sa 2^e année, il s'inscrit normalement aux cours du bloc 76 B, à 3 cours à option du bloc 76 C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2^e et de 3^e années, l'étudiant doit normalement avoir réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1^{re} année. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 76

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 30 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 76B

Obligatoire - 18 crédits.

CHM 2101	3	Laboratoire de principes d'analyse
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
CHM 2301	3	Laboratoire de chimie organique
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2401	3	Chimie physique 3
CHM 2501	3	Chimie biologique

Bloc 76C

Option - 9 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2201	3	Chimie inorganique 2
CHM 2202	3	Laboratoire de chimie inorganique
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 2410	3	Introduction à la chimie macromoléculaire
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable
CHM 3521	3	Aspects professionnels de la chimie
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 76Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Programme 1-060-4-0

Version 06 (A02)

Mineure en chimie**OBJECTIFS**

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 77

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 21 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes

Bloc 77B

Option - 6 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 77Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION

Programme 1-225-1-0

Version 04 (A16)

Baccalauréat en sciences de la communication (B. Sc.)

OBJECTIFS

Ce programme vise à former des personnes capables de concevoir, planifier et organiser des stratégies de communication ou de réaliser des travaux de recherche en communication. Il fournit de solides bases théoriques et méthodologiques nécessaires à l'analyse et à la pratique professionnelle dans une variété de domaines et de milieux de pratique des communications.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 4 orientations. Le bilan de chacune des orientations comprend 21 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 6 crédits au choix.

- orientation Médias et culture (segment 72)
- orientation Communication organisationnelle (segment 73)
- orientation Communication et technologie (segment 74)
- orientation générale (segment 75).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 15 à 42 crédits à option.

Bloc 01A Théories et fondements

Obligatoire - 12 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques

Bloc 01B Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 01C Communication, discours et connaissance

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Laboratoire de rédaction en communication
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3400	3	Séminaire thématique

Bloc 01D Formation linguistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 01E Formation complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DRT 3805	3	Droit de l'information et de la communication

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3310	3	Littérature et société
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HST 2013	3	Histoire et muséologie
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
JEU 1002	3	Analyse vidéoludique
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
PBT 1001	3	Communication commerciale
PBT 1004	3	Communication créative et médias
PBT 2007	3	Gestion créative de projets
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2180	3	Philosophie du langage
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 2859	3	Opinion publique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
PSY 1075	3	Psychologie sociale
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
REI 1040	3	Comportement organisationnel
REI 1240	3	Gestion des ressources humaines
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires

Segment 72 Propre à l'orientation Médias et culture

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 72A Communication, médias et culture

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication
COM 3220	3	Communication et environnement
COM 3320	3	Communiquer la science

Bloc 72B Technologies et sociétés

Option - Maximum 9 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 72C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 12 crédits.

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 72D Communication organisationnelle

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements
COM 3420	3	Communication et santé

Bloc 72E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

Bloc 72Z

Choix - 6 crédits.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Segment 73 Propre à l'orientation Communication organisationnelle

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 73A Communication organisationnelle

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise

COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements
COM 3420	3	Communication et santé

Bloc 73B Technologies et sociétés

Option - Maximum 9 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 73C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 12 crédits.

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 73D Communication, médias et culture

Option - Maximum 15 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication
COM 3220	3	Communication et environnement
COM 3320	3	Communiquer la science

Bloc 73E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

Bloc 73Z

Choix - 6 crédits.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Segment 74 Propre à l'orientation Communication et technologie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 74A Technologies et sociétés*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 74B Connaissance des médias numériques*Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 74C Communication, médias et culture*Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication
COM 3220	3	Communication et environnement
COM 3320	3	Communiquer la science

Bloc 74D Communication organisationnelle*Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements
COM 3420	3	Communication et santé

Bloc 74E Activités d'intégration*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
----------	---	--------------------------

COM 3030	3	Stage en communication 2
----------	---	--------------------------

COM 3032	6	Stage en communication 3
----------	---	--------------------------

Bloc 74Z*Choix - 6 crédits.**Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.***Segment 75 Propre à l'orientation générale**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 75A Communication, médias et culture*Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication
COM 3220	3	Communication et environnement
COM 3320	3	Communiquer la science

Bloc 75B Technologies et sociétés*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 75C Connaissance des médias numériques*Option - Maximum 18 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 75D Communication organisationnelle*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse

COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements
COM 3420	3	Communication et santé

Bloc 75E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

Bloc 75Z

Choix - 6 crédits.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Programme 1-225-2-0

Version 06 (A12)

Majeure en sciences de la communication**OBJECTIFS**

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'une majeure en sciences de la communication et d'une mineure ou d'un certificat dans une autre discipline permet aux étudiants d'approfondir les sciences de la communication tout en explorant une autre discipline.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 76

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A Théories et fondements

Obligatoire - 12 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques

Bloc 76B Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 76C Communication, discours et connaissance

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Laboratoire de rédaction en communication
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3400	3	Séminaire thématique

Bloc 76D Communication, médias et culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires

COM 3155	3	Pouvoir et communication
COM 3220	3	Communication et environnement
COM 3320	3	Communiquer la science

Bloc 76E Technologies et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques

Bloc 76F Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 18 crédits.

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 76G Communication organisationnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements
COM 3420	3	Communication et santé

Bloc 76H Activités d'intégration

Option - Maximum 6 crédits.

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3032	6	Stage en communication 3
COM 3600	3	Intégration - Pratiques de la communication

Bloc 76Z

Choix - 3 crédits.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

 Programme 1-225-4-0

 Version 09 (A20)

Mineure en sciences de la communication**OBJECTIFS**

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à une majeure dans une autre discipline ou à deux autres mineures, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 77

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A Théories et fondements

Obligatoire - 9 crédits.

COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques

Bloc 77B Méthodes, pratiques et approches

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3600	3	Intégration - Pratiques de la communication

Bloc 77C Médias, technologies et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse

Bloc 77D Communication organisationnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2

Bloc 77Z

Choix - 3 crédits.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

Programme 1-065-1-0

Version 15 (A20)

Baccalauréat en criminologie (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée. L'objectif visé par l'orientation Intervention est l'évaluation, l'intervention et la prise en charge individuelle, de groupe et sociale des délinquants et des victimes, adultes et mineurs. L'objectif

visé par l'orientation Analyse est de développer et d'utiliser les outils et les connaissances permettant de décrire et de comprendre le phénomène criminel, la victimisation, les victimes et les réponses sociales, judiciaires et pénales au crime.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Tous les étudiants du programme doivent faire 15 crédits de formation pratique sur un trimestre (bloc 01B) ou sur une année (bloc 01C). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Cheminement honor : Pour être admissible au cheminement honor, il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,4 ou plus après 30 crédits. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques. Des entrevues pourraient avoir lieu. Les cours des blocs 01V et 01W sont réservés au Cheminement honor. Les cours CRI3213 et CRI3318 sont obligatoires pour les étudiants du cheminement honor. Les évaluations de ces cours sont adaptées pour les étudiants du cheminement honor.

Les cours CRI3260 Stage professionnel-bloc et CRI3360 Atelier de rétroaction au stage-bloc sont concomitants. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux cours.

Les cours CRI32602 Stage pratique 2 et CRI33602 Atelier de rétroaction 2 sont intrinsèquement liés. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise de toutes les parties des deux cours en séquence.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et a maintenu une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor. Il comporte 2 orientations :

- orientation Intervention : le cheminement régulier comprend 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 au choix (bloc 01A, 01B ou 01C, 01Z et segment 70). Le cheminement honor : comprend 54 crédits obligatoires et 36 crédits à option. (Blocs 01A, 01B ou 01C, 01V, 01W et le segment 70).

- orientation Analyse: le cheminement régulier comprend 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 au choix (bloc 01A, 01B ou 01C, 01Z et segment 71). Le cheminement honor comprend 45 crédits obligatoire et 45 crédits à option. (Blocs 01A, 01B ou 01C, 01V, 01W et le segment 71).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 33 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix. Les étudiants doivent obligatoirement compléter 15 crédits des blocs 01B ou 01C.

Cheminement honor: 33 crédits obligatoires et 24 crédits à option. Les étudiants doivent obligatoirement compléter 15 crédits des blocs 01B ou 01C.

Bloc 01A

Obligatoire - 33 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1200	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1212	3	Pratiques criminologiques
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1600	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 2990	1.5	Enjeux éthiques en criminologie
CRI 3900	3	Justice des mineurs
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique

Bloc 01B Formation pratique-bloc

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 2250	3	Préparation au stage
CRI 3260	9	Stage professionnel-bloc
CRI 3360	3	Atelier de rétroaction au stage-bloc

Bloc 01C Formation pratique-année

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 2251	3	Préparation au stage
CRI 32601	0	Stage pratique 1
CRI 32602	9	Stage pratique 2
CRI 33601	0	Atelier de rétroaction 1
CRI 33602	3	Atelier de rétroaction 2

Bloc 01V Ateliers honor

Option - Minimum 0 crédit, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit, Cheminement honor : 6 crédits

CRI 4001	2	Atelier d'intégration honor 1
CRI 4002	2	Atelier d'intégration honor 2
CRI 4003	2	Atelier d'intégration honor 3

Bloc 01W Propre au cheminement honor

Option - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit, Cheminement honor : 3 crédits

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1

Bloc 01Z

Choix - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 3 crédits, Cheminement honor : 0 crédit.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Segment 70 Propre à l'orientation Intervention

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 21 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Cheminement honor : 21 crédits obligatoires et 12 crédits à option dont les cours CRI3213 et CRI3318.

Bloc 70A Formation de base en intervention

Obligatoire - 21 crédits.

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2811	3	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3800	3	Principes d'évaluation clinique
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes

Bloc 70B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cheminement régulier: 18 crédits, Cheminement honor: 12 crédits, dont les cours CRI3213 et CRI3318.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 2950	3	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3015	3	Entrevues et interventions de groupe
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3415	3	Trajectoires pénales: encadrement en communauté
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3721	3	Principes et modèles d'intervention

CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique

Segment 71 Propre à l'orientation Analyse

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :
Cheminement régulier: 12 crédits obligatoires et 27 crédits à option.
Cheminement honor: 12 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 71A Formation de base en analyse

Obligatoire - 12 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives

Bloc 71B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2950	3	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3415	3	Trajectoires pénales: encadrement en communauté
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 1000	3	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 3070	3	Organisation de la sécurité intérieure

Bloc 71C Formation spécialisée en analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3361	3	Prévention du crime
SIP 2050	3	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3090	3	Le renseignement

Bloc 71D Cours complémentaires en intervention

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Maximum 3 crédits.

CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise

CRI 2811	3	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3015	3	Entrevues et interventions de groupe
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3800	3	Principes d'évaluation clinique

Programme 1-065-1-8

Version 00 (A17)

Programme d'actualisation de formation en criminologie

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux professionnels qui ont été formés à l'étranger et à qui l'Ordre Professionnel des Criminologues du Québec (OPCQ) a prescrit des contenus de cours et des heures de formation pratique et théorique. Son principal objectif est donc de compléter la formation de ces professionnels en vue d'être admis à l'OPCQ, bref, de transmettre des connaissances spécifiques pouvant leur permettre de pratiquer au Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Ce programme ne comprend aucun règlement spécifique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comprend un maximum de 45 crédits.

Segment 73

L'OPCQ prescrit les cours qui doivent être faits par l'étudiant.

Bloc 73Z

Choix - Maximum 45 crédits.

Programme 1-065-2-0

Version 06 (A20)

Majeure en criminologie

OBJECTIFS

La majeure en criminologie a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base en criminologie faisant appel à trois disciplines principales : le droit, la sociologie et la psychologie. Elle vise à comprendre les fondements théoriques, à développer les capacités d'analyse et à développer une réflexion critique de la criminologie. La majeure permet aussi d'aborder des sujets plus en profondeur en fonction du choix de cours de l'étudiant tant au niveau de l'intervention que de l'analyse. De plus, elle vise à préparer les étudiants à la poursuite de leurs études aux cycles supérieurs

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein.
- Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les cours de niveau 2000 et 3000 de criminologie ne comportent que peu ou pas de distinction quant au niveau de difficulté taxonomique demandé. Ainsi, les étudiants de 2e année ont la possibilité de s'inscrire aux cours de niveau 3000 dès leur 2e année d'études et sont tout à fait en mesure de les réussir. Nous avons préconisé un plus grand choix de cours de niveau 3000 car ils offrent un contenu plus approprié aux étudiants de la majeure.
- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91B s'orientent

vers l'intervention dans le champ de la criminologie.

- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91C s'orientent vers la recherche et les études supérieures (maîtrise et doctorat en criminologie).
- Les cours du bloc 91D seront sélectionnés en fonction des intérêts académiques particuliers des étudiants, ainsi que des diplômes complémentaires à la majeure en criminologie qu'ils auront complétés ou choisis, s'il y a lieu.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 91

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 91A

Obligatoire - 36 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1200	3	La méthodologie en criminologie
CRI 1212	3	Pratiques criminologiques
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1600	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 2990	1.5	Enjeux éthiques en criminologie
CRI 3900	3	Justice des mineurs
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique

Bloc 91B Intervention criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3415	3	Trajectoires pénales: encadrement en communauté
CRI 3721	3	Principes et modèles d'intervention
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes

Bloc 91C Analyse et recherche criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2950	3	Questions de criminologie 1
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3950	3	Criminalité informatique

Bloc 91D Connaissances criminologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3401	3	Études du phénomène criminel
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique

Bloc 91Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-065-4-0

Version 03 (A20)

Mineure en criminologie

OBJECTIFS

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 81

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Initiation à la criminologie

Obligatoire - 12 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1200	3	La méthodologie en criminologie

Bloc 81B Connaissances criminologiques

Option - 15 crédits.

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1212	3	Pratiques criminologiques
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1600	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 2990	1.5	Enjeux éthiques en criminologie
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3401	3	Études du phénomène criminel
CRI 3415	3	Trajectoires pénales: encadrement en communauté
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes
CRI 3900	3	Justice des mineurs
CRI 3950	3	Criminalité informatique
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique

Bloc 81Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Programme 1-066-1-0

Version 05 (A22)

Baccalauréat en sécurité et études policières (B. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les sigles SIP3006 et SIP3100 sont concomitants. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 01

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 69 crédits obligatoires, 18 crédits optionnels et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances criminologiques

Obligatoire - 9 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime

Bloc 01B Connaissances en droit

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1505	3	Droit pénal 1

Bloc 01C Formation complémentaire générale

Option - 6 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
DRT 1222	3	Obligations 2
DRT 1224	3	Personnes physiques et famille
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3503	3	Libertés publiques
DRT 3505	3	Preuve et procédure pénales
DRT 3603	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3806	3	Droit des professionnels
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 3660	3	Philosophie du droit
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1075	3	Psychologie sociale
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux

Bloc 01D Connaissances en sécurité et études policières

Obligatoire - 54 crédits.

CRI 1006	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 3950	3	Criminalité informatique
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
SIP 1000	3	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2010	3	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2040	3	Sécurité et cadre normatif
SIP 2080	3	La sécurité privée
SIP 2085	3	Police et sécurité transnationale
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 2990	1.5	Éthique appliquée en sécurité intérieure
SIP 3001	3	Préparation au stage
SIP 3006	6	Stage en intervention
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique
SIP 3060	3	Exploitation des systèmes d'information
SIP 3070	3	Organisation de la sécurité intérieure
SIP 3090	3	Le renseignement
SIP 3100	3	Rétroaction de stage

Bloc 01E Formation complémentaire en sécurité et études policières

Option - 12 crédits.

CRI 1730	3	Victimologie
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives

DRT 2510G	3	Droit des enquêtes civiles
DRT 2520G	3	Droit des enquêtes administratives et pénales
GIN 1100	3	Réseau et applications (CY110)
GIN 1120	3	Moteurs de recherche (CY120)
GSP 1040	3	Gestion des technologies en sécurité intérieure
SIP 1500G	3	Théorie de l'enquête
SIP 2050	3	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3030	3	Les crimes contre la personne
SIP 3050	3	Criminalistique
SIP 3071	3	Question de sécurité intérieure
SIP 3082	3	Technologie, information et sécurité
SIP 3242	3	Plan de continuité des activités

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits***Programme 1-066-5-1****Version 00 (A08)****Certificat en sécurité intérieure****OBJECTIFS**

Le programme amène les professionnels de la sécurité qui exercent des fonctions de cadre, de consultant ou de direction dans des services internes de sûreté, dans des agences et dans des administrations, à acquérir une formation théorique et pratique qui viendra compléter leur expérience. Les étudiants feront l'acquisition des compétences suivantes : compétences en gestion, en particulier en gestion du personnel et en planification budgétaire, compétences dans le choix et l'utilisation de technologies de la sécurité et de mesures d'urgence, compétences relatives à la gestion de crises et à la protection de l'information. Le programme permet aussi aux étudiants déjà professionnels de la sécurité d'intégrer les notions nécessaires pour préparer l'examen de certification qui correspond aux standards exigés par la qualification CPP "Certified Protection Professional" de l'organisme "ASIS International".

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sécurité intérieure. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A*Obligatoire - 18 crédits.*

GSP 1040	3	Gestion des technologies en sécurité intérieure
SIP 2010	3	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2080	3	La sécurité privée
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence

Bloc 70B Formation spécifique*Option - 9 crédits.*

GSP 3010	3	Résolution des problèmes en sécurité intérieure
GSP 3020	3	Éthique appliquée en sécurité intérieure
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2040	3	Sécurité et cadre normatif

Bloc 70C Formation connexe*Option - 3 crédits.*

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
GSP 1200	3	Exploitation de l'information en sécurité
SIP 3071	3	Question de sécurité intérieure

DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE**Programme 1-070-2-0****Version 00 (A20)****Majeure en démographie****OBJECTIFS**

La majeure en démographie vise à permettre à l'étudiant d'éclairer de grands enjeux démographiques (vieillesse des populations, intensification des mouvements migratoires, etc.) grâce au développement de sa capacité à évaluer la qualité des données issues de diverses sources d'information (recensements, statistiques d'état civil, registres et fichiers de population, grandes enquêtes, etc.), à les corriger s'il le faut, et à les analyser à l'aide d'outils propres à la démographie. Le programme convient aussi bien aux étudiants aspirant à des études aux cycles supérieurs qu'à ceux intéressés à intégrer le marché du travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle DMO.

Cheminement Honor

Les étudiants de la majeure en démographie auront la possibilité d'accéder au cheminement honor si leur cheminement académique est concomitant à un programme identifié dans le BACCAP en sciences de la population.

Pour être admissible au cheminement honor, ils devront avoir complété un minimum de 27 crédits de la majeure en démographie, incluant les cours obligatoires de sigle DMO 2311 et DMO 2312 avec une moyenne cumulative de 3,7 et aussi avoir complété 18 crédits dans un programme de mineure avec une moyenne cumulative de 3,5.

Le cheminement honor intégré au sein de la majeure s'étend sur les deux derniers trimestres de la majeure. Les 12 crédits de cours réservés au cheminement honor sont les suivants : 9 crédits dans le bloc 70V (DMO46001, DMO46002, DMO6200) et 3 crédits dans le bloc 70W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en démographie. Le programme est associé au secteur science lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Cheminement régulier: la majeure en démographie est composée de 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option (blocs 70B-70C-70D-70E- 70Y) et de 3 crédits au choix. Cheminement honor: la majeure en démographie est composée de 18 crédits obligatoires, de 39 crédits à option dont les blocs 70V et 70W et de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 18 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3900	3	Informatique pour la démographie

Bloc 70B Phénomènes et enjeux démographiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3420	3	Immigration et intégration

Bloc 70C Approches multidisciplinaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3450	3	Économie et population
DMO 3500	3	Démographie et géographie
DMO 3600	3	Sciences de la population

Bloc 70D Stage en milieu de travail

Option - Maximum 6 crédits.

DMO 2002	3	Stage 1
DMO 3000	6	Stage 2

Bloc 70E Expérience de recherche

Option - Maximum 3 crédits.

DMO 2001	3	Recherche appliquée
----------	---	---------------------

Bloc 70V Cheminement honor 1

Option - Maximum 9 crédits.

Les étudiants du BACCAP en sciences de la population auront la possibilité d'accéder au cheminement honor s'ils sont identifiés par le Comité des études du Département de démographie.

DMO 46001	0	Projet d'intégration honor 1
DMO 46002	6	Projet d'intégration honor 2
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques

Bloc 70W Cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

DMO 6305	3	Analyse démographique avancée
DMO 6320	3	Démographie appliquée et perspectives
DMO 6330	3	Méthodes de la démographie historique
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement

Bloc 70Y Connaissances complémentaires

Option - Maximum 11 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
----------	---	-------------------------------

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 3204	3	Génétique des populations
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1260	3	Économétrie 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SPU 1001	3	Santé publique contemporaine
SPU 1002	3	Enjeux mondiaux de santé
SPU 1004	3	Politiques et systèmes de santé
STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3510	3	Biostatistique
URB 1113	3	Espaces et sociétés
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

Bloc 70Z Cours au choix*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle DMO.*

Programme 1-070-4-0

Version 04 (A20)

Mineure en démographie**OBJECTIFS**

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale

Bloc 72B Phénomènes et enjeux démographiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population
DMO 2700	3	Histoire des populations

DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3420	3	Immigration et intégration

Bloc 72C Approches multidisciplinaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle DMO.

Programme 1-071-1-0

Version 04 (A16)

Baccalauréat en démographie et géographie (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de géographie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 33 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3500	3	Démographie et géographie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale

Bloc 71B Outils et techniques pour la démographie et les sciences sociales

Option - Maximum 9 crédits.

DMO 3900	3	Informatique pour la démographie
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

Bloc 71C Outils et techniques pour la géographie

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2522	3	Télédétection numérique
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 71E Connaissances fondamentales en géographie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique

GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2282	3	Terrain en environnement humain 1
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

Bloc 71F Cours de géographie régionale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3462Y	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 71G Connaissances complémentaires en géographie

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3282	3	Terrain en environnement humain 2
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-073-1-1

Version 01 (A16)

Baccalauréat en démographie et statistique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de mathématiques et de statistique.

OBJECTIFS

Ce programme bidisciplinaire se donne comme objectif la formation de spécialistes en démographie et en statistique, capables de maîtriser les différents outils d'analyse démographique et quantitative, tout en étant sensibles au fonctionnement des sociétés et à leurs besoins d'informations pour mieux planifier et évaluer les politiques mises en place.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 27 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
STD 3500	3	Laboratoire de démographie statistique
STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71B Outils et techniques pour la cueillette des données

Obligatoire - 6 crédits.

DMO 2200	3	Sources de données
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

Bloc 71C Outils et techniques pour les mathématiques et l'informatique

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population
DMO 3900	3	Informatique pour la démographie

Bloc 71E Cours complémentaires en statistique mathématique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

STT 2105	3	Statistique bayésienne
----------	---	------------------------

Bloc 71F Cours complémentaires en statistique appliquée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 71G Cours complémentaires en mathématiques

Option - Maximum 7 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2717	3	Processus stochastiques

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 3201	3	Développement international

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-074-1-0

Version 02 (A16)

Baccalauréat en démographie et anthropologie (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département d'anthropologie.

OBJECTIFS

L'objectif du programme est d'assurer une formation solide combinant la démographie et l'anthropologie, autant au niveau de la théorie que des méthodes. La démographie ajoute à l'anthropologie des approches et méthodes systématiques d'analyse quantitative de l'évolution et des mouvements de population. L'anthropologie donne à la démographie des modèles d'interprétation des données socioculturelles qui lui fournissent un cadre plus large, que ce soit en ethnologie et en ethnolinguistique pour les populations actuelles, ou en archéologie et en anthropologie biologique de l'évolution pour les populations anciennes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 21 crédits.

AND 3500	3	Atelier de démographie anthropologique
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie

Bloc 71B Outils et techniques pour la démographie et les sciences sociales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO 3900	3	Informatique pour la démographie
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

Bloc 71C Outils et techniques pour l'anthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2500	3	Enjeux en études de population
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 71E Connaissances fondamentales en anthropologie

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique

ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3260	3	La théorie en archéologie

Bloc 71F Connaissances de base en ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté

Bloc 71G Connaissances de base en archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique

Bloc 71H Connaissances de base en bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie

Bloc 71I Connaissance de base en anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
----------	---	---------------------------

Bloc 71J Études régionales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne

Bloc 71K Connaissances complémentaires en anthropologie

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle

ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3625	3	Langue, culture et poésie
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3881	3	Mésopotamie ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES**

Programme 1-885-1-0

Version 08 (A05)

Baccalauréat en théologie (B. Th.)**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un mini-

mum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Prescriptions d'inscription - Cheminement Honor

L'étudiant qui a complété 60 crédits, a une moyenne cumulative de 3,7 et a l'approbation du responsable du programme peut suivre le baccalauréat selon le cheminement Honor.

Segments 01

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 45 crédits obligatoires et de 30 à 42 crédits à option.

Bloc 01A*Obligatoire - 45 crédits.*

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme

Bloc 01B Études bibliques*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.***Bloc 01C Théologie systématique***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

REL 2620	3	L'Église
----------	---	----------

Bloc 01D Théologie pratique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
----------	---	--------------------------------------

Bloc 01E Sciences des religions*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 3310	3	Géopolitique des religions

Bloc 01F Formation complémentaire*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ETA 3550	3	Évaluation des apprentissages
FRA 1013	3	La rédaction
GER 1000D	3	Introduction à la gérontologie
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PSY 2961	3	Psychologie du développement humain 2
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SVS 2378	3	Intervention communautaire

Bloc 01G Stages*Option - Maximum 12 crédits.***Segment 77**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : un maximum de 12 crédits à option et 3 crédits au choix,
- en cheminement Honor : de 12 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77H Langues

Option - Maximum 12 crédits.

Les cours THL2166 et THL2167 sont équivalents au cours THL2165.

Les cours THL2186 et THL2187 sont équivalents au cours THL2185.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 77V Cheminement Honor - projet

Option - Maximum 9 crédits.

Bloc 77W Cheminement Honor - formation avancée

Option - 3 crédits.

Bloc 77Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-885-1-1

Version 01 (A19)

Baccalauréat en études religieuses (B.A.)

OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en études religieuses vise une formation étendue en sciences des religions ou en théologie. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis une connaissance élargie des notions, des concepts, des méthodes et des pratiques qui concernent diverses facettes du religieux. Il comprendra les grands enjeux qui caractérisent l'univers du religieux et sera à même d'intervenir de façon professionnelle et éclairée dans les débats qui animent la société contemporaine et ses communautés croyantes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art 6.4 Prescription d'inscription

Cheminement honor : l'étudiant ayant complété 60 crédits de baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7 peut s'inscrire à un cheminement honor. Le cheminement honor comprend les 12 crédits des blocs 70V, 70W et 70 X ou 71V, 71W et 71X, selon l'orientation. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits à option. Le cheminement honor offre la possibilité d'un exercice de synthèse disciplinaire, d'une formation approfondie en recherche et prépare directement le passage à la maîtrise. Les cours de 2e cycle seront contributifs au programme en cas de passage à une maîtrise, où ils figurent à la structure de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Les étudiants inscrits dans un cheminement honor auront la mention Cheminement honor s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits, dont 24 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 6 crédits de cours au choix.

Le Baccalauréat en études religieuses a 2 orientations: Orientation Sciences des religions (segment 70) et Orientation Théologie (segment 71).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante:

Cheminement régulier et cheminement honor: 9 crédits obligatoires, minimum 9 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Concepts fondamentaux et méthodologie

Obligatoire - 9 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses

Bloc 01B Transversalités en études religieuses

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2380	3	La Bible comme littérature
REL 2402	3	Stage 1 : Exploration
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3800	3	Praxéologie
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

Bloc 01C Langues

Option - Maximum 6 crédits

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2

Bloc 01D Disciplines connexes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Bloc 01Z Cours au choix*Choix - 6 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.***Segment 70 Propre à l'orientation Sciences des religions**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et de 30 à 54 crédits à option.

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et de 15 à 54 crédits à option.

Cheminement honor: 15 crédits obligatoires et de 27 à 54 crédits à option dont les 12 crédits des blocs 70V, 70W et 70X.

Bloc 70A Traditions spirituelles et religieuses - Introduction*Obligatoire - 15 crédits.*

REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture

REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
----------	---	----------------------------------

Bloc 70B Traditions spirituelles et religieuses - Approfondissement*Option - Minimum 6 crédits, maximum 36 crédits.*

PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2233	3	Pensée islamique, des origines à nos jours
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2280	3	La Kabbale et la mystique juive
REL 2290	3	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3234	3	Textes fondateurs de l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 70C Religions, culture et société*Option - Minimum 6 crédits, maximum 36 crédits.*

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2300	3	Science et religion de l'antiquité à la modernité
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2311	3	Religion et psychologie
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions

Bloc 70D Formation complémentaire - Théologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2520	3	Interprétation, Bible et théologie
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme

REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2730	3	La Torah, cour de la Bible hébraïque
REL 2731	3	Les prophètes
REL 2991	3	Théologie IPD 1
REL 2992	3	Théologie IPD 2
REL 2993	3	Théologie IPD 3
REL 2994	3	Théologie IPD 4
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 70V Propre au Cheminement honor*Option - Maximum 6 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 6 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir les cours REL 4000 et REL 4001).*

REL 4000	3	Lectures dirigées
REL 4001	3	Projet de recherche honor

Bloc 70W Propre au cheminement honor : formation avancée 1*Option - Maximum 3 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.*

REL 6120	3	Théories en sciences des religions
REL 6210	3	Théories de la spiritualité
REL 6311	3	Praxéologie

Bloc 70X Cheminement honor: formation avancée 2*Option - Maximum 3 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.**Un cours de niveau 6000 doit être pris parmi les cours suivants ou parmi les autres cours de niveau 6000 offert par l'Institut. Il devra être approuvé par le directeur du programme.*

REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6220	3	Traditions spirituelles

Segment 71 Propre à l'orientation Théologie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et de 30 à 54 crédits à option.

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et de 15 à 54 crédits à option.

Cheminement honor: 15 crédits obligatoires et de 27 à 54 crédits à option dont les 12 crédits des blocs 71V, 71W et 71X.

Bloc 71A Fondements théologiques*Obligatoire - 15 crédits.*

REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2520	3	Interprétation, Bible et théologie
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience

Bloc 71B Champ de spécialisation*Option - Minimum 12 crédits, maximum 36 crédits.*

PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
REL 2620	3	L'Église

REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2730	3	La Torah, cour de la Bible hébraïque
REL 2731	3	Les prophètes
REL 2991	3	Théologie IPD 1
REL 2992	3	Théologie IPD 2
REL 2993	3	Théologie IPD 3
REL 2994	3	Théologie IPD 4
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 71C Formation complémentaire - Sciences des religions*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2233	3	Pensée islamique, des origines à nos jours
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2280	3	La Kabbale et la mystique juive
REL 2290	3	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
REL 2300	3	Science et religion de l'antiquité à la modernité
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2311	3	Religion et psychologie
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3234	3	Textes fondateurs de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà

REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions

Bloc 71V Propre au cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 6 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir les cours REL 4000 et REL 4001).

REL 4000	3	Lectures dirigées
REL 4001	3	Projet de recherche honor

Bloc 71W Propre au cheminement honor : formation avancée 1

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.

REL 6210	3	Théories de la spiritualité
REL 6310	3	Interprétation théologique et biblique
REL 6311	3	Praxéologie

Bloc 71X Propre au cheminement honor: formation avancée 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.

Un cours de niveau 6000 doit être pris parmi les cours suivants ou parmi les autres cours de niveau 6000 offert par l'Institut. Il devra être approuvé par le directeur du programme.

REL 6316	3	Courant théologique
REL 6320	3	Méthodes en exégèse biblique
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies

Programme 1-885-2-0

Version 08 (A19)

Majeure en théologie**OBJECTIFS**

Au terme de ce programme, l'étudiant aura couvert les éléments fondamentaux de la théologie et une formation dans les différents secteurs de la discipline. Il aura aussi complété cette formation par un apport en sciences des religions, de même que par des cours de langue si désiré.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses

Bloc 70B Fondements théologiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2520	3	Interprétation, Bible et théologie
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience

Bloc 70C Champ de spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2730	3	La Torah, cour de la Bible hébraïque
REL 2731	3	Les prophètes
REL 2991	3	Théologie IPD 1
REL 2992	3	Théologie IPD 2
REL 2993	3	Théologie IPD 3
REL 2994	3	Théologie IPD 4
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 70D Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2380	3	La Bible comme littérature
REL 2402	3	Stage 1 : Exploration
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3800	3	Praxéologie
REL 3900	3	Intégration Cultures, sociétés et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux

REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

Bloc 70E Formation complémentaire - Cours en sciences des religions*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2233	3	Pensée islamique, des origines à nos jours
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2280	3	La Kabbale et la mystique juive
REL 2290	3	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
REL 2300	3	Science et religion de l'antiquité à la modernité
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2311	3	Religion et psychologie
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3234	3	Textes fondateurs de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions

Bloc 70F Langues*Option - Maximum 6 crédits.**Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étu-**diant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.*

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2

Bloc 70G Disciplines connexes*Option - Maximum 6 crédits.*

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Bloc 70Z*Choix - 6 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.***Programme 1-885-4-0****Version 01 (A19)****Mineure en études religieuses****OBJECTIFS**

La mineure en études religieuses a pour objectifs:

- l'acquisition d'une formation de base dans les études religieuses (en théologie ou en sciences des religions);
- l'étude de l'univers religieux en ses diverses dimensions.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études religieuses. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Introduction

Obligatoire - 3 crédits.

REL 1111 3 Introduction à l'étude du religieux

Bloc 70B Sciences des religions

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

AES 2800 3 Religion et culture populaire au Japon
 REL 1130 3 Histoire générale des religions
 REL 1208 3 Introduction aux grandes religions
 REL 1220 3 Introduction au christianisme
 REL 1230 3 Introduction à l'islam
 REL 1240 3 Introduction au judaïsme
 REL 1250 3 Religions et société en Asie de l'Est
 REL 1320 3 Rites et symboles
 REL 1330 3 Religions et espace public
 REL 1340 3 Religions, modernité et éthique
 REL 2140 3 Religions de la Méditerranée antique
 REL 2220 3 Le Talmud et le judaïsme rabbinique
 REL 2231 3 L'islam au Québec et en Amérique du Nord
 REL 2233 3 Pensée islamique, des origines à nos jours
 REL 2240 3 Hindouisme: religion et culture
 REL 2250 3 Bouddhisme : religion et culture

REL 2255 3 Les religions du Japon
 REL 2260 3 Sikhisme: religion et culture
 REL 2270 3 Traditions spirituelles autochtones
 REL 2280 3 La Kabbale et la mystique juive
 REL 2290 3 Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
 REL 2300 3 Science et religion de l'antiquité à la modernité
 REL 2310 3 Histoire religieuse du Québec
 REL 2311 3 Religion et psychologie
 REL 2320 3 Patrimoine religieux du Québec
 REL 2330 3 Cultures et spiritualités des jeunes
 REL 2350 3 Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
 REL 2360 3 Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
 REL 2370 3 Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
 REL 2410 3 Religions, souffrance et guérison
 REL 2440 3 Religions, spiritualités et écologie
 REL 2980 3 Fondements religieux de l'Occident
 REL 3221 3 Histoire du christianisme
 REL 3232 3 Soufisme, mystique de l'islam
 REL 3234 3 Textes fondateurs de l'islam
 REL 3310 3 Géopolitique des religions
 REL 3320 3 Migration et diversité religieuse
 REL 3340 3 Le mourir et l'au-delà
 REL 3350 3 Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
 REL 3910 3 Écrits juifs et chrétiens anciens
 REL 3920 3 Religions et sexualité
 REL 3930 3 Féminismes et religions

Bloc 70C Théologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

REL 1500 3 Introduction à la théologie
 REL 1510 3 Bible juive/Ancien Testament
 REL 1520 3 Nouveau Testament : une introduction
 REL 2520 3 Interprétation, Bible et théologie
 REL 2610 3 Jésus et l'émergence du christianisme
 REL 2620 3 L'Église
 REL 2630 3 Christianisme et spiritualité
 REL 2670 3 Souffrances et question du mal
 REL 2700 3 Les évangiles
 REL 2710 3 Israël biblique : archéologie et histoire
 REL 2720 3 La tradition paulinienne
 REL 2730 3 La Torah, cour de la Bible hébraïque
 REL 2731 3 Les prophètes
 REL 2991 3 Théologie IPD 1
 REL 2992 3 Théologie IPD 2
 REL 2993 3 Théologie IPD 3
 REL 2994 3 Théologie IPD 4
 REL 3600 3 Dieu: histoire, concept, expérience
 REL 3630 3 Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 70D Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

REL 1900 3 Approches et outils en études religieuses

REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2380	3	La Bible comme littérature
REL 2402	3	Stage 1 : Exploration
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3800	3	Praxéologie
REL 3900	3	Intégration Cultures, sociétés et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

Bloc 70E Langues

Option - Maximum 3 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2

Bloc 70F Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.

Programme 1-905-2-0

Version 03 (A19)

Majeure en sciences des religions**OBJECTIFS**

La majeure en sciences des religions a pour objectifs de former aux éléments fondamentaux des sciences des religions, tant dans leurs aspects historiques (histoire, étude des textes fondateurs) que contemporains. Elle vise aussi à introduire aux traditions spirituelles et religieuses. La formation est complétée par des cours de théologie, des cours sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions, et des cours de langue si désiré.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences des religions. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A - Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses

Bloc 70B - Traditions spirituelles et religieuses - Introduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

Bloc 70C Traditions spirituelles et religieuses - Approfondissement*Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2233	3	Pensée islamique, des origines à nos jours
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2280	3	La Kabbale et la mystique juive
REL 2290	3	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3234	3	Textes fondateurs de l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 70D Religions, cultures et sociétés*Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 2300	3	Science et religion de l'antiquité à la modernité
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2311	3	Religion et psychologie
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions

Bloc 70E Transversalités*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes

REL 2380	3	La Bible comme littérature
REL 2402	3	Stage 1 : Exploration
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3800	3	Praxéologie
REL 3900	3	Intégration Cultures, sociétés et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

Bloc 70F Formation complémentaire - Cours en théologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2520	3	Interprétation, Bible et théologie
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2730	3	La Torah, cour de la Bible hébraïque
REL 2731	3	Les prophètes
REL 2991	3	Théologie IPD 1
REL 2992	3	Théologie IPD 2
REL 2993	3	Théologie IPD 3
REL 2994	3	Théologie IPD 4
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne

Bloc 70G Langues*Option - Maximum 6 crédits.**Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.*

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2

Bloc 70H Disciplines connexes*Option - Maximum 6 crédits.*

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

Bloc 70Z*Choix - 6 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.***DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE**

Programme 1-155-1-0

Version 20 (A18)

Baccalauréat en géographie environnementale (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif principal de donner à l'étudiant une vision élargie de la géographie tout en lui offrant la possibilité de se spécialiser en environnement, en géographie humaine, en géographie physique ou en science de l'information géographique. À travers ce cursus, l'étudiant aura la capacité d'intégrer les dimensions humaines et physiques d'un problème pour comprendre et débattre de façon critique des enjeux contemporains de l'environnement et du développement. Il fera également l'apprentissage des méthodes et des outils de pointe utilisés en recherche et sur le marché du travail : modélisation, télédétection, photo-interprétation, etc. Enfin, il aura l'opportunité de s'initier à l'interdisciplinarité dans le cadre des projets de recherche menés au sein du département ou des stages en milieu professionnel.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par

année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. Ce cheminement comporte obligatoirement les 12 crédits des blocs 81V et 81W ou des blocs 82V et 82W, selon l'orientation.

Cheminement international

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0 après 24 crédits. De plus, l'étudiant inscrit au cheminement international doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D, 01F et 01G. Il doit également compléter l'équivalent de un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme. Le maintien d'une moyenne d'au moins 3,0 au terme des 90 crédits du baccalauréat est nécessaire pour obtenir la mention Cheminement international sur le diplôme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il offre deux orientations: l'orientation Environnement physique et l'orientation Environnement humain. Dans chacune des orientations, il est possible de choisir un des trois cheminements: le cheminement régulier, honor ou international.

- l'orientation Environnement physique (segment 01 et 81) est composé de 48 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.
- l'orientation Environnement humain (segment 01 et 82) est composé de 48 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, de 21 à 39 crédits à option et d'un

maximum de 3 crédits au choix;

- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, de 21 à 30 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;

- en cheminement international : 24 crédits obligatoires, de 36 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix. De plus, l'étudiant doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D, 01F et 01G. Il doit également compléter l'équivalent d'un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 24 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

Bloc 01B Analyse et gestion de l'environnement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3031	3	Sujet spécial en géographie de l'environnement
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3312	3	Études d'impacts
GEO 3320	3	Changements environnementaux
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

Bloc 01C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 2522	3	Télédétection numérique
GEO 3015	3	SIG3 - Projet
GEO 3532	3	Modélisation spatiale

Bloc 01D Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3462Y	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 01E Projets individuels

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 3010	3	Travail dirigé
GEO 3022	3	Stage pratique
GEO 3044	3	Lectures dirigées en géographie

Bloc 01F Cours de langue

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues

de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 01G Études internationales - Compléments

Option - Maximum 6 crédits.

Possibilité de prendre 3 crédits de cours PLU (Cours d'études supérieures de l'École d'été du CÉRIUM) après l'obtention de 60 crédits.

PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3040	3	Communication interculturelle
REL 3310	3	Géopolitique des religions
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3	Développement international

Bloc 01Y Complément de formation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
COM 1300	3	Théories de la communication
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2342	3	Finances publiques urbaines
URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité
URB 3345	3	Consultation et négociation

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Segment 81 Propre à l'orientation Environnement physique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits à option choisis dans les blocs 81B et 81C.

- en cheminement Honor : 24 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option choisis dans les blocs 81B et 81C. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du Bloc 81V et à 3 crédits du Bloc 81W.

- en cheminement international: 24 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans les blocs 81B et 81C.

Bloc 81A Environnement physique

Obligatoire - 24 crédits.

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2182	3	Terrain en environnement physique 1
GEO 2533	3	Géographie quantitative 2
GEO 3182	3	Terrain en environnement physique 2

Bloc 81B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 3032	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 3132	3	Paléogéographie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

Bloc 81C Environnement humain

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse
GEO 3033	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

Bloc 81V Propre au cheminement Honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 3544	3	Projet d'environnement physique 1
GEO 3546	3	Projet d'environnement physique 2
GEO 3562	3	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 81W Propre au cheminement Honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6148	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
GEO 6343	3	Télétection avancée

GEO 6352	3	S.I.G. : Analyse des données spatiales
----------	---	--

Segment 82 Propre à l'orientation Environnement humain

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits à option choisis dans les blocs 82B et 82C.

- en cheminement Honor : 24 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option choisis dans les blocs 81B et 81C. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du Bloc 82V et à 3 crédits du Bloc 82W.

- en cheminement international: 24 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans les blocs 82B et 82C.

Bloc 82A Environnement humain

Obligatoire - 24 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2282	3	Terrain en environnement humain 1
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse
GEO 3282	3	Terrain en environnement humain 2

Bloc 82B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 3033	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

Bloc 82C Environnement physique

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2533	3	Géographie quantitative 2
GEO 3032	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 3132	3	Paléogéographie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

Bloc 82V Propre au cheminement Honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 3554	3	Projet environnement humain 1
GEO 3556	3	Projet environnement humain 2
GEO 3562	3	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 82W Propre au cheminement Honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

GEO 6147	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
GEO 6343	3	Télétection avancée
GEO 6352	3	S.I.G. : Analyse des données spatiales

Programme 1-155-2-0

Version 12 (A15)

Majeure en géographie**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 80

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1

GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

Bloc 80B Analyse et gestion de l'environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 2522	3	Télédétection numérique

Bloc 80D Environnement physique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2182	3	Terrain en environnement physique 1

Bloc 80E Environnement humain

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2282	3	Terrain en environnement humain 1

Bloc 80F Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3462Y	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 80Y Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers

Bloc 80Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Programme 1-155-4-0

Version 07 (A15)

Mineure en géographie

OBJECTIFS

- Acquérir une formation de base, incluant les fondements géographiques ;
- Avoir des connaissances en géographie régionale et des techniques d'analyse et de gestion de l'information géographique ;
- Se former aux méthodes et à l'utilisation des outils de pointe utilisés sur le marché du travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 80

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

Bloc 80B Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection

Bloc 80Z

Choix - 3 crédits.

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Programme 1-165-1-0

Version 13 (A18)

Baccalauréat en histoire (B.A.)

OBJECTIFS

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs :

- parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines;
- former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique.

La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum

de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Pour obtenir son baccalauréat, l'étudiant doit prendre un minimum de 15 crédits de cours HST de niveau 3000.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Cheminement honor: Le cheminement honor s'adresse aux étudiants ayant complété 54 crédits dont les 30 crédits des blocs 01A, 01B, 01C, 01D dans le programme de baccalauréat spécialisé en histoire et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus. Ce cheminement comprend 15 crédits dont 3 crédits de cours du bloc 71A, 9 crédits de cours du bloc 71V et 3 crédits du bloc 71W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.). La réussite du cheminement honor de 12 crédits mène à l'octroi de la mention «Cheminement honor» sur le diplôme de baccalauréat en histoire, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,5 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier ou le cheminement honor.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et 3 à 6 crédits aux choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 15 crédits obligatoires (dont les 9 crédits du bloc 71V), de 69 à 72 crédits à option (donc 3 crédits minimum du bloc 71A et 3 crédits minimum du bloc 71W) et 3 à 6 crédits aux choix.

Segment 01 Tronc commun aux deux cheminements.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et 3 à 6 crédits aux choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 15 crédits obligatoires (dont les 9 crédits du bloc 71V), de 69 à 72 crédits à option (donc 3 crédits minimum du bloc 71A et 3 crédits minimum du bloc 71W) et 3 à 6 crédits aux choix.

Bloc 01A Fondement méthodologique

Obligatoire - 6 crédits.

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 01B Fondement, histoire de l'Europe

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

Bloc 01C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone

Bloc 01D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique

Bloc 01E Méthode et pratique de l'histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HST 1015	3	Rédaction et pratique de l'histoire
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

Bloc 01F Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2246	3	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours

HST 2273	3	L'Europe de l'Est depuis 1800	DMO 2700	3	Histoire des populations
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	ETM 2008	3	Archéologie médiévale
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 2288	3	États et identités en Europe de l'Est au 19e s	FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale	FRA 1027	3	Histoire de la littérature
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale	FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide	GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale	GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance	GEO 1312	3	Développement durable et environnement
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions	GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
HST 2371	3	Le 20e siècle américain	HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HST 2401	3	Métis et métissage, 17e-21e s.	HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HST 2402	3	Histoire de l'immigration au Canada	HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 2410	3	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.	HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HST 2411	3	L'Atlantique des communications, 16e-18e s.	HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française	HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867	IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique	IFT 2720	3	Introduction au multimédia
HST 2430	3	Culture et société au Québec	INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde	LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada	LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada	PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
HST 2453	3	L'Europe et le monde	PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne	POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868	POL 1954	3	Politique internationale
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain	REL 1230	3	Introduction à l'islam
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe	REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
HST 2628	3	Le Vietnam moderne	REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850	REL 3221	3	Histoire du christianisme
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives	SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada	SOL 1970	3	Sociologie du Québec
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain	URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme
HST 2911	3	Thème d'histoire			

Bloc 01I Langues

Option - Maximum 12 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Ce bloc inclut également les cours suivants: ANT1404T, ETM2200, GRC1111, GRC1121, GRC2011, GRC2021, GRC2031, LAT1111, LAT1121, LAT2011, LAT2021, LAT2031.

Bloc 01Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie

Bloc 01Z

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Segment 70 Cheminement régulier

L'étudiant du cheminement régulier doit compléter de 15 à 30 crédits du bloc 70A.

Bloc 70A Spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
HST 3133	3	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime

HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3210	3	L'Italie à l'époque du Grand Tour
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3430	3	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3510	3	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)
HST 3562	3	Sciences, techniques et sociétés
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3	Problèmes d'histoire
HST 3700	3	Lectures dirigées
HST 3710	3	Stage et activités professionnelles
HST 3720	3	Recherche en archives
HST 3741	3	Voyage d'études

Segment 71 Cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 6 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
HST 3133	3	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3210	3	L'Italie à l'époque du Grand Tour
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3430	3	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine

HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3510	3	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)
HST 3562	3	Sciences, techniques et sociétés
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3	Problèmes d'histoire
HST 3710	3	Stage et activités professionnelles
HST 3741	3	Voyage d'études

Bloc 71V

Obligatoire - 9 crédits.

HST 4000	3	Initiation à la recherche avancée
HST 4010	3	Spécialisation honor en histoire
HST 6033	3	Séminaire honor en histoire

Bloc 71W

Option - 3 crédits.

HST 3700	3	Lectures dirigées
HST 3720	3	Recherche en archives

Programme 1-165-2-0

Version 13 (A16)

Majeure en histoire**OBJECTIFS**

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement méthodologique

Obligatoire - 6 crédits.

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 71B Fondement, histoire de l'Europe

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

Bloc 71C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone

Bloc 71D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique

Bloc 71E Pratique et méthode

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie gréco-romaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HST 1015	3	Rédaction et pratique de l'histoire
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

Bloc 71F Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2246	3	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2273	3	L'Europe de l'Est depuis 1800
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2288	3	États et identités en Europe de l'Est au 19e s
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2401	3	Métis et métissage, 17e-21e s.
HST 2402	3	Histoire de l'immigration au Canada
HST 2410	3	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.
HST 2411	3	L'Atlantique des communications, 16e-18e s.
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne

HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 2911	3	Thème d'histoire

Bloc 71G Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
HST 3133	3	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3210	3	L'Italie à l'époque du Grand Tour
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3371	3	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3430	3	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3510	3	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)
HST 3562	3	Sciences, techniques et sociétés
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3	Problèmes d'histoire

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Programme 1-165-4-0
Version 07 (A16)

Mineure en histoire**OBJECTIFS**

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 75

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Méthodologie et fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1015	3	Rédaction et pratique de l'histoire

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1053	3	Amérique du Nord autochtone
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 75B Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2246	3	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2273	3	L'Europe de l'Est depuis 1800
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2288	3	États et identités en Europe de l'Est au 19e s
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2401	3	Métis et métissage, 17e-21e s.
HST 2402	3	Histoire de l'immigration au Canada
HST 2410	3	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.
HST 2411	3	L'Atlantique des communications, 16e-18e s.
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867

HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3133	3	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e

Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Programme 1-165-6-1

Version 00 (E22)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en histoire**OBJECTIFS**

Ce microprogramme, composé uniquement de cours de niveau universitaire offerts en ligne, a pour objectif de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de commencer des études en histoire. Une attestation d'études est émise à la fin du parcours. Les cours faits dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits). De nouveaux cours s'ajouteront régulièrement dans ce microprogramme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le programme d'exploration en histoire est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Antiquité

Option - Maximum 12 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire

Bloc 70B Du Moyen-Âge à l'époque contemporaine

Option - Maximum 12 crédits.

HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2453	3	L'Europe et le monde

Programme 1-375-4-0

Version 02 (A08)

Mineure en études québécoises

OBJECTIFS

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui désirent avoir une meilleure connaissance du Québec et oeuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études québécoises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 3100	3	Travail dirigé sur le Québec

Bloc 70B Discipline des sciences et sciences humaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 2306	3	Floristique du Québec
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada

Bloc 70C Discipline des sciences sociales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 3292	3	La politique au Québec

POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective
URB 1111	3	Le Québec urbain

Bloc 70D Discipline des arts et lettres

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Programme 1-170-1-0

Version 12 (A21)

Baccalauréat en histoire de l'art (B.A.)**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine des arts ou de la culture, particulièrement dans le champ de la culture visuelle et matérielle (par exemple en éducation, en recherche, dans les musées ou dans les organismes gouvernementaux ou à but non lucratif). Les cours obligatoires assurent aux étudiants une solide formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà des cours obligatoires, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-crédation et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

De surcroît, le programme offre aux étudiants les outils indispensables pour une intégration efficace dans le marché du travail en développant des liens avec le milieu muséal, les galeries, les centres d'artistes, ainsi qu'avec les revues spécialisées, etc. Il est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7. Le cheminement honor comprend les 12 crédits des blocs 73V et 73W dont le cours HAR4000 Lectures dirigées. Deux autres cours devront être pris dans la banque du baccalauréat et un dans la banque de séminaire de 2e cycle. Les deux cours de baccalauréat suivis dans le cadre du cheminement honor ont des exigences additionnelles. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits à option.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Les étudiants inscrits dans le cheminement honor auront la mention Cheminement honor sur leur diplôme s'ils ont maintenu une moyenne de 3,2 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 73

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option choisis dans les

blocs 73B à 73F et 73 Y et 3 crédits au choix,
- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option, dont 51 crédits choisis dans les blocs 73B à 73F, 9 crédits du bloc 73V et 3 crédits du bloc 73W, et 3 crédits au choix.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

Bloc 73A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Obligatoire - 24 crédits.

HAR 1001	3	Introduction aux approches théoriques et critiques
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1075	3	Initiation à la recherche en histoire de l'art
HAR 1145	3	L'œuvre d'art et ses récits
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 2075	3	Historiographie
HAR 3345	3	Atelier de synthèse

Bloc 73B Mise en pratique des apprentissages

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ART 1800	3	Techniques et procédés picturaux
ART 1900	3	Atelier en arts visuels
ART 2000	3	La gravure : histoire et pratique
ART 2050	3	Procédés photographiques, argentique et numérique
ART 2060	3	Modélisation 3D et histoire de l'art
ART 2102	3	Pratique numérique de l'histoire de l'art
ART 3001	3	Écrire l'histoire de l'art
ART 3100	3	Voyage d'étude
HAR 2261	3	L'histoire de l'art dans les collections
HAR 2262	3	L'histoire de l'art dans les musées
HAR 3360	3	Stage

Bloc 73C Études historiques et actuelles

Option - Minimum 21 crédits, maximum 30 crédits.

HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1161	3	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1640	3	L'art contemporain
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2073	3	Le monde médiéval
HAR 2089	3	L'art et l'architecture de la Rome antique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2252	3	L'art au 18 ^e siècle
HAR 2295	3	L'art au 19 ^e siècle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2535	3	Le baroque
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 2815	3	L'art aux 15 ^e et 16 ^e siècles
HAR 3132	3	L'art au 17 ^e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 73D Art des Amériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

CIN 2102	3	Cinéma québécois
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 1610	3	Américanités
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2196	3	Art et cultures à Montréal
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16 ^e au 19 ^e siècle
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3510	3	Art latino-américain au 20 ^e et au 21 ^e siècle

Bloc 73E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 1240	3	Le musée d'art
HAR 2121	3	Théories postcoloniales et décoloniales
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 2781	3	Humour et satire visuelle
HAR 2785	3	Arts et diasporas
HAR 2786	3	Art et nature
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3230	3	Sociologie de l'art
HAR 3450	3	Économie de l'art
HAR 3550	3	L'art du témoignage
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3	Art et théorie

Bloc 73F Arts, médiums, techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2355	3	Les arts médiatiques et numériques
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2630	3	L'architecture, l'espace et la représentation
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19 ^e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)

Bloc 73V Cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits. Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir le cours HAR4000 et deux cours de baccalauréat.

HAR 4000	3	Lectures et recherches dirigées
----------	---	---------------------------------

Bloc 73W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.

HAR 6015	3	Arts du Moyen Âge
----------	---	-------------------

HAR 6026	3	Arts de la Renaissance
HAR 6046	3	Arts modernes
HAR 6048	3	Art actuel
HAR 6055	3	Histoire de l'art et sciences humaines
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
HAR 6080	3	Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082	3	Arts et sociologie
HAR 6092	3	Théories de l'art
HAR 6100	3	Genres et sexualités dans les arts
HAR 6126	3	Arts du 19e siècle
HAR 6150	3	La photographie en question
HAR 6246	3	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art
HAR 6300	3	L'objet en question

Bloc 73Y Discipline connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale

FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

 Programme 1-170-2-0

Version 10 (A21)

Majeure en histoire de l'art**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. La majeure se compose de cours historiques et théoriques obligatoires et d'un certain nombre de cours à choisir parmi les grands axes du programme.

Les cours obligatoires assurent aux étudiants une solide formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà des cours obligatoires, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-création et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

Le programme est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes.

Combinée à une mineure ou à un certificat en archivistique, en cinéma, en études françaises ou en communication, par exemple, cette majeure peut notamment donner accès à la maîtrise en histoire de l'art.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Obligatoire - 21 crédits.

HAR 1001	3	Introduction aux approches théoriques et critiques
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1075	3	Initiation à la recherche en histoire de l'art
HAR 1145	3	L'œuvre d'art et ses récits
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 2075	3	Historiographie

Bloc 72B Mise en pratique des apprentissages

Option - Maximum 6 crédits.

ART 1800	3	Techniques et procédés picturaux
ART 1900	3	Atelier en arts visuels
ART 2000	3	La gravure : histoire et pratique
ART 2050	3	Procédés photographiques, argentique et numérique
ART 2060	3	Modélisation 3D et histoire de l'art
ART 2102	3	Pratique numérique de l'histoire de l'art
ART 3001	3	Écrire l'histoire de l'art
HAR 2261	3	L'histoire de l'art dans les collections
HAR 2262	3	L'histoire de l'art dans les musées

Bloc 72C Études historiques et actuelles

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1161	3	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1640	3	L'art contemporain
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2073	3	Le monde médiéval
HAR 2089	3	L'art et l'architecture de la Rome antique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2252	3	L'art au 18 ^e siècle
HAR 2295	3	L'art au 19 ^e siècle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2535	3	Le baroque
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 2815	3	L'art aux 15 ^e et 16 ^e siècles
HAR 3132	3	L'art au 17 ^e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72D Art des Amériques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

CIN 2102	3	Cinéma québécois
----------	---	------------------

HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples	ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
HAR 1610	3	Américanités	ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900	ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec	ANT 1611	3	Langage, culture, société
HAR 2196	3	Art et cultures à Montréal	ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones	ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
HAR 3510	3	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)

Bloc 72E Arts, institutions et sociétés*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

HAR 1140	3	Architecture, art et utopies	ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles	ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
HAR 1240	3	Le musée d'art	CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
HAR 2121	3	Théories postcoloniales et décoloniales	CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
HAR 2260	3	Histoire des collections	CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités	CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
HAR 2781	3	Humour et satire visuelle	CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
HAR 2785	3	Arts et diasporas	CIN 2101	3	Théories du cinéma
HAR 2786	3	Art et nature	COM 1150	3	Rédaction en communication 1
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
HAR 3230	3	Sociologie de l'art	ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique	ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
HAR 3450	3	Économie de l'art	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
HAR 3550	3	L'art du témoignage	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
HAR 3900	3	Art et théorie	FRA 1013	3	La rédaction

Bloc 72F Arts, médiums, techniques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo	FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts	FRA 1120	3	Introduction aux modernités
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel	FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
HAR 2185	3	Histoire de la photographie	FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
HAR 2355	3	Les arts médiatiques et numériques	FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
HAR 2400	3	Histoire d'un médium	FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art	GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
HAR 2630	3	L'architecture, l'espace et la représentation	GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle	HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HAR 3405	3	Histoire d'un genre	HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	HST 1041	3	L'Europe moderne

Bloc 72Y Discipline connexes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques	HST 1042	3	L'Europe contemporaine
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	HST 1043	3	Histoire des États-Unis
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
			HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
			INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
			INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
			INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
			INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
			ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)

ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Programme 1-170-4-0

Version 08 (A21)

Mineure en histoire de l'art**OBJECTIFS**

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à différentes périodes, techniques artistiques et cadres théoriques. Outre quelques cours obligatoires, il offre à l'étudiant la flexibilité de privilégier l'étude du domaine qui les intéresse. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à une majeure dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux personnes désireuses de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

Les cours obligatoires assurent aux étudiants une formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà de ceux-ci, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-crédation et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

Le programme est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes. Combinée à une majeure ou à deux autres mineures, la mineure en histoire de l'art peut notamment donner accès à la maîtrise en histoire de l'art.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

HAR 1001	3	Introduction aux approches théoriques et critiques
HAR 1032	3	Description et analyse de l'oeuvre d'art
HAR 1075	3	Initiation à la recherche en histoire de l'art
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 2075	3	Historiographie

Bloc 72B Mise en pratique des apprentissages

Option - Maximum 6 crédits.

ART 1800	3	Techniques et procédés picturaux
ART 1900	3	Atelier en arts visuels
ART 2000	3	La gravure : histoire et pratique
ART 2050	3	Procédés photographiques, argentique et numérique

ART 2060	3	Modélisation 3D et histoire de l'art
ART 2102	3	Pratique numérique de l'histoire de l'art
ART 3001	3	Écrire l'histoire de l'art
HAR 2261	3	L'histoire de l'art dans les collections
HAR 2262	3	L'histoire de l'art dans les musées
HAR 3235	3	Voir in situ ou l'art dans son milieu

Bloc 72C Études historiques et actuelles*Option - Maximum 15 crédits.*

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1161	3	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1640	3	L'art contemporain
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2073	3	Le monde médiéval
HAR 2089	3	L'art et l'architecture de la Rome antique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2252	3	L'art au 18e siècle
HAR 2295	3	L'art au 19e siècle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2535	3	Le baroque
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 2815	3	L'art aux 15e et 16e siècles
HAR 3132	3	L'art au 17e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72D Art des Amériques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 2102	3	Cinéma québécois
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 1610	3	Américanités
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2196	3	Art et cultures à Montréal
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3510	3	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle

Bloc 72E Arts, institutions et sociétés*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 1240	3	Le musée d'art
HAR 2121	3	Théories postcoloniales et décoloniales
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 2781	3	Humour et satire visuelle
HAR 2785	3	Arts et diasporas
HAR 2786	3	Art et nature
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art

HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3230	3	Sociologie de l'art
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3450	3	Économie de l'art
HAR 3550	3	L'art du témoignage
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3	Art et théorie

Bloc 72F Arts, médiums, techniques*Option - Maximum 9 crédits.*

CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2355	3	Les arts médiatiques et numériques
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2630	3	L'architecture, l'espace et la représentation
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.***Programme 1-171-1-1**

Version 00 (A13)

Baccalauréat en cinéma (B.A.)**OBJECTIFS**

Ce programme propose une solide formation pratique au moyen de cours, d'ateliers techniques et de projets à réaliser. Il prépare adéquatement au travail dans le domaine de l'audiovisuel élargi : cinéma de fiction, plateaux de tournage, documentaire, installations artistiques, cinéma expérimental, festivals, télévision, etc.

L'offre de cours théoriques couvre l'histoire, les courants et les formes du cinéma et ses rapports avec les autres arts et la culture, qui prépare aux emplois dans les milieux culturels, institutionnels, des médias, et en général dans tout milieu concerné par les images, les sons et les expériences esthétiques et médiatiques.

Il prépare enfin aux études supérieures, à la recherche et à l'enseignement en donnant accès au D.E.S.S. en arts, création et technologies et aux maîtrises de recherche ou de recherche-crédation en cinéma, en études du jeu vidéo, ou en muséologie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780,

doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Étude du cinéma: cours fondamentaux

Obligatoire - 30 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 3101	3	Cinéma des différences
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes

Bloc 70B Pratique du cinéma : cours fondamentaux

Obligatoire - 15 crédits.

CIN 1001	3	Archéologie et technique de l'image
CIN 1002	3	Théorie et pratique du montage
CIN 1003	3	Laboratoire cinématographique
CIN 1004	3	Laboratoire de scénarisation
CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son

Bloc 70C Approches spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Le cours CIN 21171 est équivalent au cours CIN 2117A. Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
----------	---	---

CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 2106A	3	Thème choisi
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2125	3	La télévision transnationale
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
CIN 3160	3	Économie du cinéma

Bloc 70D Approfondissement pratiques cinématographiques

Option - Maximum 21 crédits.

CIN 2002	3	Pratique vidéographique
CIN 2003	3	Pratique scénaristique
CIN 2005	6	Pratique cinématographique
CIN 30011	0	Projets dirigés 1
CIN 30012	6	Projets dirigés 2
CIN 3002	3	Stage

Bloc 70E Approches interdisciplinaires ou intermédiaires du cinéma

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 70F Ouvertures aux arts et lettres

Option - 9 crédits.

ART 1800	3	Techniques et procédés picturaux
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 2127	3	Scénarisation des séries télé
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines

HAR 1032	3	Description et analyse de l'oeuvre d'art
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 1610	3	Américanités
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Art et théorie
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 70G Ouvertures aux sciences humaines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3	Théories de la littérature
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
PSY 1045	3	Motivation et émotion

PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1930	3	Bible, arts et culture
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-171-2-0**

Version 12 (A05)

Majeure en études cinématographiques**OBJECTIFS**

Le programme est destiné aux personnes qui souhaitent acquérir une culture cinématographique et une culture générale des arts de l'image et du son. Il prépare aux emplois dans les milieux culturels, institutionnels, des médias, et en général dans tout milieu concerné par l'audiovisuel et les expériences esthétiques et médiatiques.

Avec une mineure pertinente, il prépare également aux études supérieures en donnant accès notamment au D.E.S.S. en arts, création et technologies et aux maîtrises de recherche en cinéma, en études du jeu vidéo ou en muséologie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 74

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours fondamentaux

Obligatoire - 18 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique

Bloc 74B Cours à option dans la discipline

Option - 24 crédits.

Le cours CIN 21171 est équivalent au cours CIN 2117A. Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 2106A	3	Thème choisi
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel

CIN 2125	3	La télévision transnationale
CIN 2127	3	Scénarisation des séries télé
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé
CIN 3101	3	Cinéma des différences
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
CIN 3160	3	Économie du cinéma
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 74C Ouvertures aux arts et lettres

Option - 9 crédits.

ART 1800	3	Techniques et procédés picturaux
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1032	3	Description et analyse de l'oeuvre d'art
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 1610	3	Américanités
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Art et théorie
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société

Bloc 74D Ouvertures aux sciences humaines

Option - 6 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2013	3	Histoire et muséologie

HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3	Théories de la littérature
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1930	3	Bible, arts et culture
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 74Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Programme 1-171-2-1

Version 01 (A21)

Majeure en jeu vidéo**OBJECTIFS**

Ce programme propose une formation de base dans les cinq voies professionnelles du milieu du jeu vidéo que sont l'art, le design, la programmation, l'audio et la production. Il donne des outils méthodologiques et théoriques pour comprendre le jeu vidéo et son histoire. Combinée avec une mineure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la majeure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.E.S.S. en arts, création et technologies ou au D.E.S.S. en design de jeux.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles CIN et JEU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

La majeure en jeu vidéo est composée de 42 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux - Théorie

Obligatoire - 21 crédits.

JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)
JEU 1002	3	Analyse vidéoludique
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
JEU 1007	3	Processus de création vidéoludique
JEU 1008	3	Culture et documentation vidéoludiques
JEU 1011	3	Histoire du jeu vidéo 2 (de 1990 à aujourd'hui)
JEU 2001	3	Questions théoriques en études du jeu vidéo

Bloc 70B Cours fondamentaux - Pratique

Obligatoire - 21 crédits.

ART 2101	3	Expression graphique numérique
DEJ 1101	3	Introduction au design de jeux vidéo
IFT 1119	3	Initiation à la programmation de jeux vidéo
JEU 1103	3	Scénarisation de jeu vidéo
JEU 2101	6	Projet de création
MUS 1327	3	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo

Bloc 70C Approfondissement pratique

Option - 6 crédits.

IFT 2200	3	Programmation de jeux vidéo
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - 9 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 2630	3	L'architecture, l'espace et la représentation
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JEU 1005	3	Les genres et le jeu vidéo
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2255	3	Théories esthétiques
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1008	3	Forces et comportements politiques
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
TRA 2570	3	Localisation, multimédia et jeux vidéo

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.*

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles CIN et JEU.

Programme 1-171-4-0

Version 09 (A08)

Mineure en études cinématographiques**OBJECTIFS**

Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du cinéma comme phénomène culturel, social et artistique. Combinée à une majeure en anthropologie, en littérature comparée ou en études françaises, la mineure en études cinématographiques peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés

par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours fondamentaux*Obligatoire - 9 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma

Bloc 73B Approches spécifiques*Option - 18 crédits.*

Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.

CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire

CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 2106A	3	Thème choisi
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée
CIN 2124	3	Archéologie de l'audiovisuel
CIN 2125	3	La télévision transnationale
CIN 2127	3	Scénarisation des séries télé
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé
CIN 3101	3	Cinéma des différences
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
CIN 3160	3	Économie du cinéma
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 73C Cultures visuelles*Option - Maximum 3 crédits.*

HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
----------	---	-------------------------------------

Bloc 73Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.***Programme 1-171-4-1**

Version 01 (A20)

Mineure en études du jeu vidéo**OBJECTIFS**

Ce programme propose une formation de base sur l'histoire, la théorie et la critique du jeu vidéo ainsi qu'une introduction aux diverses approches qui l'unissent et le distinguent des autres domaines artistiques, plus particulièrement du cinéma. Combinée avec une majeure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la mineure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.E.S.S. en Arts, création et technologies ou au D.E.S.S. en Design de jeux.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles JEU et CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études du jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux*Obligatoire - 12 crédits.*

JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
JEU 1007	3	Processus de création vidéoludique
JEU 1008	3	Culture et documentation vidéoludiques

Bloc 70B Approches spécifiques*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

JEU 1002	3	Analyse vidéoludique
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JEU 1005	3	Les genres et le jeu vidéo

Bloc 70C Ouvertures au cinéma*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé

Bloc 70D Cultures visuelles*Option - Maximum 3 crédits.*

HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
----------	---	-------------------------------------

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles JEU et CIN.***Programme 1-171-4-2**

Version 00 (A21)

Mineure en études télévisuelles**OBJECTIFS**

Les étudiants reçoivent une formation qui leur permet de s'insérer dans l'industrie de la production (écriture de scénarios, financement), de devenir des commentateurs éclairés de ces objets de la culture de plus en plus importants ou encore de poursuivre des recherches plus approfondies. Cette mineure leur permet de comprendre les transformations de la télévision dans son histoire, l'évolution de ses formes ainsi que de ses plateformes, et ses relations avec les publics, notamment en termes de temporalité et d'usages.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études télévisuelles. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 01

La mineure comporte 30 crédits: 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Cours fondamentaux*Obligatoire - 18 crédits.*

CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 2125	3	La télévision transnationale

Bloc 01B Approfondissements thématiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée
CIN 2127	3	Scénarisation des séries télé
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé

Bloc 01C Ouverture au cinéma, aux médias et disciplines connexes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2920	3	Histoire des médias

COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
FRA 2284	3	Paralittératures
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-173-1-0

Version 01 (A16)

Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département des littératures de langue française.

OBJECTIFS

Ce programme vise à initier les étudiants à diverses formes d'écritures artistiques : scénario (fiction cinématographique ou télévisuelle, cinéma documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre. Il permet aux étudiants d'obtenir une bonne formation de base dans les deux disciplines du programme. Il donne un accès direct à la maîtrise en études cinématographiques ou en littératures de langue française.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 à 42 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Un cours de 3 crédits doit être pris dans les bloc 711 ou 71Z.

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Bloc 71A Fondements en cinéma et littérature

Obligatoire - 30 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 71B Écritures scénaristique et littéraire

Obligatoire - 18 crédits.

CIN 1014	3	Laboratoire de scénarisation
CIN 2013	3	Pratique scénaristique
CIN 3105	3	Écritures scénaristiques : genre et média
FRA 1710	3	Initiation à la création littéraire
FRA 2710	3	Exploration des genres
FRA 3710	3	Penser - écrire

Bloc 71C Compléments aux cours d'écriture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2127	3	Scénarisation des séries télé
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire : poésie
FRA 1707	3	Création littéraire : récit
FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
JEU 1006	3	Scénarisation et nouvelles plateformes

Bloc 71D Histoire des littératures de langue française

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes

FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

Bloc 71E Poétique et parcours de lecture*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 71F Approches théoriques et culturelles de la littérature*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée

FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 71G Approches spécifiques du cinéma*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	Thème choisi
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma

Bloc 71H Appr. interdisciplinaires/intermédiaires du cinéma*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée
CIN 2125	3	La télévision transnationale
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé
CIN 3101	3	Cinéma des différences
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 71I Ouvertures aux sciences humaines

Option - Maximum 3 crédits.

Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 711 ou 71Z.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3900	3	Art et théorie
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 71Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 711 ou 71Z.

DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE ET DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE

Programme 1-175-1-0

Version 22 (A15)

Baccalauréat en informatique (B. Sc.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Orientation Coop

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 2,7 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long de ses études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre du DEC en techniques de l'informatique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 2 orientations et un cheminement particulier :

- orientation générale (segment 76)
- orientation Coop (segment 77)
- cheminement honor (segment 78).

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientations) sont répartis de la façon suivante :

- orientation générale (segment 01 et 76) : 57 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 6 crédits au choix
- orientation Coop (segment 01 et 77) : 66 crédits obligatoires dont 9 de stages, 18 crédits à option et 6 crédits au choix
- cheminement honor (segment 01 et 78) : 54 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

Segment 01 Commun pour tous les étudiants du programme d'études

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Programmation

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation

Bloc 01B Système

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
----------	---	---

IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel

Bloc 01C Théorie*Obligatoire - 12 crédits.*

IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique

Bloc 01D Mathématiques*Obligatoire - 12 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 01Y Contributions d'autres disciplines*Option - 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 01Z*Choix - 6 crédits.*

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Segment 76 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 76A Interfaces et bases de données*Obligatoire - 6 crédits.*

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données

Bloc 76B Génie logiciel*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 76C Cours complémentaires*Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.*

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76D Projet et stage*Option - Maximum 6 crédits.*

IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3151	3	Stage d'informatique
IFT 3710	3	Projets en apprentissage automatique

Segment 77 Propre à l'orientation COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,0 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 77A Interfaces et bases de données*Obligatoire - 6 crédits.*

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données

Bloc 77B Génie logiciel*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 77C Stages*Obligatoire - 9 crédits.*

IFT 2550	3	Stage d'informatique 1
IFT 3550	3	Stage d'informatique 2
IFT 3551	3	Stage d'informatique 3

Bloc 77D Cours complémentaires*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Segment 78 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 78A Méthodes formelles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 78B Projet honor*Obligatoire - 3 crédits.*

IFT 4055	3	Projet informatique honor
----------	---	---------------------------

Bloc 78C Cours de deuxième cycle*Option - Minimum 7 crédits, maximum 8 crédits.*

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6095	4	Sujets en infographie

IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques

Bloc 78D Compléments*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3151	3	Stage d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3710	3	Projets en apprentissage automatique
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Programme 1-175-2-0

Version 12 (A15)

Majeure en informatique**OBJECTIFS**

La majeure est destinée à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. Elle permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au baccalauréat. On peut combiner la majeure en informatique à une mineure ou à un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses écoles affiliées. En raison des cours préalables, il est recommandé, et parfois nécessaire, de suivre les deux programmes (majeure et mineure ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et algorithmique

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données

Bloc 73B Système

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73C Théorie

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle

Bloc 73D Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel

Bloc 73E Compléments

Option - Minimum 15 crédits, Maximum 18 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 73F Mathématiques

Option - Maximum 8 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle

BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 2522	3	Télétection numérique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

 Programme 1-175-4-0

 Version 11 (A05)

Mineure en informatique**OBJECTIFS**

La mineure est destinée principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec une majeure ou d'autres mineures, et il n'est en général pas possible de le compléter en une année.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an s'il n'a pas antérieurement réussi le cours IFT1015 ou son équivalent.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et matériel

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73B Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2505	3	Optimisation linéaire

Bloc 73C Mathématiques

Option - Maximum 4 crédits.

IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 2522	3	Télétection numérique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 73Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-175-5-0

Version 11 (H21)

Certificat en informatique appliquée**OBJECTIFS**

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent s'initier, se perfectionner, moderniser ou élargir leurs connaissances en informatique. La structure du programme, qui laisse une grande flexibilité dans le choix de cours, permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de

18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : de 24 à 30 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Langages de programmation*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 2810	3	Structures de données

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

Bloc 72D Multimédia*Option - Maximum 21 crédits.*

IFT 1119	3	Initiation à la programmation de jeux vidéo
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2200	3	Programmation de jeux vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D

Bloc 72E Programmation internet*Option - Maximum 18 crédits.*

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

Bloc 72Z*Choix - Maximum 6 crédits.*

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Programme 1-175-6-1

Version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en technologies informatiques**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme personnalisé en informatique est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Exigence de français à l'admission :

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit:

-soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec

-soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou remplir l'un des critères de dispenses à l'exigence de français à l'admission .

http://www.cce.umontreal.ca/exigence_admission.html

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 9 à 15 crédits à option.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Programmation*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 2810	3	Structures de données

Bloc 70B Programmation internet*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

Bloc 70C Multimédia*Option - Maximum 12 crédits.*

IFT 1119	3	Initiation à la programmation de jeux vidéo
IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2200	3	Programmation de jeux vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia

Bloc 70D Administration des systèmes informatiques*Option - Maximum 12 crédits.*

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

Bloc 70E Bureautique*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique

IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales

Programme 1-175-6-7

Version 00 (E19)

Microprogramme de premier cycle en programmation internet**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne voulant mettre en forme et gérer un site web dont le contenu peut s'ajuster dynamiquement au moyen de programmation autant du côté client que du côté serveur.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Graphisme multimédia

Obligatoire - 9 crédits.

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

Programme 1-175-7-2

Version 01 (H21)

Microprogramme de premier cycle en programmation**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut faire une première expérience de ce qu'est l'informatique au-delà du niveau élémentaire de l'utilisation de progiciels.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
----------	---	-------------------------------------

IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 2810	3	Structures de données
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données

Programme 1-175-7-3

Version 02 (H21)

Microprogramme de premier cycle en administration des systèmes informatiques

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Préalables en programmation

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
----------	---	---------------------------------

Bloc 72B Langages de programmation

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - 9 crédits.

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

Programme 1-175-7-4

Version 02 (H21)

Microprogramme de premier cycle en multimédia

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Préalables en programmation

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1810 3 Introduction à la programmation

Bloc 72B Multimédia

Option - 12 crédits.

IFT 1119 3 Initiation à la programmation de jeux vidéo

IFT 1135 3 Introduction aux applications mobiles

IFT 1142 3 Programmation côté client

IFT 1144 3 Introduction à la programmation internet

IFT 1147 3 Programmation serveur avec PHP

IFT 1155 3 Programmation mobile à plateforme libre

IFT 1941 3 Traitement et montage vidéo

IFT 2200 3 Programmation de jeux vidéo

IFT 2720 3 Introduction au multimédia

IFT 2740 3 Outils de l'infographie 3D

Programme 1-468-1-1

Version 01 (A19)

Baccalauréat en bio-informatique (B. Sc.)

OBJECTIFS

Une spécialisation en génétique et/ou médecine moléculaire confère des connaissances approfondies de l'interprétation biologique des données menant à des emplois d'analyste-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Ces emplois d'analyste-bio-informaticien sont aussi accessibles via une spécialisation en statistique et apprentissage machine qui permet l'approfondissement de compétences en conception de méthodes d'analyse.

Une spécialisation en génie logiciel ou en informatique donne, quant à elle, une initiation aux méthodes avancées de modélisation et d'algorithmique menant à des emplois de programmeur-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Le programme permet aussi l'accès aux études supérieures en bio-informatique, en informatique de même qu'en biochimie et en médecine moléculaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Le programme comprend 42 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 6 crédits au choix. Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

Segment 01 Commun à tous les étudiants

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Bio-informatique

Obligatoire - 16 crédits.

BCM 2003	3	Application d'outils bio-informatiques
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIN 3002	4	Intégration biosciences et informatique 2
BIN 3005	6	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 01B Fondement en informatique

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 2015	3	Structures de données

Bloc 01C Fondement en biologie moléculaire, biochimie, et génétique

Obligatoire - 14 crédits.

BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 2002	3	T.P. de biologie moléculaire
BCM 2004	2	Évolution moléculaire
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2

Segment 02 Formation complémentaire

Le segment comporte un minimum de 27 crédits de cours à option et 6 au choix

Bloc 02A Fondement en mathématiques

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
----------	---	----------

MAT 1600 4 Algèbre linéaire

Bloc 02B Fondements en probabilités et statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

BIO 2043 3 Statistique pratique pour sciences de la vie
MAT 1978 4 Probabilités et statistique
STT 1700 3 Introduction à la statistique

Bloc 02C Compléments en informatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

IFT 1005 3 Design et développement Web
IFT 1215 3 Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575 3 Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2035 3 Concepts des langages de programmation
IFT 2105 3 Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125 3 Introduction à l'algorithmique
IFT 2255 3 Génie logiciel
IFT 2425 3 Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2905 3 Interfaces personne-machine
IFT 2935 3 Bases de données
IFT 3295 3 Bio-informatique
IFT 3355 3 Infographie

Bloc 02D Compléments en sciences de la Nature

Option - Minimum 8 crédits, maximum 18 crédits.

BCM 1502 4 Fondements du métabolisme
BCM 1521 2 Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 2501 3 Macromolécules biologiques
BCM 2550 2 Programmation appliquée à la génomique
BCM 3515 2 Éthique en biochimie
BCM 3526 3 Génétique et génomique humaine
BIO 1153 3 Biologie cellulaire
CHM 1301 3 Chimie organique 1
MCB 1979 3 Microbiologie générale

Bloc 02Y

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1903 3 Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913 3 Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921 3 Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1511 3 Évolution et comportement humain
BIO 1284 2 Évolution
BIO 1534 3 Physiologie végétale
BIO 1634 3 Principes de physiologie animale
BIO 1803 3 Écologie et environnement
BIO 2306 3 Floristique du Québec
BIO 2405 3 Microbiologie de l'environnement
BIO 3283 3 Principes d'évolution
CHM 1302 3 Chimie organique 2
CHM 1990 3 Physicochimie générale 1
CHM 3450 3 Éléments de cristallographie
DMO 1000 3 Introduction à la démographie
GEO 1532 3 SIG1 - Cartographie
GEO 2512 3 SIG2 - Analyse spatiale
HEC 3015 3 Management (MNGT30400)

MAT 2531 3 Histoire des mathématiques
PHI 1130 3 Philosophie des sciences
PHI 1300 3 Philosophie de la connaissance
PHI 1365 3 Évolution, pensée et valeurs
PHI 2418 3 Éthique et politique de l'environnement
PHY 1234 3 Introduction à la physique numérique
PHY 1973 3 Astrobiologie
POL 3235 3 Politiques scientifiques
PSL 1982 2 Les bases du système nerveux
PSL 3062 3 Base neuronale des fonctions cérébrales
PSY 1035 3 Psychologie physiologique
REI 1030 3 Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 3410 3 Technosciences, culture et société

Bloc 02Z

Choix - 6 crédits.

Segment 70 Formation spécialisée

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70A Génétique

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 3525 3 Génétique des organismes modèles
BIO 3203 3 Génétique évolutive
BIO 3204 3 Génétique des populations
PHL 3600 3 Pharmacogénétique

Bloc 70B Médecine moléculaire

Option - Maximum 15 crédits.

BCM 2503 2 Métabolisme moléculaire
BCM 2505 3 Enzymologie
BCM 2532 3 Pratique de la communication en sciences
BCM 2562 3 Biochimie clinique
BCM 3512 3 Biochimie de la cellule
BCM 3514 3 Régulation de l'expression génique
PBC 3060 3 Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 2100 3 Principes de pharmacologie

Bloc 70C Langages et conception de logiciel

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 3065 3 Langages de programmation et compilation
IFT 3225 3 Technologie de l'Internet
IFT 3911 3 Analyse et conception des logiciels
IFT 3913 3 Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70D Informatique théorique et optimisation

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 2505 3 Optimisation linéaire
IFT 3375 3 Informatique théorique
IFT 3515 3 Optimisation non linéaire
IFT 3545 3 Graphes et réseaux

Bloc 70E Statistique et apprentissage machine

Option - Maximum 15 crédits.

IFT 3205 3 Traitement du signal
IFT 3245 3 Simulation et modèles
IFT 3335 3 Intelligence artificielle : introduction

IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3510	3	Biostatistique

DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADUCTION

Programme 1-147-1-5

Version 01 (A10)

Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département de littératures de langue française.

OBJECTIFS

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquérir une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le 1er cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, ou toute autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 72

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases en études françaises et linguistique

Obligatoire - 48 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie

Bloc 72B Langues

Option - 6 crédits.

Les crédits doivent être choisis dans une seule et même langue.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 72C Histoire des littératures de langue française*Option - 9 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

Bloc 72D Langue dans la francophonie*Option - 3 crédits.*

LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3580	3	Traduction littéraire

Bloc 72E Poétique et parcours de lecture*Option - 6 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques

FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

Bloc 72F Langue avant 1800*Option - 3 crédits.*

LNG 2122	3	Histoire du français
----------	---	----------------------

Bloc 72G Champs sectoriels en linguistique*Option - 3 crédits.*

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3045	3	Lexicographie
LNG 3052	3	Méthodes avancées en linguistique expérimentale

Bloc 72H Recherches en littérature française*Option - 6 crédits.*

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Bloc 72I Recherches en linguistique*Option - 3 crédits.*

LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.*

Baccalauréat spécialisé en linguistique (B.A.)**OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est tout d'abord de permettre à l'étudiant d'acquérir une solide formation dans les cinq domaines de base de la discipline que sont la phonétique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe et la sémantique. Ensuite d'amener l'étudiant à utiliser ces connaissances de base et à les approfondir dans la thématique propre de l'une des trois orientations du programme, qui sont Langue et société (Segment 71), Langue et technologie (Segment 72) et Langue et cognition (Segment 73).

L'orientation Langue et société (Segment 71) a pour objectif de donner à l'étudiant un contexte large et les outils linguistiques appropriés pour l'étude des questions où le langage est en interaction avec des variables sociales et culturelles. C'est le cas par exemple pour aborder l'étude du bilinguisme, pour déterminer comment une langue a évolué au travers de son histoire ou pour étudier la variation linguistique en fonction de facteurs sociaux comme l'âge, le genre ou la classe sociale.

L'orientation Langue et technologie (Segment 72) a pour objectif de former l'étudiant à différentes facettes de la problématique du traitement automatique du langage (TAL), comme le traitement de grands corpus de textes, la traduction automatique, la génération de textes, l'élaboration d'ontologies et le développement de différents outils langagiers, comme les correcteurs d'orthographe ou les systèmes de dialogue homme-machine. Cette problématique implique également une étude approfondie des propriétés complexes du lexique par la lexicologie et la terminologie.

L'orientation Langue et cognition (Segment 73) a pour objectif de former l'étudiant aux questions touchant à la représentation du langage dans le cerveau humain, aux mécanismes qui régissent sa production et sa compréhension par l'individu ainsi qu'aux facteurs internes et externes qui peuvent influencer, favoriser ou perturber le fonctionnement normal de ces processus. On y prépare l'étudiant à la recherche expérimentale sur ces questions.

Les trois orientations du baccalauréat spécialisé en linguistique peuvent mener aux programmes de maîtrise en orthophonie et de maîtrise en audiologie. Des conditions d'admissibilité particulières s'appliquent pour ces programmes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français: Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 01C avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux

cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission. L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 après avoir complété 24 crédits n'est pas autorisé à poursuivre dans l'orientation Langue et cognition.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits et trois orientations.

- L'orientation Langue et société comprend les segments 01 et 71 avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.
- L'orientation Langue et technologie comprend les segments 01 et 72 avec 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.
- L'orientation Langue et cognition comprend les segments 01 et 73 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Le tronc commun comprend 36 crédits répartis de la façon suivante: 27 crédits obligatoires, un minimum de 9 crédits de cours à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances de base en linguistique

Obligatoire - 27 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale

Bloc 01B Connaissances approfondies en linguistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Bloc 01C Maîtrise du français*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1013	3	Langue et technologie
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit

Bloc 01D Formation pratique*Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 3960	6	Travail dirigé
LNG 3970	6	Stage

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits***Segment 71 Propre à l'orientation Langue et société**

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires, un minimum de 21 crédits de cours à option.

Bloc 71A Langue et société*Obligatoire - 12 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
LNG 2122	3	Histoire du français
LNG 2350	3	Sociolinguistique

Bloc 71B Approches sociolinguistiques*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes

Bloc 71C Approches ethnolinguistiques*Option - Maximum 12 crédits.*

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social

Bloc 71D Approches sociologiques*Option - Maximum 9 crédits.*

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2511	3	Microsociologie
URB 1111	3	Le Québec urbain
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 71E Approches culturelles*Option - Maximum 6 crédits.*

AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
PTG 1100	3	Le monde lusophone
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones

Bloc 71F Formation complémentaire en linguistique*Option - Maximum 15 crédits.*

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3045	3	Lexicographie
LNG 3052	3	Méthodes avancées en linguistique expérimentale
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3450	3	Production de la parole

Bloc 71G Disciplines connexes*Option - Maximum 12 crédits.*

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé

AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole	ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
COM 2200	3	Communication, interaction et discours	ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ETM 2102	3	Les institutions médiévales	ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France	ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
HST 2001	3	Paléographie	ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++	ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
IFT 1810	3	Introduction à la programmation	ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales	ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique	ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
INU 1020	3	Organisation de l'information numérique	ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
PHI 1005	3	Logique 1	ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences	ARA 1912	3	Arabe A1
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines	CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes	CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
PHI 2180	3	Philosophie du langage	CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit	CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1	CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
PSY 1035	3	Psychologie physiologique	CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
PSY 1085	3	L'apprentissage	CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
PSY 1095	3	Développement de l'enfant	CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
PSY 2055	3	Psychologie de la perception	CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1	CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse	CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie	CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
TRA 3455	3	Terminologie avancée	CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Bloc 71H Cours de langue*Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.*

ALL 1012	3	Allemand parlé 1	CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1	CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
ALL 1110	3	Allemand écrit	CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ANG 1052	3	English Grammar 1	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ANG 1053	3	English Grammar 2	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
			ESP 2525	3	Composition espagnole 1
			ESP 2535	3	Composition espagnole 2

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)

RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
----------	---	-----------------------

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et technologie

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, un minimum de 9 crédits de cours à option.

Bloc 72A Langue et technologie

Obligatoire - 21 crédits.

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 3045	3	Lexicographie
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
PHI 1005	3	Logique 1
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3455	3	Terminologie avancée

Bloc 72B Informatique et information numérique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 2810	3	Structures de données
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1020	3	Organisation de l'information numérique
INU 3011	3	Documents structurés

Bloc 72C Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2122	3	Histoire du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3052	3	Méthodes avancées en linguistique expérimentale
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3450	3	Production de la parole

Bloc 72D Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé

AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole	ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
COM 2200	3	Communication, interaction et discours	ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ETM 2102	3	Les institutions médiévales	ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France	ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
HST 2001	3	Paléographie	ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales	ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences	ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines	ARA 1912	3	Arabe A1
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes	CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
PHI 2180	3	Philosophie du langage	CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit	CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1	CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
PSY 1035	3	Psychologie physiologique	CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
PSY 1085	3	L'apprentissage	CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
PSY 1095	3	Développement de l'enfant	CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
PSY 2055	3	Psychologie de la perception	CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1	CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse	CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
SOL 1013	3	Sociologie générale	CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique	CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
SOL 2104	3	Relations ethniques	CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Bloc 72E Cours de langue*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 1012	3	Allemand parlé 1	CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1	CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
ALL 1110	3	Allemand écrit	CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ANG 1052	3	English Grammar 1	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ANG 1053	3	English Grammar 2	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
			GRC 2011	3	Grec intermédiaire
			GRC 2021	3	Grec avancé (A)

GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Segment 73 Propre à l'orientation Langue et cognition

L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 après avoir complété 24 crédits n'est pas autorisé à poursuivre dans l'orientation Langue et cognition.

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires, un

minimum de 9 crédits de cours à option.

Bloc 73A Langue et cognition

Obligatoire - 24 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3052	3	Méthodes avancées en linguistique expérimentale
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 73B Formation complémentaire en psychologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Bloc 73C Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2122	3	Histoire du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3045	3	Lexicographie
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3450	3	Production de la parole

Bloc 73D Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
HST 2001	3	Paléographie

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++	ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
IFT 1810	3	Introduction à la programmation	ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales	ARA 1912	3	Arabe A1
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique	CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
INU 1020	3	Organisation de l'information numérique	CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
PHI 1005	3	Logique 1	CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences	CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines	CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes	CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
PHI 2180	3	Philosophie du langage	CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit	CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
SOL 1013	3	Sociologie générale	CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique	CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
SOL 2104	3	Relations ethniques	CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie	CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
TRA 3455	3	Terminologie avancée	CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
Bloc 73E Cours de langue			CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
<i>Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.</i>			CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
ALL 1012	3	Allemand parlé 1	CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ALL 1110	3	Allemand écrit	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ANG 1052	3	English Grammar 1	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ANG 1053	3	English Grammar 2	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)	ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	GRC 2011	3	Grec intermédiaire
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	GRC 2021	3	Grec avancé (A)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	GRC 2031	3	Grec avancé (B)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)	INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)	INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)

INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Programme 1-180-2-0

Version 06 (A21)

Majeure en linguistique

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La majeure permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. La majeure peut être associée à une discipline connexe :

enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances de base 1

Obligatoire - 24 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie

Bloc 71B Connaissances de base 2*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Bloc 71C Conn. de base 3 - Ling. historique/philologie*Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 2122	3	Histoire du français

Bloc 71D Maîtrise du français*Option - 6 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques

Bloc 71E Langues*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)

ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 71F Outils et applications*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3052	3	Méthodes avancées en linguistique expérimentale
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3450	3	Production de la parole

Bloc 71G Sujets spéciaux*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3045	3	Lexicographie
LNG 3090	3	Neurosciences du langage

Bloc 71H Compl. linguistique historique/philologie romane*Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 1126 3 Histoire du français en Amérique

Bloc 71Y Formations complémentaires et connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
HST 2001	3	Paléographie
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-180-4-0

Version 04 (A98)

Mineure en linguistique

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La mineure est conçue pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau de cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Initiation à la linguistique 1

Obligatoire - 9 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe

Bloc 71B Initiation à la linguistique 2

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie

Bloc 71C Initiation à linguistique historique/philologie

Option - Maximum 12 crédits.

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2122	3	Histoire du français

Bloc 71D Maîtrise du français

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture

FRA 2953G	3	Structuration de textes
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques

Bloc 71E Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3450	3	Production de la parole

Bloc 71F Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

 Programme 1-182-4-0

 Version 02 (A18)

Mineure en sciences cognitives**OBJECTIFS**

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et de professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre départements de la Faculté : Informatique et recherche opérationnelle, Linguistique et traduction, Philosophie et Psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminements de ceux qui le compléteront avec une majeure dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit

s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences cognitives. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 74

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
----------	---	-----------------------------

Bloc 74B Fondements théoriques et méthodologiques

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 74C Champs sectoriels disciplinaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Programme 1-183-1-0

Version 02 (H12)

Baccalauréat en linguistique et psychologie (B. Sc.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Bases en linguistique et en psychologie

Obligatoire - 60 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie
LNP 3000	3	Synthèses en linguistique et psychologie
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 70B Langage et cognition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3090	3	Neurosciences du langage

Bloc 70C Formation approfondie en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Bloc 70D Formation complémentaire en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3450	3	Production de la parole

Bloc 70E Form. approfondie en psychologie du développement*Option - 3 crédits.*

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans

Bloc 70F Formation approfondie en psychologie cognitive*Option - 3 crédits.*

PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3106	3	La psychologie du rêve

Bloc 70G Formation complémentaire en psychologie*Option - 3 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3249	3	Violence familiale
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-185-1-0

Version 15 (A22)

Baccalauréat en traduction (B.A.)**OBJECTIFS**

Le baccalauréat spécialisé en traduction vise à préparer l'étudiant à la traduction de l'anglais vers le français dans le respect des normes de pratique professionnelle, notamment la qualité, l'efficacité et la déontologie, afin d'exercer sa profession (comme salarié, entrepreneur, associé ou travailleur autonome). Le diplômé possèdera également une formation de base en terminologie et en traduction spécialisée. La formation permettra à l'étudiant de contextualiser son domaine d'étude et pourra également conduire à des études de 2e cycle orientées vers la pratique professionnelle ou la recherche.

À la fin de son cheminement, l'étudiant sera en mesure de:

- Mettre en oeuvre des stratégies de transfert linguistique et culturel
- Utiliser adéquatement les outils informatiques
- Communiquer efficacement dans une langue de qualité
- Mettre en oeuvre des techniques de recherche appropriées
- Gérer des projets
- Exercer un rôle-conseil
- Développer une réflexion critique sur la pratique sur sa pratique en mobilisant les concepts pertinents

Le baccalauréat spécialisé en traduction permet aussi d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières:

- Traduction
- Terminologie
- Révision
- Rédaction
- Conseil linguistique
- Métiers langagiers

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les 3 crédits de cours au choix des cheminements régulier et COOP doivent être pris, sauf exception autorisée, parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du responsable des études du Département.
- L'étudiant qui désire s'inscrire dans le cheminement COOP ou au cheminement international en fait la demande au responsable à la fin de sa 1re année dans le programme. Il doit pour cela avoir obtenu un minimum de 24 crédits de cours du B.A. spécialisé en traduction et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0.
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement COOP doit réaliser trois stages obligatoires en milieu de travail (TRA2001, TRA3001 et TRA3002) dont les crédits sont cumulés en supplément des 90 crédits normalement requis pour le programme.
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement international doit préparer un contrat d'études à l'étranger qui s'intègre à ses objectifs scolaires et présenter au responsable une attestation de réussite d'un test de langue international à un niveau correspondant à B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Un séjour à l'étranger d'au moins 1 trimestre est exigé. Les cours du bloc 81H servent à parfaire la connaissance de la langue passive (langue C), si nécessaire, avant le séjour à l'étranger. En cas de retour à l'orientation générale, 3 crédits pourront être reconnus comme cours au choix.
- Le contrat d'études à l'étranger devra préciser les cours qui seront suivis dans l'université d'accueil, le nombre d'ECTS (2 ECTS comptant pour 1 crédit nord-américain), de crédits du Royaume-Uni (4 « UK credits » comptant pour 1 crédit) ou de toute autre unité de valeur de l'université d'accueil. Le stage TRA2950 Pratique en milieu de travail pourra être inscrit dans ce bloc s'il est réalisé à l'étranger.
- Le mentorat l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) peut débiter en 2e année après l'obtention de 45 crédits (bloc 01H).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits au cheminement régulier, au cheminement COOP et au cheminement international. Les étudiants du cheminement COOP doivent faire les cours TRA2001, TRA3001 et TRA3002 en dehors du programme.

- Les cheminements régulier et COOP comprennent 54 crédits obligatoires, 33 à 36 crédits à option (segment 01: 12 à 15 crédits et segment 80: 18 à 24 crédits) et un maximum de 3 crédits au choix.

Dans le cas du cheminement COOP, les étudiants doivent faire en plus les cours hors programme suivants:

TRA2001 - 3,0 crédits - Stage en milieu de travail 1

TRA3001 - 3,0 crédits - Stage en milieu de travail 2

TRA3002 - 3,0 crédits - Stage en milieu de travail 3

- Le cheminement international comprend 54 crédits obligatoires et 36 à option. (Segment 01: 12 à 15 crédits et segment 81: 18 à 24 crédits).

Segment 01 Commun à tous les cheminements

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 54 crédits obligatoires et 12 à 15 crédits optionnels.

Bloc 01A Transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

TRA 1500	3	Méthodologie de la traduction
TRA 1550	3	Traduction générale
TRA 2505	3	Traduction et adaptation
TRA 2650	3	Révision
TRA 3555	3	Traduction professionnelle assistée par ordinateur

Bloc 01B Communication

Obligatoire - 12 crédits.

TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques
TRA 1300	3	Techniques de rédaction
TRA 2330	3	Rédaction professionnelle

Bloc 01C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 9 crédits.

TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1600	3	Outils informatiques des langagiers
TRA 2600	3	Outils informatiques avancés

Bloc 01D Terminologie

Obligatoire - 6 crédits

TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3455	3	Terminologie avancée

Bloc 01E Exercice de la profession

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 3900	3	Réalités professionnelles
TRA 3915	3	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction

Bloc 01F Évolution de la discipline

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 01G Anglais

Option - 6 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances à l'arrivée à l'Université par un test d'admission. Selon leur classement, les étudiants de niveau 1 pourront suivre les cours TRA1025, TRA1750 ou TRA2750, les étudiants de niveau 2 pourront suivre les cours TRA1750 et TRA2750.

TRA 1025	3	Professional Writing for Translators
TRA 1750	3	General Translation
TRA 2750	3	Advanced Translation

Bloc 01H Formation en contexte professionnel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Le bloc 01H intègre le mentorat de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) (TRA2920). Ce mentorat peut débiter en 2ème année après l'obtention de 45 crédits.

TRA 2900	3	Téléstage
TRA 2920	3	Mentorat professionnel
TRA 2950H	6	Pratique en milieu de travail

Bloc 01J Langues et notions

Option - 3 crédits.

TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques

Segment 80 Propre aux cheminements régulier et COOP

Les étudiants du cheminement régulier et du cheminement COOP doivent compléter de 18 à 24 crédits optionnels, incluant les 6 crédits des blocs 80A et 80B et de 12 à 18 crédits dans les blocs 80C, 80D, 80E, 80F et 80G. Ils peuvent faire jusqu'à 3 crédits au choix au bloc 80Z.

Les étudiants inscrits au cheminement COOP doivent faire les 9 crédits hors programme des cours suivants: TRA2001 Stage COOP en milieu de travail 1, TRA3001 Stage COOP en milieu de travail 2, TRA3002 Stage COOP en milieu de travail 3.

Bloc 80A Thématiques particulières

Option - 3 crédits.

TRA 3650	3	Révision et post-édition
TRA 3655	3	Traduction et terminologie au Canada

TRA 3850 3 Introduction à l'interprétation

Bloc 80B Connaissances linguistiques

Option - 3 crédits.

LNG 1080 3 Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1126 3 Histoire du français en Amérique
LNG 1955 3 Notions générales de linguistique
LNG 2100 3 Français québécois

Bloc 80C Filière scientifique et technique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2515 3 Traduction technique
TRA 3250 3 Traduction en technologie de l'information
TRA 3355 3 Traduction en environnement
TRA 3515 3 Traduction scientifique

Bloc 80D Filière juridique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 3565 3 Traduction juridique : valeurs mobilières

Bloc 80E Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2545 3 Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 3545 3 Traduction en biotechnologie

Bloc 80F Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2525 3 Traduction commerciale
TRA 3525 3 Traduction économique
TRA 3575 3 Traduction administrative

Bloc 80G Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2570 3 Localisation, multimédia et jeux vidéo
TRA 3580 3 Traduction littéraire
TRA 3590 3 Traduction audiovisuelle

Bloc 80Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Sauf exception autorisé, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autres que TRA et LNG.

Segment 81 Propre au cheminement international

Les étudiants du cheminement international doivent compléter de 18 à 24 crédits optionnels incluant les 12 crédits du bloc 81I et de 6 à 12 crédits dans les blocs 81C-81D-81E-81F-81G.

Bloc 81A Thématiques particulières

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 3650 3 Révision et post-édition
TRA 3655 3 Traduction et terminologie au Canada
TRA 3850 3 Introduction à l'interprétation

Bloc 81B Connaissances linguistiques

Option - Maximum 3 crédits.

LNG 1080 3 Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1126 3 Histoire du français en Amérique
LNG 1955 3 Notions générales de linguistique

Bloc 81C Filière scientifique et technique

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 2515 3 Traduction technique
TRA 3250 3 Traduction en technologie de l'information
TRA 3355 3 Traduction en environnement
TRA 3515 3 Traduction scientifique

Bloc 81D Filière juridique

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 3565 3 Traduction juridique : valeurs mobilières

Bloc 81E Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 2545 3 Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 3545 3 Traduction en biotechnologie

Bloc 81F Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 2525 3 Traduction commerciale
TRA 3525 3 Traduction économique
TRA 3575 3 Traduction administrative

Bloc 81G Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 2570 3 Localisation, multimédia et jeux vidéo
TRA 3580 3 Traduction littéraire
TRA 3590 3 Traduction audiovisuelle

Bloc 81H Propre au cheminement international - Perfect. connaissance 3e langue

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1310 3 Civilisation allemande
ALL 1906 3 Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1913 3 Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010 3 Grammaire avancée 2
ALL 2110 3 Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2200 3 Introduction à la littérature allemande
ALL 3111 3 Traduction avancée 1
ALL 3112 3 Traduction avancée 2
ESP 1317 3 Civilisation hispano-américaine
ESP 1325 3 Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1905 3 Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 2535 3 Composition espagnole 2
ESP 2536 3 Grammaire avancée
ESP 2700 3 Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710 3 Traduction espagnol-français 1
ESP 2720 3 Traduction espagnol-français 2
ESP 2730 3 Traduction français-espagnol
ITL 1141 3 Introduction à la littérature italienne
ITL 1904 3 Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030 3 Stylistique et composition italiennes
ITL 2040 3 Italien parlé
ITL 2070 3 Grammaire avancée 2
ITL 2195 3 Société et culture en Italie
ITL 3002 3 Version
PTG 1210 3 Introduction à la culture portugaise
PTG 1220 3 Introduction à la culture brésilienne
PTG 1904 3 Portugais 4 (niveau B1.2)

PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones

Bloc 811 Propre au cheminement international - Ét. à l'étranger - transfert ling

Option - 12 crédits.

Programme 1-185-2-0

Version 06 (A22)

Majeure en traduction

OBJECTIFS

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de pointe dans la discipline et est en relation gigogne avec le baccalauréat spécialisé pour les étudiants qui souhaiteraient faire le passage de l'un vers l'autre. Ce programme permet de combiner une solide formation en traduction à une mineure ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particulière, par exemple, dans une troisième langue ou dans un domaine de spécialité comme le droit ou l'économie. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en traduction spécialisée et en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycle orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein durant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le mentorat de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) (TRA2920) peut débiter en 2e année après l'obtention de 30 crédits (bloc 01H).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Les crédits sont répartis de la façon suivante: les 42 crédits obligatoires du tronc commun (segment 01) et 18 crédits à option (de 6 à 12 crédits dans le segment 01 et de 6 à 12 crédits dans le segment 73).

Segment 01

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 6 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

TRA 1500	3	Méthodologie de la traduction
TRA 1550	3	Traduction générale
TRA 2505	3	Traduction et adaptation
TRA 2650	3	Révision
TRA 3555	3	Traduction professionnelle assistée par ordinateur

Bloc 01B Communication

Obligatoire- 12 crédits.

TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques
TRA 1300	3	Techniques de rédaction
TRA 2330	3	Rédaction professionnelle

Bloc 01C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 9 crédits.

TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1600	3	Outils informatiques des langagiers
TRA 2600	3	Outils informatiques avancés

Bloc 01D Terminologie

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3455	3	Terminologie avancée

Bloc 01E Exercice de la profession

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 3900	3	Réalités professionnelles
TRA 3915	3	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction

Bloc 01F Évolution de la discipline

Option - Maximum 3 crédits.

Les cours TRA2115 et TRA3125 sont fortement recommandés aux étudiants désireux de poursuivre leurs études en recherche aux études supérieures. Valider auprès des responsables le cheminement approprié le cas échéant.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 01G Anglais

Option - 3 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances à l'arrivée à l'Université par un test d'admission. Selon leur classement, les étudiants de niveau 1 pourront suivre les cours TRA1025, TRA1750 ou TRA2750, les étudiants du niveau 2 pourront suivre les cours TRA1750, TRA2750 ou TRA3750.

TRA 1025	3	Professional Writing for Translators
TRA 1750	3	General Translation
TRA 2750	3	Advanced Translation

Bloc 01H Formation en contexte professionnel

Option - 3 crédits.

TRA 2900	3	Téléstage
TRA 2920	3	Mentorat professionnel

Segment 73 Traduction spécialisée

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 73A Langues et notions

Option - 3 crédits.

TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques

Bloc 73B Filière scientifique et technique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3355	3	Traduction en environnement
TRA 3515	3	Traduction scientifique

Bloc 73C Filière juridique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 3565	3	Traduction juridique : valeurs mobilières
----------	---	---

Bloc 73D Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2545	3	Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 3545	3	Traduction en biotechnologie

Bloc 73E Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2525	3	Traduction commerciale
TRA 3525	3	Traduction économique
TRA 3575	3	Traduction administrative

Bloc 73F Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2570	3	Localisation, multimédia et jeux vidéo
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3590	3	Traduction audiovisuelle

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE

Programme 1-145-1-5

Version 04 (A18)

Baccalauréat en littératures de langue française (B.A.)

OBJECTIFS

Ce baccalauréat offre trois orientations qui mènent aux études supérieures en plus de préparer à diverses professions.

L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures permet d'acquérir les bases méthodologiques, historiques et théoriques nécessaires à l'analyse rigoureuse des textes littéraires de langue française, quels qu'en soient l'ancrage géographique (France, Québec, francophonie), l'époque ou le genre. Elle vise l'acquisition d'une solide culture littéraire par la lecture attentive des oeuvres et la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'orientation Dramaturgie conjugue l'étude des formes dramatiques et des esthétiques théâtrales à la connaissance d'autres corpus et approches littéraires.

L'orientation Francophonie est, au Québec, la seule orientation d'un programme consacrée aux littératures francophones du Maghreb, d'Afrique, des Caraïbes, etc. Ces corpus moins familiers sont abordés dans une perspective historique, esthétique et interdisciplinaire qui demeure fortement arrimée aux apprentissages fondamentaux en études françaises.

Le détenteur de ce baccalauréat pourra travailler dans les domaines où les capacités d'analyse, de synthèse, de jugement critique et de rédaction sont essentielles : être chercheur, rédacteur, critique, etc. dans les médias, organismes culturels, agences gouvernementales, maisons d'édition, institutions de la Francophonie ou organismes théâtraux.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures comprend les segments 01 et 83. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A, B, C et G. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Dramaturgie comprend les segments 01 et 84. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, aux deux cours du 84A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84B, D, G, H et J. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Francophonie comprend les segments 01 et 85. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 85A, F, G, H et J. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations:

- l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures (segment 83) comprend 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 au choix.
- l'orientation Dramaturgie (segment 84) comprend 27 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 3 au choix.
- l'orientation Francophonie (segment 85) comprend 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Segment 01 Tronc commun aux trois orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 15 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 01B Lectures critiques

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Segment 83 Propre à l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures

Les 66 crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 83A Introduction aux littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle

Bloc 83B Introduction aux littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles

Bloc 83C Initiation à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie

FRA 1707	3	Création littéraire: récit
----------	---	----------------------------

Bloc 83D Histoire des littératures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 83E Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 83F Théories

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie

FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 83G Langue française*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois

Bloc 83H Études interdisciplinaires et culturelles*Option - Maximum 12 crédits*

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 83I Pratiques d'écriture*Option - Maximum 12 crédits.*

FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

Bloc 83J Compléments aux pratiques d'écriture*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario

Bloc 83K Métiers de l'édition et de la culture*Option - Maximum 9 crédits.*

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique

Bloc 83L Littératures et cultures anciennes et étrangères*Option - Maximum 9 crédits.*

AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand

ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 3101	3	Cinéma des différences
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2380	3	La Bible comme littérature

Bloc 83M Langues anciennes et modernes*Option - Maximum 6 crédits.*

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Ce bloc inclut également les cours suivants: GRC1111, GRC1121, LAT1111 et LAT1121.

Bloc 83Y*Option - 3 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois

CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2295	3	L'art au 19e siècle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Art et théorie
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Segment 84 Propre à l'orientation Dramaturgie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 60 crédits à option.

Bloc 84A Histoire du théâtre occidental

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles

Bloc 84B Dramaturgies

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3860	3	Stage en milieu théâtral

Bloc 84C Dramaturgie anglophone

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 2115	3	Shakespeare

Bloc 84D Compléments aux études dramaturgiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Art et théorie
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2

Bloc 84E Pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

Bloc 84F Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique

FRA 3826 3 Théories de l'édition numérique

Bloc 84G Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100 3 Introduction à la littérature médiévale
 FRA 1102 3 Introduction à l'humanisme
 FRA 1110 3 Introduction aux classicismes
 FRA 1120 3 Introduction aux modernités
 FRA 1130 3 Introduction à la littérature québécoise
 FRA 1140 3 Introduction à la francophonie
 FRA 2100 3 Littérature française du Moyen Âge
 FRA 2103 3 Littérature française de la Renaissance
 FRA 2110 3 Littérature française du 17e siècle
 FRA 2111 3 Littérature de la Nouvelle-France
 FRA 2112 3 Littérature française du 18e siècle
 FRA 2124 3 Littérature française du 19e siècle
 FRA 2130 3 Littérature québécoise du 19e siècle
 FRA 2131 3 Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
 FRA 2141 3 Littérature maghrébine
 FRA 2142 3 Littérature africaine
 FRA 2143 3 Littérature des Caraïbes
 FRA 2180 3 Poésie moderne et contemporaine
 FRA 2181 3 Roman moderne et contemporain
 FRA 2183 3 Histoire de la littérature des femmes
 FRA 2184 3 Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 84H Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203 3 Lecture du poème
 FRA 1204 3 Lecture du roman
 FRA 1205 3 Lecture de l'essai
 FRA 2203 3 Poétiques médiévales
 FRA 2204 3 Poétiques classiques
 FRA 2210 3 Poétiques modernes et contemporaines
 FRA 2220 3 Formes narratives
 FRA 2221 3 Formes poétiques
 FRA 2224 3 Formes brèves
 FRA 2241 3 Lecture des textes francophones
 FRA 2284 3 Paralittératures
 FRA 2285 3 Les récits de soi
 FRA 2615 3 Questions de littérature québécoise
 FRA 3220 3 Auteur français
 FRA 3230 3 Auteur québécois
 FRA 3241 3 Auteur francophone
 FRA 3242 3 Questions de littérature francophone

Bloc 84I Théories

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2311 3 Poétique et théorie des genres
 FRA 2314 3 Théorie et analyse du discours poétique
 FRA 2318 3 Imaginaire social et littérature
 FRA 3302 3 Rhétorique et argumentation
 FRA 3306 3 Théories des identités sexuelles

FRA 3308 3 Littérature et linguistique
 FRA 3310 3 Littérature et société
 FRA 3313 3 Littérature et psychanalyse
 FRA 3314 3 Littérature et philosophie
 FRA 3359 3 La recherche en littérature

Bloc 84J Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1013 3 La rédaction
 LNG 1050 3 Ancien et moyen français
 LNG 1061G 3 De la grammaire au style
 LNG 1062G 3 Le lexique : particularités, difficultés
 LNG 1126 3 Histoire du français en Amérique
 LNG 1955 3 Notions générales de linguistique
 LNG 2100 3 Français québécois

Bloc 84K Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 2500 3 La littérature et les autres arts
 FRA 2510 3 La bande dessinée
 FRA 2517 3 Identités sexuelles et littérature
 FRA 3500 3 Littérature, culture, médias
 FRA 3503 3 Mythes et littérature
 FRA 3508 3 Identités culturelles et littérature
 FRA 3511 3 Les avant-gardes
 FRA 3641 3 Littérature et civilisation africaines

Bloc 84L Littératures/dramaturgies anciennes/étrangères

Option - Maximum 9 crédits.

AES 2012 3 Littérature chinoise contemporaine
 AES 2020 3 Littérature du Japon traditionnel
 AES 2021 3 Littérature japonaise contemporaine
 ALL 2200 3 Introduction à la littérature allemande
 ALL 2214 3 Panorama de la littérature allemande
 ALL 2260 3 Romantisme allemand
 ALL 2270 3 Modernisme allemand
 ALL 3263 3 Réalisme allemand
 ALL 3273 3 Le roman allemand contemporain
 ANG 1001 3 Reading Poetry
 ANG 1002 3 Reading Fiction
 ANG 1031 3 Survey of British Literature to 1650
 ANG 1032 3 Survey of British Literature, 1650-1900
 ANG 1320 3 Children's Literature in English
 ANG 1401 3 Quebec Writing in English
 ANG 1500 3 African-American Literature
 ANG 1600 3 Detective Fiction
 ANG 1655 3 Travel Literature in English
 ANG 1750 3 Science Fiction and Fantasy
 ANG 2183 3 American Literature 1900 to Present
 ANG 2325 3 Contemporary Canadian Literature
 ANG 2404 3 Literature and Transnational Feminisms
 ANG 2461 3 Sexuality and Representation
 ARA 2050 3 Littérature arabe
 CTL 1140 3 Panorama de la littérature catalane

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
REL 2380	3	La Bible comme littérature

Bloc 84M Langues anciennes et modernes*Option - Maximum 6 crédits.*

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le

<http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Ce bloc inclut également les cours

suivants: GRC1111, GRC1121, LAT1111 et LAT1121.

Bloc 84Y*Option - 3 crédits.*

ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANT 1611	3	Langage, culture, société
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2295	3	L'art au 19e siècle
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme

SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Segment 85 Propre à l'orientation Francophonie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 63 crédits à option.

Bloc 85A Initiation aux littératures francophones*Obligatoire - 3 crédits.*

FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
----------	---	--------------------------------

Bloc 85B Approche historique des littératures francophones*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes

Bloc 85C Lecture des littératures francophones*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 85D Approches interculturelles*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 3101	3	Cinéma des différences
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles

Bloc 85E Sciences humaines*Option - Maximum 6 crédits.*

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
REL 1930	3	Bible, arts et culture

Bloc 85F Histoire des littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle

Bloc 85G Histoire des littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits

FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 85H Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois

Bloc 85I Théories

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 85J Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés

LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois

Bloc 85K Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes

Bloc 85L Pratiques d'écriture

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit
FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 3709	3	Les chantiers de la création

Bloc 85M Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique

Bloc 85N Littératures anciennes et étrangères

Option - Maximum 6 crédits.

AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction

ANG 1655	3	Travel Literature in English	HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy	HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
ANG 2115	3	Shakespeare	HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present	HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature	ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms	MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
ANG 2461	3	Sexuality and Representation	MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
ARA 2050	3	Littérature arabe	PHI 2180	3	Philosophie du langage
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane	PHI 2255	3	Théories esthétiques
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques	PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque	PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique	PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne	POL 2510	3	Les organisations internationales
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie	POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine	QCF 1050	3	Introduction au Québec
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1	QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
LCO 2000	3	Évolution du roman	REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2	REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2380	3	La Bible comme littérature	REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
			REL 3221	3	Histoire du christianisme
			SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
			SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
			TRA 2115	3	Histoire de la traduction
			TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 850 Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le

<http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Ce bloc inclut également les cours

suivants: GRC1111, GRC1121, LAT1111 et LAT1121.

Bloc 85Y

Option - 3 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2295	3	L'art au 19 ^e siècle
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Art et théorie
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

Programme 1-145-2-5

Version 03 (A18)

Majeure en littératures de langue française**OBJECTIFS**

La majeure, construite à partir de l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures du baccalauréat spécialisé, propose une solide formation de base en études littéraires. Associée à une mineure, elle mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction et des communications. Elle permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par une mineure, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A, B, C et G. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01 B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au diplôme en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits. Elle comprend les segments 01 et 83 avec 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 01

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 15 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 01B Lectures critiques

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques

Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 83A Introduction aux littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle

Bloc 83B Introduction aux littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles

Bloc 83C Initiation à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit

Bloc 83D Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 83E Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

Bloc 83F Théories

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique

FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

Bloc 83G Langue française*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois

Bloc 83H Études interdisciplinaires et culturelles*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 83I Compléments ét. interdisciplinaires/culturelles*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation

Bloc 83J Pratiques d'écriture*Option - Maximum 3 crédits.*

FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

Bloc 83K Compléments aux pratiques d'écriture*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario

Bloc 83L Métiers de l'édition et de la culture*Option - Maximum 6 crédits.*

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique

Bloc 83Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.***Programme 1-145-4-5**

Version 02 (A16)

Mineure en littératures de langue française**OBJECTIFS**

La mineure est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et la majeure.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Elle comprend les segments 01 et 83 avec 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Segment 01

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 15 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 83A Introductions à l'histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17 ^e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18 ^e - 21 ^e siècles
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes

Bloc 83B Initiations à l'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones

Bloc 83C Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature

Bloc 83D Pratiques d'écriture

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit
FRA 2760	3	L'écriture dramatique

Bloc 83E Métiers de l'édition

Option - Maximum 6 crédits

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition

Programme 1-163-1-0

Version 04 (A07)

Baccalauréat en lettres et sciences humaines (B.A.)

OBJECTIFS

L'organisation du savoir n'a pas toujours été celle que nous connaissons aujourd'hui. Il est important d'en connaître les configurations historiques pour mieux comprendre le présent, d'autant plus que la réorganisation du discours et des formes du savoir est toujours plus manifeste dans notre vécu quotidien à la fois par le contact accru entre les cultures que produit la mondialisation, et par l'impact de la cyberculture sur nos vies. Saisir cette dynamique de l'organisation des savoirs dans une perspective interdisciplinaire et historique devient alors un atout précieux pour mieux contribuer à une société en mutation. Ce baccalauréat offre une formation interdisciplinaire solide fondée sur l'étude des questions fondamentales touchant l'ensemble des sciences humaines. Il appréhende l'évolution des savoirs selon une approche à la fois conceptuelle et historique et à partir de la perspective propre à cinq disciplines soit l'histoire, l'histoire de l'art, la philosophie, la littérature comparée et les littératures de langue française. Cette formation polyvalente et pluridisciplinaire permettra à l'étudiant de s'adapter à un marché du travail large et en constante évolution tout en ayant acquis une culture générale soigneusement construite. Après deux années de formation générale interdisciplinaire et une troisième année spécialisée dans une des cinq disciplines de base, le programme permet de poursuivre des études de maîtrise dans la discipline choisie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit suivre au moins un cours FRA, HAR, HST, LCO et PHI dans le bloc 01B. Les 12 crédits du bloc 01 F doivent être choisis dans une seule et même langue. L'étudiant inscrit à l'orientation Histoire doit avoir accumulé à la fin de son baccalauréat un total de 33 crédits en histoire. L'étudiant inscrit aux orientations histoire de l'art et philosophie ne peut suivre plus de 15 crédits dans le bloc 01 B.
- Pour être admissible au programme de maîtrise en histoire sans propédeutique, l'étudiant doit avoir réussi au moins 15 crédits dans l'aire spatio-temporelle de spécialisation. L'étudiant doit prendre au minimum 6 crédits de cours HST3XXX. S'il souhaite se spécialiser sur l'Antiquité ou le Moyen Âge, il peut remplacer jusqu'à 6 crédits de cours HST par des cours GRC, LAT, HGL ou ETM.
- Pour être admissible à la maîtrise en Littératures de langue française sans propédeutique, l'étudiant doit avoir suivi deux cours FRA du bloc 01 B et tous les cours exigés dans le segment 73.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B. A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et cinq orientations:

- orientation Histoire (segment 71)
- orientation Histoire de l'art (segment 72)
- orientation Littératures de langue française (segment 73)
- orientation Littérature comparée (segment 74)
- orientation Philosophie (segment 75).

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et de 45 à 51 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 18 crédits.

Pour compléter le nombre de crédits requis dans ce bloc, l'étudiant devra s'inscrire aux cours HST1032 et HAR1090, en substitution des cours FAS1030 et FAS1040 abolis ou non offerts.

Bloc 01B Fondements

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

L'étudiant doit suivre au moins un cours FRA, HAR, HST, LCO et PHI.

L'étudiant inscrit aux orientations Histoire de l'art et Philosophie ne peut suivre plus de 15 crédits.

FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne

Bloc 01C L'humanité et son passé

Option - 6 crédits.

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis

HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2800	3	Platon

Bloc 01D Science et culture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
GEO 1112	3	Système Terre 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes

Bloc 01E Culture et différence

Option - 6 crédits.

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 3101	3	Cinéma des différences
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique

HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
SOL 2104	3	Relations ethniques

Bloc 01F Langue*Option - 12 crédits.**Les 12 crédits du bloc doivent être choisis dans une seule et même langue.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2040	3	Italien parlé
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

Segment 71 Propre à l'orientation Histoire

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 24 crédits à option.

Pour être admissible au programme de maîtrise en histoire sans propédeutique, l'étudiant doit avoir réussi au moins 15 crédits dans l'aire spatio-temporelle de spécialisation. L'étudiant doit prendre au minimum 6 crédits de cours HST3XXX. S'il souhaite se spécialiser sur l'Antiquité ou le Moyen Âge, il peut remplacer jusqu'à 6 crédits de cours HST par des cours GRC, LAT, HGL ou ETM.

L'étudiant inscrit à l'orientation doit avoir accumulé à la fin de son baccalauréat un total de 33 crédits en histoire.

Bloc 71A*Obligatoire - 3 crédits.*

HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
----------	---	---

Bloc 71B Méthodologie

Option - 3 crédits.

HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

Bloc 71C Antiquité - Moyen Âge*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 71D Europe moderne et contemporaine*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
HST 3562	3	Sciences, techniques et sociétés

Bloc 71E Canada - Québec*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada

Bloc 71F Les Amériques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis

Segment 72 Propre à l'orientation Histoire de l'art

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 72A*Obligatoire - 12 crédits.*

HAR 1075	3	Initiation à la recherche en histoire de l'art
HAR 3900	3	Art et théorie

Bloc 72B Moyen Âge et Renaissance*Option - 3 crédits.*

HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72C XVIIe - XVIIIe siècles*Option - 3 crédits.***Bloc 72D XIXe siècle***Option - 3 crédits.*

HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art

Bloc 72E XXe siècle*Option - 3 crédits.*

HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 3220	3	L'art actuel

Bloc 72F Arts des Amériques*Option - 3 crédits.*

HAR 1610	3	Américanités
HAR 2115	3	Les arts au Canada avant 1900
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec

Segment 73 Propre à l'orientation Littératures de langue française

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 18 crédits à option.

Pour être admissible à la maîtrise en Littératures de langue française sans propédeutique, l'étudiant doit avoir suivi deux cours FRA du bloc 01B et tous les cours exigés.

Bloc 73A*Obligatoire - 9 crédits.*

Pour compléter le nombre de crédits requis dans ce bloc, l'étudiant devra s'inscrire aux cours FRA2008 ainsi qu'à un autre cours de théorie, en substitution des cours FRA2000 et FRA2001 abolis.

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
----------	---	--

Bloc 73B Poétique et parcours de lecture*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

Bloc 73C Histoires des littératures*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles

Bloc 73D Approches*Option - 3 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias

Bloc 73E Recherches et outils*Option - 3 crédits.*

FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Segment 74 Propre à l'orientation Littérature comparée

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 18 crédits à option.

Bloc 74A Méthodologies*Obligatoire - 9 crédits.*

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 74B Littérature*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 74C Interdisciplinaire*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 74D Aires culturelles*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present

ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

Segment 75 Propre à l'orientation Philosophie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 75A*Obligatoire - 3 crédits.*

PHI 1005	3	Logique 1
----------	---	-----------

Bloc 75B Philosophie du langage et des sciences*Option - 6 crédits.*

PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine

Bloc 75C Philosophie continentale*Option - 6 crédits.*

PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 75D Éthique et politique*Option - 6 crédits.*

PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique

Bloc 75E Histoire de la philosophie*Option - 6 crédits.*

PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE LANGUES DU MONDE

Programme 1-085-1-0

Version 13 (A19)

Baccalauréat en études allemandes (B.A.)

OBJECTIFS

Ce programme offre une formation complète en langue et littérature ainsi qu'en histoire et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi trois orientations thématiques : la littérature classique et contemporaine, la civilisation et l'histoire de l'espace culturel germanique, la traduction allemand-français. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes. Il constitue une base pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 72 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 71A Introduction aux études allemandes

Obligatoire - 9 crédits.

ALL 1210 3 L'allemand à travers des oeuvres-phares

ALL 1310 3 Civilisation allemande
ALL 2200 3 Introduction à la littérature allemande

Bloc 71B Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 12 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après test (entretien ou test écrit auprès de la coordinatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront prendre des cours dans le bloc 71B.

ALL 1903 3 Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904 3 Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905 3 Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906 3 Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71C Apprentissage complémentaire de l'allemand

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 1012 3 Allemand parlé 1
ALL 1090 3 Grammaire avancée 1
ALL 1913 3 Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010 3 Grammaire avancée 2

Bloc 71D Civilisation et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ALL 2333 3 L'Allemagne moderne
ALL 2340 3 Histoire de la langue allemande
ALL 2350 3 Perspectives médiévales
ALL 2444 3 L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3281 3 Colloque à sujet ouvert
ALL 3333 3 L'Allemagne depuis 1945

Bloc 71E Littérature et cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.

ALL 2214 3 Panorama de la littérature allemande
ALL 2260 3 Romantisme allemand
ALL 2270 3 Modernisme allemand
ALL 2321 3 Panorama du cinéma allemand
ALL 3200 3 Le film allemand contemporain
ALL 3263 3 Réalisme allemand
ALL 3273 3 Le roman allemand contemporain
ALL 3281 3 Colloque à sujet ouvert

Bloc 71F Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ALL 1110 3 Allemand écrit
ALL 2110 3 Introduction à la traduction allemand-français
ALL 3111 3 Traduction avancée 1
ALL 3112 3 Traduction avancée 2
ALL 3131 3 Traduction spécialisée
ALL 3145 3 Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 71G Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 2290 3 Lectures dirigées 1 (Littérature)
ALL 3290 3 Lectures dirigées 2 (Civilisation)

Bloc 71H Stage

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 3400 6 Stage dans une institution germanophone

Bloc 71Y Disciplines connexes*Option - 9 crédits.*

CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3760	3	Heidegger
POL 1954	3	Politique internationale
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3851	3	Intégration européenne

Bloc 71Z*Choix - 9 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.*

Programme 1-085-2-0

Version 12 (A19)

Majeure en études allemandes**OBJECTIFS**

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des trois thématiques qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combiné à un certificat en traduction allemand-français ou à une mineure dans une autre discipline, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme de majeure, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A Introduction aux études allemandes*Obligatoire - 9 crédits.*

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71B Apprentissage initial de l'allemand*Option - Maximum 12 crédits.*

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit). Selon leur classement, les étudiants devront prendre des cours dans le bloc 71B.

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71C Apprentissage complémentaire de l'allemand

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2

Bloc 71D Civilisation et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ALL 2444	3	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 71E Littérature et cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert

Bloc 71F Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 71G Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 2290	3	Lectures dirigées 1 (Littérature)
ALL 3290	3	Lectures dirigées 2 (Civilisation)

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3760	3	Heidegger
POL 1954	3	Politique internationale
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3851	3	Intégration européenne

Bloc 71Z

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Programme 1-085-4-0

Version 10 (A19)

Mineure en études allemandes

OBJECTIFS

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier les cours ALL 1901 et 1902 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71 A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du cégep, ou ALL 1901 et 1902, ou ALL 1911 et 1912.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 18 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue allemande après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit auprès de la coordonnatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront suivre des cours dans le bloc 71A.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71B Introduction aux études allemandes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français

Bloc 71C Littérature / civilisation en langue française et traduction

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde

Bloc 71D Littérature / civilisation en langue allemande

Option - Maximum 15 crédits.

ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ALL 2444	3	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Programme 1-085-7-0
Version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisée

ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone
----------	---	--

Bloc 70B Culture - cours en allemand

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ALL 2444	3	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 70C Culture - cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

 Programme 1-087-1-0

 Version 01 (H10)

Baccalauréat en études allemandes et histoire (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département d'histoire.

OBJECTIFS

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français

international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Formation de base 1

Obligatoire - 15 crédits.

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge

Bloc 70B Formation de base 2

Obligatoire - 15 crédits.

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

Bloc 70C Perfectionnement

Obligatoire - 12 crédits.

ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
HST 3700	3	Lectures dirigées

Bloc 70D De la Réforme au Congrès de Vienne

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3	Perspectives médiévales

Bloc 70E De l'Antiquité au Congrès de Vienne

Option - 9 crédits.

HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
----------	---	---------------------------------------

HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des Lumières en Europe
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime

Bloc 70F Du Congrès de Vienne à nos jours 1

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2444	3	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 70G Du Congrès de Vienne à nos jours 2

Option - 15 crédits.

HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire

Bloc 70H Contributions d'autres disciplines

Option - 3 crédits.

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
POL 1954	3	Politique internationale

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-091-4-1

Version 00 (A14)

Mineure en études lusophones

OBJECTIFS

La mineure en études lusophones permet d'acquérir des connaissances en langue portugaise, en littérature et en culture lusophones. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études lusophones. Le programme est associé au secteur Arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PTG 1100	3	Le monde lusophone
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70B Langue

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

Bloc 70C Lettres et société

Option - Maximum 6 crédits.

PTG 2030	3	Lectures dirigées en études lusophones
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 3510	3	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-091-7-0

Version 02 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

Bloc 70B Culture

Option - Maximum 6 crédits.

LLM 1000	3	Espaces linguistiques
PTG 1100	3	Le monde lusophone
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones

Programme 1-092-4-0

Version 02 (A01)

Mineure en études latino-américaines

OBJECTIFS

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquérir une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui a déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise peut, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Mon-

tréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Certificat en études latino-américaines. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
----------	---	----------------------------------

Bloc 70B Aires culturelles

Option - 3 crédits.

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
----------	---	-------------------------------

Bloc 70C Histoire

Option - 3 crédits.

ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine

Bloc 70D Économie et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 3835	3	L'Amérique latine

Bloc 70E Langues

Option - 6 crédits.

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 70F Histoire et développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques

Bloc 70G Arts, cultures et littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70H Croissance et développement

Option - Maximum 3 crédits.

POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
SOL 3201	3	Développement international

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-104-4-0
Version 00 (A13)

Mineure en études catalanes**OBJECTIFS**

La mineure en études catalanes a pour but d'offrir une formation en langue, culture et civilisation catalanes ainsi qu'en littérature et/ou traduction catalan-français. Le programme permet d'effectuer un stage en milieu de travail ou un séjour d'immersion en pays catalan (facultatifs). L'étudiant peut également s'inscrire à des cours dans des disciplines connexes : histoire, littérature, linguistique et traduction. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études catalanes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Bloc 72A A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
----------	---	------------------------------------

Bloc 72B Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)

Bloc 72C Lettres et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
CTL 2030	3	Lectures dirigées en études catalanes
CTL 2260	3	Traduction catalan-français
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Bloc 72D Applications pratiques

Option - Maximum 6 crédits.

CTL 2410	3	Stage
CTL 2420	3	Voyage d'études

Bloc 72E Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 2340	3	Langues secondes
POL 3851	3	Intégration européenne
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3580	3	Traduction littéraire

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-104-7-0

Version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement en langue et culture catalanes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
CTL 2260	3	Traduction catalan-français
CTL 2420	3	Voyage d'études

Bloc 70B Culture

Option - Maximum 6 crédits.

CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
POL 3851	3	Intégration européenne

Programme 1-105-1-0

Version 13 (A19)

Baccalauréat en études hispaniques (B.A.)**OBJECTIFS**

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement post-secondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide base pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 73

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 33 crédits.

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
ESP 3537	3	Espagnol moderne

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 15 crédits.

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 73C Étude de la langue et traduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 33 crédits.

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3710	3	L'espagnol : langue étrangère 1
ESP 3720	3	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 73D Littérature hispanique et pratiques culturelles hispano-américaines

Option - Minimum 15 crédits, maximum 33 crédits.

ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles

Bloc 73E Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

ESP 3810	3	Travail de recherche
ESP 3820	3	Programme de lectures
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

Bloc 73F Culture, société et théorie littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres

HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 3132	3	L'art au 17e siècle
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
POL 3835	3	L'Amérique latine

Bloc 73Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3	Introduction aux médias
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 3160	3	Le théâtre romain

LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2340	3	Langues secondes
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Programme 1-105-2-0

Version 15 (A19)

Majeure en études hispaniques**OBJECTIFS**

La majeure en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Elle permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et littérature et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. La majeure est souvent combinée à une mineure dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

La majeure peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3e année.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 18 crédits.

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2536	3	Grammaire avancée

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 73C Étude de la langue et traduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
ESP 3537	3	Espagnol moderne

ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3710	3	L'espagnol : langue étrangère 1
ESP 3720	3	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

Bloc 73D Littérature hispanique et pratiques culturelles hispano-américaines

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles

Bloc 73E Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

ESP 3810	3	Travail de recherche
ESP 3820	3	Programme de lectures
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

Bloc 73F Culture et société et théorie littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 3132	3	L'art au 17e siècle
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
POL 3835	3	L'Amérique latine

Bloc 73Y

Option - 3 crédits.

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3	Introduction aux médias
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2340	3	Langues secondes
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

 Programme 1-105-4-0

 Version 08 (A19)

Mineure en études hispaniques**OBJECTIFS**

La mineure en études hispaniques a été conçue pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Elle représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 72A Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 15 crédits.

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)

ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 72B Étude de la langue et traduction*Option - Maximum 27 crédits.*

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique

Bloc 72C Civilisation et littérature*Option - Maximum 21 crédits.*

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

Bloc 72D Culture et société*Option - Maximum 6 crédits.*

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
HAR 1115	3	Arts des Premiers Peuples
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 2515	3	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
HAR 3132	3	L'art au 17e siècle
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
POL 3835	3	L'Amérique latine

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.***Programme 1-105-6-1**

Version 00 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2

ESP 2536 3 Grammaire avancée

Bloc 70B Culture : cours en espagnol

Option - Maximum 6 crédits.

ESP 1225 6 Littérature espagnole : panorama
 ESP 1325 3 Littérature hispano-américaine: panorama
 ESP 1327 3 Cultures latino-américaines
 ESP 2300 3 Voix de l'Amérique latine
 ESP 3242 3 Romantisme et réalisme en Espagne
 ESP 3252 3 Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
 ESP 3324 3 Roman et conte hispano-américains
 ESP 3326 3 Narration et théâtre hispano-américains
 ESP 3335 3 Cinéma latino-américain

Bloc 70C Culture : cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 3858 3 Autochtones d'Amérique latine
 ESP 1215 3 Civilisation espagnole
 ESP 1317 3 Civilisation hispano-américaine
 ESP 2400 3 Cinéma et littératures hispaniques
 HAR 1115 3 Arts des Premiers Peuples
 HAR 2515 3 Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle
 HAR 3132 3 L'art au 17e siècle
 HST 1044 3 Introduction à l'Amérique latine
 LAA 1101 3 Amérique latine : cours synthèse
 LLM 1000 3 Espaces linguistiques
 POL 3835 3 L'Amérique latine

Programme 1-110-2-0

Version 07 (A03)

Majeure en études italiennes

OBJECTIFS

Le programme de la majeure en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une solide compétence langagière ainsi qu'une connaissance approfondie de la culture italienne dans ses différents aspects. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 6 crédits.

ITL 1120 3 Introduction à la culture italienne
 ITL 2195 3 Société et culture en Italie

Bloc 72B Langue

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

ITL 1070 3 Grammaire avancée 1
 ITL 1901 3 Italien 1 (niveau A1)
 ITL 1902 3 Italien 2 (niveau A2)
 ITL 1903 3 Italien 3 (niveau B1.1)
 ITL 1904 3 Italien 4 (niveau B1.2)
 ITL 2030 3 Stylistique et composition italiennes
 ITL 2040 3 Italien parlé
 ITL 2070 3 Grammaire avancée 2
 ITL 3002 3 Version
 ITL 3020 3 Langue et culture en Italie

Bloc 72C Littérature et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ITL 1141 3 Introduction à la littérature italienne
 ITL 2120 3 Le théâtre italien du 20e siècle
 ITL 2160 3 Cinéma et littérature après 1945
 ITL 2270 3 Italie-Québec: parcours interculturels

ITL 2310	3	Littérature italienne 1 : 20e siècle
ITL 2350	3	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie

Bloc 72D L'Italie dans la Méditerranée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 3867	3	Culture et société italienne
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

Bloc 72E Les arts

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2361	3	Les avant-gardes artistiques
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
PHI 2255	3	Théories esthétiques

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 2340	3	Langues secondes
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-110-4-0
Version 07 (A03)

Mineure en études italiennes**OBJECTIFS**

La mineure en études italiennes permet d'acquérir des connaissances en langue, en littérature et en civilisation italiennes.

Elle s'adresse à des étudiants issus d'horizons divers (cégeps, autres disciplines, marché du travail) recherchant une formation complémentaire en études italiennes. Combinée à une majeure dans une discipline connexe, la mineure peut mener à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes (baccalauréat par cumul). Combinée à d'autres programmes en langues modernes, cette mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et

de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
----------	---	-------------------------------------

Bloc 72B Langue

Option - Maximum 15 crédits.

ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)

ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé

Bloc 72C Lettres et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 3867	3	Culture et société italienne
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2195	3	Société et culture en Italie
ITL 2270	3	Italie-Québec: parcours interculturels
ITL 2310	3	Littérature italienne 1 : 20e siècle
ITL 2350	3	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

Bloc 72D Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
LNG 2340	3	Langues secondes

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-110-7-0

Version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version

Bloc 70B Culture : cours en italien

Option - Maximum 6 crédits.

ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2195	3	Société et culture en Italie
ITL 2310	3	Littérature italienne 1 : 20e siècle
ITL 2350	3	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie

Bloc 70C Culture : cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne

ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2270	3	Italie-Québec: parcours interculturels

Programme 1-117-4-0

Version 04 (H17)

Mineure en études arabes

OBJECTIFS

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, composé de vingt-deux états et peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde. Cette mineure peut être associée à diverses majeures dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. La mineure permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le 1er cycle qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études arabes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2

Bloc 70B Langue

Option - Maximum 12 crédits.

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1

Bloc 70C Le monde arabe

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
REL 1230	3	Introduction à l'islam
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord

REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-117-7-0

Version 02 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)

ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARA 2030	3	Traduction arabe 1

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2370	3	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman

Programme 1-121-7-0

Version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture russes**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie

Programme 1-130-5-0

Version 00 (H03)

Certificat en études néo-helléniques

OBJECTIFS

Le programme est multidisciplinaire et trilingue. Il a pour but de former des néo-hellénistes compétents dans plusieurs sphères d'activités : enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire ou de la civilisation de la Grèce moderne dans les écoles hellénophones de Montréal, dans le domaine de la recherche universitaire de ces mêmes disciplines ou dans le domaine des services offerts à la communauté.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1901, 1902, 1903 et 1904 en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours du bloc 72B.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études néo-helléniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 72

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Langue

Option - Maximum 12 crédits.

GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)

Bloc 72B Lettres et civilisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
GRM 3000	3	Programme de lecture
GRM 3005	3	Prose néo-hellénique
GRM 3005Z	3	Prose néo-hellénique
GRM 3006	3	Poésie néo-hellénique
GRM 3006Z	3	Poésie néo-hellénique
GRM 3100	3	Traduction littéraire grec-français
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-130-6-1

Version 00 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne est un agencement de cinq cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants la possibilité d'approfondir la connaissance de la langue et la culture de la Grèce moderne par le biais d'une formation ciblée.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 3100	3	Traduction littéraire grec-français

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
GRM 3005	3	Prose néo-hellénique
GRM 3006	3	Poésie néo-hellénique

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne

Programme 1-135-1-0

Version 13 (A21)

Baccalauréat en études anglaises (B.A.)**OBJECTIFS**

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans la discipline des études anglaises. Il comporte trois objectifs : l'introduction à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement, littéraire), l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise. Cette formation donne accès à des études supérieures. Elle peut aussi mener à une carrière dans divers domaines exigeant une solide maîtrise de la langue anglaise et la capacité de réfléchir de façon cohérente et créatrice aux phénomènes culturels. Le baccalauréat spécialisé est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est de niveau avancé dès son admission au programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. De plus, le directeur de recherche et le responsable du comité du 1er cycle doivent approuver le projet de recherche dirigé avant l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 36 crédits obligatoires, 45 à 48 crédits à option choisis dans les blocs de cours à option à l'exclusion du bloc 71V et 6 à 9 crédits au choix,

- en cheminement Honor : 36 crédits obligatoires, 45 à 48 crédits à option dont les 12 crédits du bloc 71V et 6 à 9 crédits au choix.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A Initiation à la littérature

Obligatoire - 36 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1034	3	20th & 21st Century Literatures in English
ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2461	3	Sexuality and Representation

Bloc 71B Grammaire

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2

Bloc 71C Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 27 crédits, maximum 42 crédits.

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1450	3	The Short Story in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2001	3	Poetry and Poetics
ANG 2006	3	Literature, Culture and Contact

ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2133	3	British Literature 1350 to 1660
ANG 2144	3	British Literature 1660-1790
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2454	3	Literature and Medicine
ANG 2480	3	Literature and the Planetary Imagination

Bloc 71D Stages

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 3101	3	Stage 1
ANG 3102	3	Stage 2

Bloc 71V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

ANG 6001	3	Séminaire honor 1
ANG 6002	3	Séminaire honor 2

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
REL 2380	3	La Bible comme littérature
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 71Z

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Programme 1-135-2-0

Version 11 (A21)

Majeure en études anglaises

OBJECTIFS

Ce programme est construit à l'intention des étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance des études anglaises avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Comme le baccalauréat spécialisé, mais de façon plus limitée, il vise à introduire l'étudiant à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement littéraires), à l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et à perfectionner l'usage de la langue anglaise. La majeure est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire avancé dès son admission au programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A Initiation à la littérature

Obligatoire - 21 crédits.

ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1034	3	20th & 21st Century Literatures in English
ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

Bloc 71B Grammaire

Option - maximum 6 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2

Bloc 71C Langue parlée

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 71D Lecture et langue écrite

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 71E Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 21 crédits, maximum 33 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1450	3	The Short Story in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2001	3	Poetry and Poetics
ANG 2006	3	Literature, Culture and Contact
ANG 2020	3	English Languages since 1066

ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2133	3	British Literature 1350 to 1660
ANG 2144	3	British Literature 1660-1790
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2454	3	Literature and Medicine
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ANG 2480	3	Literature and the Planetary Imagination

Bloc 71F Disciplines connexes*Option - 3 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 71G Stages*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 3101	3	Stage 1
ANG 3102	3	Stage 2

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.*

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Programme 1-135-4-0

Version 08 (A21)

Mineure en études anglaises**OBJECTIFS**

La mineure en études anglaises offre aux étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits à la mineure choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation

aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Littérature et culture (segment 71)
- orientation Langue et culture (segment 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte de 9 à 15 crédits à option.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau

1000.

Bloc 01A Grammaire et composition*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

Bloc 01B Cultures anglophones*Option - 3 crédits.*

ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture

Bloc 01C Disciplines connexes*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Segment 71 Propre à l'orientation Littérature et culture

L'Orientation comporte de 9 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Littératures, cultures, genres et perspectives historiques*Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.*

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1034	3	20th & 21st Century Literatures in English
ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature

ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1450	3	The Short Story in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2001	3	Poetry and Poetics
ANG 2006	3	Literature, Culture and Contact
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2133	3	British Literature 1350 to 1660
ANG 2144	3	British Literature 1660-1790
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2454	3	Literature and Medicine
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ANG 2480	3	Literature and the Planetary Imagination

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et culture

L'Orientation comporte de 12 à 21 crédits à option.

Bloc 72A Langue parlée*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 72B Lecture et langue écrite*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 72C Littératures modernes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature

Programme 1-135-7-0

Version 00 (E99)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)

ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle

Bloc 70B Culture - cours en anglais

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature

Programme 1-137-1-0

Version 00 (A07)

Baccalauréat en littératures de langues anglaise et française (B.A.)**OBJECTIFS**

Le programme comporte trois objectifs: l'introduction à l'analyse et à la critique des textes, l'acquisition des connaissances sur la production littéraire et culturelle d'expressions anglaise et française autour du monde et le perfectionnement de l'expression écrite et orale des langues anglaise et française. Un baccalauréat avec cette double spécialisation permettra l'accès aux études supérieures en littératures de langue française, études anglaises et en littérature comparée, ainsi qu'aux programmes interdisciplinaires de 2^e et 3^e cycles en "humanities" qui existent dans certaines universités québécoises, canadiennes et américaines. Il s'avérera également un véritable atout quand il s'agira de travailler dans les domaines de l'édition, de l'enseignement, des relations publiques et comme cadre, d'entreprises, de ministères ou d'organisations non gouvernementales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Bloc 70A Intro. discipline (ét. françaises/ét. anglaises)

Obligatoire - 36 crédits.

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 2020	3	English Languages since 1066
FAS 3000	3	Formations culturelles des théories
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

Bloc 70B Littératures des Amériques (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3230	3	Auteur québécois

Bloc 70C Littératures des Amériques (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature

Bloc 70D Littératures du monde (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

Bloc 70E Littératures du monde (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization

Bloc 70F Littératures/cultures populaires (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Bloc 70G Littératures/cultures populaires (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare

Bloc 70H Ident. sexuelles/sexualités (ét. franç./ét. ang.)

Option - 6 crédits.

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles

Bloc 70I Histoire des littératures (ét. françaises)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle

FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 3220	3	Auteur français

Bloc 70J Histoire des littératures (ét. anglaises)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 2133	3	British Literature 1350 to 1660
ANG 2144	3	British Literature 1660-1790
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900

Bloc 70K Théorie (ét. françaises)

Option - 6 crédits.

FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3503	3	Mythes et littérature

Bloc 70L Théorie (ét. anglaises)

Option - 3 crédits.

ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 2001	3	Poetry and Poetics
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2454	3	Literature and Medicine
ANG 2480	3	Literature and the Planetary Imagination

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-140-1-0

Version 00 (A14)

Baccalauréat en littérature comparée (B.A.)

OBJECTIFS

Ce programme offre à l'étudiant une formation spécialisée en littérature comparée, de pair à une ouverture sur les cultures et l'apprentissage intensif d'au moins deux langues. Il a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir une connaissance approfondie des théories littéraires à propos de la littérature comparée, de son apparition comme discipline autonome jusqu'aux recherches contemporaines et interdisciplinaires. Il permet à l'étudiant de se façonner un programme en études comparatives, soit en savoirs et théories littéraires, soit en traditions littéraires comparées, soit en médias, soit orienté vers l'interculturel. Ce programme vise à doter l'étudiant :

- d'une formation théorique et critique sur l'analyse des rapports interculturels
- de connaissances sur les relations entre divers médias dans le domaine de l'expression culturelle
- d'apprentissages substantiels de plusieurs littératures dans au moins deux domaines linguistiques
- d'une réflexion systématique, de nature épistémologique, sur l'organisation du savoir.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé d'utiliser les crédits du bloc 70J à l'apprentissage d'une 3e ou d'une 4e langue.

Cheminement Honor

L'étudiant qui réussit au moins 54 crédits du baccalauréat, en maintenant une moyenne cumulative de 3,7, peut choisir le cheminement Honor. Il doit suivre les cours du bloc 70V (9 crédits) : LCO 4000 Projet de recherche 1, LCO 4001 Projet de recherche 2, sous la supervision d'un professeur, et un cours du bloc 70W (3 crédits) : séminaire à option des cycles supérieurs en littérature comparée (niveau 6000).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 75 à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2

LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 70B Bases : savoirs et théories littéraires*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70C Bases : traditions littéraires comparées*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LCO 1050	3	Discours épique
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains

Bloc 70D Bases : médias*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3060	3	Lectures numériques

Bloc 70E Bases : interculturel*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine

Bloc 70F Spécialisation : savoirs et théories littéraires*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale

Bloc 70G Spécialisation : traditions littéraires comparées*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine

AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LLM 1220	3	Panorama de la littérature roumaine
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2380	3	La Bible comme littérature

Bloc 70H Spécialisation : médias*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 3021	3	Le cinéma japonais
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANG 1700	3	Literature and Film
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
COM 2001	3	Communication et mondialisation
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias	ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
HAR 1032	3	Description et analyse de l'oeuvre d'art	ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits	ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
HAR 1640	3	L'art contemporain	ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
HAR 2185	3	Histoire de la photographie	ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste	ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
HAR 3230	3	Sociologie de l'art	ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945	ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
			ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
			ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français

Bloc 70I Spécialisation : interculturel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique	ANG 1052	3	English Grammar 1
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain	ANG 1053	3	English Grammar 2
ALL 1310	3	Civilisation allemande	ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANT 1611	3	Langage, culture, société	ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion	ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique	ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1	ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2	ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires	ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ARA 2030	3	Traduction arabe 1	ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane	ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1215	3	Civilisation espagnole	ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine	ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne	ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne	ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
LLM 1200	3	Introduction à la culture roumaine	ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise	ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise	ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne	ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie	ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
TRA 2115	3	Histoire de la traduction	ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
			ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
			ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
			ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
			ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
			ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
			ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
			ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
			ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
			ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
			ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
			ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
			ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
			ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
			ARA 1912	3	Arabe A1
			ARA 1912	3	Arabe A1
			CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
			CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
			CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
			CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)

Bloc 70J Langues

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

En plus des cours énumérés dans le présent bloc, les étudiants peuvent choisir parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1			
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1			
ALL 1110	3	Allemand écrit			
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)			
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)			
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)			
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)			
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)			
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)			
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)			
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)			
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)			
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)			

CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	ESP 2525	3	Composition espagnole 1
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	ESP 2535	3	Composition espagnole 2
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	GRC 2011	3	Grec intermédiaire
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	GRC 2021	3	Grec avancé (A)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	GRC 2031	3	Grec avancé (B)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)	INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)	INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)	INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)	INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)	ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)	ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)	ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)	ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)	ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)	ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)	ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)	ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)	ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)	ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)	ITL 2040	3	Italien parlé
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)	ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)	JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)	JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)	JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)	JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)	JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)	JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
			JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)

JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70V Cheminement Honor*Option - maximum 9 crédits*

LCO 4000	3	Projet de recherche Honor 1
LCO 4001	6	Projet de recherche Honor 2

Bloc 70W Cheminement Honor*Option - maximum 3 crédits*

LCO 6004	3	Poétique
LCO 6019	3	Psychanalyse et littérature
LCO 6111	3	Théories du genre (gender)
LCO 6312	3	Problèmes de la représentation
LCO 6467	3	Littérature et philosophie
LCO 6469	3	Littératures et savoirs
LCO 6540	3	Séminaire de recherche
LCO 6546	3	Littérature et médias
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées

Programme 1-140-2-0

Version 03 (A17)

Majeure en littérature comparée**OBJECTIFS**

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut substituer aux cours du bloc 70 F des cours de langue avancés. La Faculté recommande à l'étudiant qui ne maîtrise que deux langues d'utiliser les six crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 70B Comparaisons littéraires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3060	3	Lectures numériques

Bloc 70D Ouverture aux autres disciplines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion

ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
REL 2380	3	La Bible comme littérature
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 70E Aires culturelles

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

LLM 1200	3	Introduction à la culture roumaine
LLM 1220	3	Panorama de la littérature roumaine
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

En plus des cours énumérés dans le présent bloc, les étudiants peuvent choisir parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Programme 1-140-4-0
Version 01 (A98)

Mineure en littérature comparée**OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologies

Obligatoire - 6 crédits.

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture

Bloc 70B Littérature

Option - 6 crédits.

LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - 6 crédits.

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARA 2040	3	Cinéma arabe
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 2300	3	Pratiques culturelles

LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3060	3	Lectures numériques
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
REL 2380	3	La Bible comme littérature
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

Bloc 70D Aires culturelles*Option - 6 crédits.*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains
LLM 1200	3	Introduction à la culture roumaine
LLM 1220	3	Panorama de la littérature roumaine
LLM 1310	3	Fenêtres littéraires sur le monde
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
QCF 1050	3	Introduction au Québec

Bloc 70Z*Choix - 6 crédits.*

Programme 1-163-4-1

Version 00 (A22)

Mineure en humanités numériques**OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques des technologies au cœur des humanités numériques, une thématique qui transforme les disciplines en lettres et sciences humaines. Au terme de cette formation, les étudiants auront développé une attitude critique et consciente par rapport au défi fondamental que représentent de nos jours les liens étroits entre les technologies et les lettres et sciences humaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour être admissible à la mineure en humanités numériques, le candidat doit avoir complété 30 crédits universitaires de premier cycle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en humanités numériques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Théories et fondements*Obligatoire - 9 crédits.*

HNU 1000	3	Humanités numériques : théories
HNU 2000	3	Humanités numériques : technologies
HNU 3000	3	Humanités numériques : laboratoire

Bloc 70B Ateliers techniques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

HNU 3051	1	Humanités numériques : formats d'écriture
HNU 3052	1	Humanités numériques : introduction à la TEI
HNU 3053	1	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD
HNU 3054	1	Humanités numériques : Web sémantique et données
HNU 3055	1	Humanités numériques : données ouvertes
HNU 3056	1	Humanités numériques : visualisation de données
HNU 3057	1	Humanités numériques : analyse de texte
HNU 3058	1	Humanités numériques : technologies du Web
HNU 3059	1	Humanités numériques : langages de programmation

Bloc 70C Compléments disciplinaires*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ART 2060	3	Modélisation 3D et histoire de l'art
ART 2102	3	Pratique numérique de l'histoire de l'art
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2920	3	Histoire des médias
FAS 1001	3	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales
FAS 1002	3	Initiation à la programmation en sciences sociales
FAS 1003	3	Visualisation des données
FAS 3001	3	Statistiques avancées en sciences sociales
FAS 3002	3	Intelligence artificielle et données textuelles
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique
HST 2007	3	Histoire numérique
IFT 1015	3	Programmation 1
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 3060	3	Lectures numériques
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-185-5-2

Version 00 (A97)

Certificat de traduction troisième langue*Programme offert conjointement avec le Département de littératures et de langues du monde.***OBJECTIFS**

Le certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du 1er cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants en traduction, en études allemandes et en études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour :

- ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans leur formation professionnelle;
- permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquérir un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en traduction troisième langue. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits. Il comporte un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations :

- l'orientation Traduction allemand-français (segment 81)
- l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol (segment 82).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : de 15 à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Option - 3 crédits.

ALL 3191	1.5	Travail dirigé en traduction 1
ALL 3191	1.5	Travail dirigé en traduction 1
ALL 3192	1.5	Travail dirigé en traduction 2
ALL 3192	1.5	Travail dirigé en traduction 2
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

Bloc 01B

Option - 6 crédits.

ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers

Bloc 01C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3580	3	Traduction littéraire

Bloc 01Z

Choix - 3 crédits.

Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 81A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2

ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

Bloc 81B

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain

Segment 82 Propre à l'orient. Traduction espagnol-français, franç.-esp.

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 82A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

Bloc 82B

Option - Maximum 6 crédits.

ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine

ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique

DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES ET DE STATISTIQUE

Programme 1-190-1-0

Version 20 (A20)

Baccalauréat en mathématiques (B. Sc.)

OBJECTIFS

Ce programme, qui comporte sept orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique, de l'actuariat et de la finance mathématique. Il vise aussi le développement de la démarche scientifique : esprit d'analyse et de synthèse, rigueur, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent tant au marché du travail qu'aux études supérieures. L'orientation Actuariat, en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaire. L'orientation Actuariat COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail. L'orientation Mathématiques financières offre aux étudiants une formation de base en mathématiques, statistique, finance, informatique et économie pour leur permettre de résoudre des problèmes du monde financier. L'orientation Mathématiques pures et appliquées offre aux étudiants une introduction systématique aux grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques. L'orientation Sciences Mathématiques offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail. L'orientation Statistique offre une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. L'orientation Statistique COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire

l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon sept orientations :

- orientation Actuariat (segments 01 et 75) avec 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.
- orientation Actuariat COOP (segments 01 et 76) avec 60 crédits obligatoires et 30 crédits à option.
- orientation Mathématiques pures et appliquées (segments 01 et 77) avec 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.
- orientation Statistique (segments 01 et 79) avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Statistique COOP (segments 01 et 80) avec 66 crédits obligatoires, 24 crédits à option.
- orientation Mathématiques financières (segments 01 et 81) avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Sciences mathématiques (segments 01 et 82) avec 26 crédits obligatoires, 61 à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant inscrit dans une orientation COOP, doit aussi s'inscrire à un stage hors programme.

Segment 01 Commun aux sept orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 26 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Actuariat, mathématiques financières et statistique

Obligatoire - 21 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 3201	3	Régimes de retraite
ACT 3251	3	Théorie du risque
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 75B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 75C Compléments d'actuariat*Option - Minimum 12 crédits, maximum 27 crédits.*

ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3253	3	Gestion des risques
ACT 3261	3	Modélisation prédictive
ACT 3282	3	Laboratoire de mathématiques financières
ACT 4000	3	Mémoire de fin d'études
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

Bloc 75D Compléments de statistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 75E Compléments de mathématiques*Option - Maximum 13 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données

IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 75Z*Choix - 3 crédits.***Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3).

Bloc 76A Actuariat, mathématiques financières et statistique*Obligatoire - 21 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 3201	3	Régimes de retraite
ACT 3251	3	Théorie du risque
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 76B Outils informatiques de base*Obligatoire - 7 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 76C Compléments d'actuariat*Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.*

ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3253	3	Gestion des risques
ACT 3261	3	Modélisation prédictive
ACT 3282	3	Laboratoire de mathématiques financières
ACT 4000	3	Mémoire de fin d'études

Bloc 76D Compléments de statistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 76E Compléments de mathématiques*Option - Maximum 13 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3

MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 76F Stages*Obligatoire - 6 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

Bloc 76Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A Analyse, algèbre et géométrie*Obligatoire - 24 crédits.*

MAT 1460	3	Modélisation
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2600	3	Algèbre 1

Bloc 77B Outils informatiques de base*Obligatoire - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 77C Compléments de mathématiques*Option - Minimum 18 crédits, maximum 27 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles

MAT 3300	3	Introduction aux variétés différentiables
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois

Bloc 77D Mathématiques avancées et stages*Option - Maximum 8 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2
MAT 4000	3	Mémoire de fin d'études
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6124	4	Analyse fonctionnelle
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 77E Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 77F Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3355	3	Infographie

IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 77Y Contributions d'autres disciplines*Option - Maximum 6 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique

Bloc 77Z*Choix - 3 crédits.***Segment 79 Propre à l'orientation Statistique**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 79 H ou du bloc 79 Y dans la même discipline.

Bloc 79A Éléments de statistique*Obligatoire - 18 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique

Bloc 79B Éléments de mathématiques*Obligatoire - 12 crédits.*

MAT 1460	3	Modélisation
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique

Bloc 79C Outils informatiques de base*Obligatoire - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
----------	---	-----------------

STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat
----------	---	--------------------------------------

Bloc 79D Éléments de statistique 2*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée

Bloc 79E Compléments de statistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6516	3	Données catégorielles

Bloc 79F Compléments de mathématique*Option - Maximum 13 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 79G Mémoire de fin d'études et stages*Option - Maximum 6 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2
STT 4000	3	Mémoire de fin d'études

Bloc 79H Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 79I Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique*Option - Maximum 12 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque

ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3201	3	Régimes de retraite
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque

Bloc 79Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique

Bloc 79Z*Choix - 3 crédits.***Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 80H ou du bloc 80 Y dans la même discipline.

Bloc 80A Éléments de statistique*Obligatoire - 18 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique

Bloc 80B Éléments de mathématiques*Obligatoire - 12 crédits.*

MAT 1460	3	Modélisation
MAT 2050	3	Analyse 2

MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique

Bloc 80C Outils informatiques de base*Obligatoire - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 80D Éléments de statistique 2*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée

Bloc 80E Compléments de statistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6516	3	Données catégorielles

Bloc 80F Compléments de mathématique*Option - Maximum 10 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 80G Stages*Obligatoire - 6 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

Bloc 80H Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 80I Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique*Option - Maximum 9 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3201	3	Régimes de retraite
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque

Bloc 80Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique

Segment 81 Propre à l'orientation Mathématiques financières

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Mathématiques de l'aléatoire et la finance*Obligatoire - 36 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3282	3	Laboratoire de mathématiques financières
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique

STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision

Bloc 81B Outils informatiques de base*Obligatoire - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 81C Compléments de mathématiques*Option - Maximum 10 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6701	4	Probabilités

Bloc 81D Compléments d'actuariat*Option - Maximum 9 crédits.*

ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3251	3	Théorie du risque

Bloc 81E Compléments de statistique*Option - Maximum 9 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 81F Mémoire de fin d'études et stages*Option - Maximum 6 crédits.*

ACT 4000	3	Mémoire de fin d'études
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

Bloc 81G Compléments d'informatique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 81H Éléments d'économie*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
----------	---	----------------------

ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière

Bloc 81Z*Choix - 3 crédits.***Segment 82 Propre à l'orientation Sciences mathématiques**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 61 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 82A Compléments de mathématiques*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles

Bloc 82B Outils informatiques de base*Option - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 82C Compléments*Option - Minimum 33 crédits, maximum 45 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3230	3	Finance mathématique
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1332	3	Géométrie euclidienne
MAT 1460	3	Modélisation
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3000	3	Stage 2
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3300	3	Introduction aux variétés différentiables
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.

MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 82D Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3700	3	Introduction à la science des données

Bloc 82Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie

HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique

Bloc 82Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-190-2-0

Version 14 (A20)

Majeure en mathématiques**OBJECTIFS**

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 26 crédits obligatoires, 31 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 26 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 71B Compléments

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3230	3	Finance mathématique
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3300	3	Introduction aux variétés différentiables
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 71C Éléments d'informatique*Option - 4 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

Bloc 71Y*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***OBJECTIFS**

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 71A Éléments*Obligatoire - 19 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 71B Compléments*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1332	3	Géométrie euclidienne
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71Y Disciplines connexes*Option - Maximum 3 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1174	3	Chiffrier, bases de données et programmation VBA
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers

Bloc 71Z*Choix - 2 crédits.***Programme 1-191-1-0****Version 10 (A19)****Baccalauréat en mathématiques et informatique (B. Sc.)***Programme offert conjointement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.***OBJECTIFS**

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent

poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et en recherche opérationnelle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT. Le segment 01A constitue un tronc commun aux 2 orientations. La répartition des cours entre la 2e et la 3e année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 91 crédits.

Il est offert selon 2 cheminements:

Cheminement Propre à l'orientation mathématiques et informatique (segment 01 et segment 70) : 49 crédits obligatoires, 39 crédits à option et de 3 crédits au choix.

Cheminement Propre à l'orientation science des données (segment 01 et segment 71) : 58 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 01

Tronc commun aux deux orientations

Bloc 01A Bases de mathématiques, informatique et statistique

Obligatoire - 43 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
----------	---	-----------------

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits.***Segment 70 Propre à l'orientation mathématiques et informatique**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option.

Bloc 70A Perfectionnement en mathématiques*Obligatoire - 6 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2

Bloc 70B Informatique*Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.*

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3700	3	Introduction à la science des données
IFT 3710	3	Projets en apprentissage automatique
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70C Stages et travaux dirigés*Option - Maximum 6 crédits.*

IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3151	3	Stage d'informatique
MAT 4000	3	Mémoire de fin d'études

Bloc 70D Mathématiques et statistique*Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.*

MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3300	3	Introduction aux variétés différentiables
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Minimum de crédits de niveau 3000 de sigles IFT ou MAT ou STT*L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT.***Segment 71 Propre à l'orientation science des données**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

Bloc 71A Perfectionnement en statistique, informatique et mathématiques*Obligatoire - 15 crédits.*

IFT 3700	3	Introduction à la science des données
MAT 2412	3	Analyse numérique
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique

Bloc 71B Statistique*Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.*

MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 71C Informatique*Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.*

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3710	3	Projets en apprentissage automatique
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 71D Stages et travaux dirigés*Option - Maximum 6 crédits*

IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3151	3	Stage d'informatique
STT 4000	3	Mémoire de fin d'études

Bloc 71E Actuariat et finance mathématique*Option - Maximum 9 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2243	3	Investissements

ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque
ACT 3253	3	Gestion des risques
ACT 3261	3	Modélisation prédictive
ACT 3282	3	Laboratoire de mathématiques financières

Bloc 71F Mathématiques*Option - Maximum 9 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2460	3	Dynamiques adaptatives
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3300	3	Introduction aux variétés différentiables
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3634	3	Théorie analytique des nombres

Minimum de crédits de niveau 3000 de sigles IFT ou MAT ou STT*L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT.***Programme 1-192-1-0**

Version 11 (A10)

Baccalauréat en mathématiques et physique (B. Sc.)*Programme offert conjointement avec le Département de physique.***OBJECTIFS**

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce domaine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour être admissible aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants : PHY 3131, PHY 3214 et PHY 3442. Pour obtenir 19 crédits à option, l'étudiant doit suivre le cours MAT 1681.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, 19 à option et 3 au choix.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants: PHY3131, PHY3214 et PHY3442.

Bloc 70A Éléments mathématiques

Obligatoire - 34 crédits.

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2466	3	Analyse appliquée

Bloc 70B Physique fondamentale

Obligatoire - 34 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques

PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2813	3	Mécanique quantique 2

Bloc 70C Compléments de mathématiques 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 2719	3	Marches et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
MAT 3460	3	Modélisation mathématique spécialisée et appli.
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 70D Compléments de physique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3060	3	Méthodes numériques en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 70E Compléments de physique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

Bloc 70F Compléments de mathématiques 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-193-1-0

Version 06 (H01)

Baccalauréat en mathématiques et économie (B. Sc.)*Programme offert conjointement avec le Département de sciences économiques.***OBJECTIFS**

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la macroéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 à 12 crédits du bloc 711 doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix.

Bloc 70A Bases de mathématiques et d'économie

Obligatoire - 56 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 70B Perfectionnement en mathématiques et statistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 13 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3251	3	Théorie du risque
ACT 3253	3	Gestion des risques
ACT 3261	3	Modélisation prédictive
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2719	3	Marchés et graphes aléatoires
MAT 2795	3	Introduction aux structures intrinsèques des données
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2105	3	Statistique bayésienne
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3781	3	Laboratoire de statistique
STT 3790	3	Apprentissage statistique
STT 3795	3	Fondements théoriques en science des données

Bloc 70C Perfectionnement en économie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Un étudiant ayant acquis 60 crédits et plus au Baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 peut, après étude du dossier, être autorisé à s'inscrire à deux des trois cours ECN 6013, ECN 6118 et ECN 6350 ou, par substitution, à un ou deux des cours suivants :

- ECN 4040 (Microéconomie honor),

- ECN 4050 (Macroéconomie honor),

- ECN 4160 (Économétrie honor)

- ECN 4070 (Économie mathématique honor).

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3055	3	Fluctuations économiques
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3355	3	Histoire économique
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3950	3	Atelier en économie appliquée
ECN 3995	3	Stage
ECN 6013	3	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3	Éléments d'économétrie

Bloc 70D Informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C

Bloc 70E Optimisation

Option - 3 crédits.

ECN 4070	3	Économie mathématique honor
IFT 2505	3	Optimisation linéaire

Bloc 70Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
POL 1000	3	Fondements de science politique
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et MAT.

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

 Programme 1-148-1-5

 Version 02 (H16)

Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département de littératures de langue française.

OBJECTIFS

Ce programme intègre les littératures de langue française et la philosophie. Il vise à marier éthique et esthétique, création et critique, sensibilité et raison dans une perspective pluridisciplinaire. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une bonne formation générale dans les deux disciplines ainsi qu'une formation spécifiquement conçue pour développer le sens critique, l'esprit de synthèse, la capacité d'analyse et la qualité de l'expression. En outre, ce programme permet d'acquérir de solides bases historiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements philosophiques et littéraires

Obligatoire - 39 crédits.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature

Bloc 70B Philosophie de la connaissance

Option - Maximum 3 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine

Bloc 70C Histoire des littératures de langue française

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

Bloc 70D Histoire de la philosophie

Option - 6 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70E Poétique et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

Bloc 70F Éthique et philosophie politique*Option - 3 crédits.*

PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2450	3	Principes et méthodes en philosophie pour enfants
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3660	3	Philosophie du droit

Bloc 70G Philosophie continentale*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3205	3	Nietzsche
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70H Ouvertures*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3180	3	Édition critique
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

Bloc 70I Langues*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-195-1-0

Version 12 (A14)

Baccalauréat en philosophie (B.A.)**OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PHI. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 83

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 83A Bases de la philosophie

Obligatoire - 18 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 83B Histoire de la philosophie 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 83C Histoire de la philosophie 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

Bloc 83D Histoire de la philosophie 3

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
----------	---	--------------------------

PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
----------	---	-----------------------------------

PHI 2670	3	L'empirisme moderne
----------	---	---------------------

Bloc 83E Philosophie et sciences humaines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques

Bloc 83F Philosophie éthico-politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 83G Philosophie et pensée scientifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 83H Cours approfondis

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

PHI 2450	3	Principes et méthodes en philosophie pour enfants
PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3205	3	Nietzsche
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie
PHI 3450	3	Animation philosophique pour jeunes
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne

PHI 3530	3	Le rationalisme moderne	ANT 2026	3	Anthropologie politique
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale	COM 1300	3	Théories de la communication
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique	COM 2200	3	Communication, interaction et discours
PHI 3640	3	Hegel	ECN 1000	3	Principes d'économie
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger	ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
PHI 3660	3	Philosophie du droit	ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine	ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique	FRA 1027	3	Histoire de la littérature
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique	FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
PHI 3745	3	Conceptions philosophiques du soi	FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl	FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
PHI 3760	3	Heidegger	FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne	FRA 3314	3	Littérature et philosophie
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote	GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale	HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive	HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
PHI 3905	3	Philosophie de la religion	HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
			HAR 2252	3	L'art au 18e siècle
			HAR 2295	3	L'art au 19e siècle
			HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
			HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
			HST 1041	3	L'Europe moderne
			HST 1042	3	L'Europe contemporaine
			IFT 1015	3	Programmation 1
			IFT 1025	3	Programmation 2
			IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
			IFT 1810	3	Introduction à la programmation
			LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
			LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
			LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
			LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
			LCO 3010	3	Théories de la littérature
			LNG 1540	3	Notions de syntaxe
			LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
			LNG 2240	3	Pragmatique
			MAT 1000	4	Analyse 1
			MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
			PHY 1651	3	Mécanique classique 1
			PHY 1652	3	Relativité 1
			POL 3235	3	Politiques scientifiques
			PSY 1085	3	L'apprentissage
			PSY 2055	3	Psychologie de la perception
			PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
			PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
			PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
			REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident

Bloc 83I Philosophie orientale*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

Bloc 83L Langues*Option - Maximum 12 crédits.*

ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 83Y Initiations complémentaires*Option - Minimum 9 crédits, maximum 13 crédits.*

AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie

Bloc 83Z*Choix - 6 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.*

Programme 1-195-2-0

Version 12 (A14)

Majeure en philosophie

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce à une mineure dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise en philosophie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1^{re} année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 84

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 84A Bases de la philosophie

Obligatoire - 18 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 84B Histoire de la philosophie 1

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 84C Histoire de la philosophie 2

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

Bloc 84D Histoire de la philosophie 3

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

Bloc 84E Philosophie et sciences humaines

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques

Bloc 84F Philosophie éthico-politique

Option - Maximum 12 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 84G Philosophie et pensée scientifique*Option - Maximum 12 crédits.*

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 84H Cours approfondis*Option - Maximum 9 crédits.*

PHI 2450	3	Principes et méthodes en philosophie pour enfants
PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3205	3	Nietzsche
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie
PHI 3450	3	Animation philosophique pour jeunes
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3745	3	Conceptions philosophiques du soi
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

Bloc 84I Philosophie orientale*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

Bloc 84Y Initiations complémentaires*Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.*

AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie

ANT 2026	3	Anthropologie politique
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
HAR 1167	3	Histoires mondiales de l'art 2
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2252	3	L'art au 18e siècle
HAR 2295	3	L'art au 19e siècle
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2240	3	Pragmatique
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident

Bloc 84Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.*

Programme 1-195-4-0

Version 05 (A09)

Mineure en philosophie**OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire une majeure dans une autre discipline.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 85

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 85A Bases de la philosophie

Obligatoire - 6 crédits.

PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 85B Histoire de la philosophie 1

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

Bloc 85C Histoire de la philosophie 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

Bloc 85D Histoire de la philosophie 3

Option - Maximum 9 crédits.

PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

Bloc 85E Philosophie et sciences humaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques

Bloc 85F Philosophie éthico-politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 85G Philosophie et pensée scientifique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance

PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 85I Philosophie orientale

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

Bloc 85Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Programme 1-198-4-0

Version 02 (A14)

Mineure en éthique et droit

OBJECTIFS

Le programme de mineure en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner aux étudiants une solide formation de base leur permettant de poser correctement les problèmes éthiques; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de problèmes éthiques; former des personnes plus averties face aux choix de société liés aux questions éthiques; permettre de développer une vision personnelle des enjeux liés à l'éthique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire

l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en éthique et droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Philosophie

Obligatoire - 9 crédits.

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 3660	3	Philosophie du droit

Bloc 71B Droit

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1022	3	Fondements du droit 2

Bloc 71C Approfondissement en philosophie

Option - 6 crédits.

PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

Bloc 71D Approfondissement en droit

Option - 6 crédits.

DRT 1010	3	Fondements du droit
DRT 2100	3	Droit international public général
DRT 3005	3	Sociologie du droit
DRT 3006	3	Théories avancées du droit

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-199-1-0

Version 00 (A05)

Baccalauréat en philosophie et études classiques (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Centre d'études classiques.

OBJECTIFS

Le programme s'articule autour de trois grands objectifs :

- Acquérir des connaissances approfondies sur la pensée philosophique et le

- monde antiques et développer les compétences linguistiques et autres nécessaires à la compréhension des textes anciens en grec ou en latin
- Développer les aptitudes intellectuelles de base nécessaires à la pensée critique
 - À partir des outils méthodologiques de la discipline, examiner l'histoire des idées

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70 C et 70 D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70C et 70D.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 70B Introduction complémentaire (ét. classiques)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée

Bloc 70C Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

Bloc 70D Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70E Langues, lecture de textes (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 70F Philosophie grecque (philosophie)

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote

Bloc 70G Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit

Bloc 70H Histoire de la philosophie (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières

PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70I Philosophie éthico-politique (philosophie)*Option - Maximum 3 crédits.*

PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3660	3	Philosophie du droit

Bloc 70J Philosophie continentale (philosophie)*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70K Langues : latin médiéval (ét. classiques)*Option - Maximum 6 crédits.*

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
----------	---	------------------

Bloc 70L Littérature gréco-latine (ét. classiques)*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 70M Histoire de l'Antiquité (ét. classiques)*Option - Maximum 12 crédits.*

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes

HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 70N Archéologie gréco-romaine (ét. classiques)*Option - Maximum 9 crédits.*

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 70O Linguistique (ét. classiques)*Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
----------	---	-----------------------------------

Bloc 70P Langues modernes (philosophie/ét. classiques)*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 70Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-247-1-0

Version 02 (A12)

Baccalauréat en science politique et philosophie (B.A.)*Programme offert conjointement avec le Département de science politique.***OBJECTIFS**

L'objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et transférables qu'ils pourront maîtriser davantage lors de leurs études de 2e cycle (en science politique ou en philosophie) ou lorsqu'ils seront appelés à oeuvrer dans divers milieux de travail. En effet, les objectifs de formation du programme débouchent sur des perspectives de carrière à la fois dans le domaine de la recherche et de l'enseignement universitaires, mais aussi dans des contextes professionnels plus spécifiques tels que le journalisme, la fonction publique, les relations diplomatiques, les institutions internationales et les organismes non gouvernementaux.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Dès son premier trimestre, l'étudiant s'inscrit au cours PEP 1000 et à quatre cours choisis parmi les cours des blocs 70B ou 70C.
- Un minimum de 36 crédits de cours POL (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 700) et 36 crédits de cours PHI (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70P) est à respecter.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.)

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PEP 1000	3	Analyse politique théorique
PEP 2000	3	Enjeux philosophiques du politique
PEP 3000	3	Épistémologie des théories politiques

Bloc 70B Fondements philosophiques

Obligatoire - 15 crédits.

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 70C Volet science politique

Obligatoire - 9 crédits.

POL 1009	3	Politique comparée
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 70D Philosophie de la connaissance

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique
PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3155	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie

Bloc 70E Tradition philosophique

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

Bloc 70F Philosophie politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales

PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2450	3	Principes et méthodes en philosophie pour enfants
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3660	3	Philosophie du droit

Bloc 70G Esthétique, herméneutique*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 3205	3	Nietzsche
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70H Pensée politique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3807	3	Idéologies politiques

Bloc 70I Méthodologies*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 70J Politique comparée*Option - Maximum 9 crédits.*

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2802	3	Théories du développement

POL 3410	3	La formation des états en Europe
----------	---	----------------------------------

Bloc 70K Systèmes politiques*Option - Maximum 6 crédits.*

POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3111	3	La France
POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 70L Forces et comportements*Option - Maximum 9 crédits.*

POL 2050	3	Représentation politique
POL 2101	3	Communication politique
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2859	3	Opinion publique
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3015	3	Les élections
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3900	3	Politique et société
POL 3910	3	Genre et politique

Bloc 70M Administration et politiques publiques*Option - Maximum 9 crédits.*

POL 1025	3	Politique et économie
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales

Bloc 70N Relations internationales

Option - Maximum 9 crédits.

POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale

Bloc 700 Sociologie et sciences économiques*Option - Maximum 12 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation

Bloc 70P Culture et langue allemandes*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

Bloc 70Z*Choix - 6 crédits.***DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE**

Programme 1-200-1-0

Version 15 (A10)

Baccalauréat en physique (B. Sc.)**OBJECTIFS**

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement de la physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un ensemble

de cours obligatoires représentant l'essentiel de la formation de physicien. Par la suite, l'étudiant peut choisir de spécialiser sa formation dans le cadre d'une des orientations suivantes : astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique du vivant et physique subatomique, ou de maintenir une formation polyvalente en choisissant l'orientation générale. Par ailleurs, les stages en industrie offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu industriel.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.____LINE_BREAK____ Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY2813, 3131, 3214 et 3442. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de six crédits parmi les cours BCM1531, BIO1101, BIO1153, CHM2995 et PHY2900.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- Astronomie et astrophysique (segments 01 et 71), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix
- Physique des matériaux (segments 01 et 72), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix
- Physique du vivant (segments 01 et 73), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au

choix

- Physique subatomique (segments 01 et 74), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix

- Générale (segments 01 et 75), 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option. Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi du bloc 01E au moins trois des quatre cours de sigle PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 01A Physique fondamentale

Obligatoire - 25 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

Bloc 01B Formation expérimentale

Obligatoire - 9 crédits.

PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 3040	3	Laboratoire d'optique

Bloc 01C Outils mathématiques de base

Obligatoire - 11 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 01D Méthodes de solution de problèmes en physique

Obligatoire - 6 crédits.

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique

Bloc 01E Physique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

Bloc 01F Outils mathématiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique

Bloc 01G Outils informatiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 01H Stages en industrie

Option - Maximum 6 crédits.

PHY 2031	3	Stage 1 en industrie
PHY 3031	3	Stage 2 en industrie

Segment 71 Propre à l'orientation Astronomie et astrophysique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 71B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires

Bloc 71C Autres disciplines de la physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 71D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3060	3	Méthodes numériques en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 71Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Segment 72 Propre à l'orientation Physique des matériaux

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de base

Obligatoire - 9 crédits.

PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 72B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité

Bloc 72C Autres disciplines de la physique

Option - Maximum 9 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 72D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3060	3	Méthodes numériques en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 72Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie

GEO 2122	3	Climatologie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Segment 73 Propre à l'orientation Physique du vivant

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours de base

Obligatoire - 9 crédits.

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 73B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
PSL 1993	3	Physiologie générale

Bloc 73C Autres disciplines de la physique

Option - Maximum 9 crédits.

PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique

Bloc 73D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3060	3	Méthodes numériques en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle

ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 73Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.***Segment 74 Propre à l'orientation Physique subatomique**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours de base*Obligatoire - 6 crédits.*

PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

Bloc 74B Cours de spécialisation*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3600	3	Physique nucléaire

Bloc 74C Autres disciplines de la physique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 74D Compléments de physique*Option - Maximum 15 crédits.*

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3060	3	Méthodes numériques en physique
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 74Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
----------	---	-------------------------

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 74Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.***Segment 75 Propre à l'orientation générale**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 9 à 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A*Obligatoire - 3 crédits.*

PHY 3030	3	Projet de fin d'études
----------	---	------------------------

Bloc 75B Disciplines de la physique*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

Bloc 75C Compléments de physique*Option - Maximum 21 crédits.*

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3060	3	Méthodes numériques en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

Bloc 75Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.***Programme 1-200-2-0**

Version 13 (A10)

Majeure en physique**OBJECTIFS**

Comme pour le B. Sc. en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline de la mineure. Ce programme, par un choix approprié de cours dans la mineure, peut mener aux études supérieures en physique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre un minimum de 44 et un maximum de 46 de crédits en physique (PHY). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780,

doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale*Obligatoire - 25 crédits.*

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

Bloc 71B Outils mathématiques*Obligatoire - 11 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 71C Formation expérimentale*Obligatoire - 3 crédits.*

PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
----------	---	--

Bloc 71D Méthodes de solution de problème en physique*Obligatoire - 6 crédits.*

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique

Bloc 71E Physique avancée*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

Bloc 71F Compléments de physique*Option - Maximum 9 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études
PHY 3040	3	Laboratoire d'optique
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3060	3	Méthodes numériques en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 71G Outils informatiques complémentaires*Option - Maximum 4 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.*

Programme 1-200-4-0

Version 05 (A04)

Mineure en physique**OBJECTIFS**

Ce programme, complémentaire d'une majeure dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline de la majeure.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale*Obligatoire - 12 crédits.*

PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

Bloc 71B Outils mathématiques*Option - Maximum 12 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

MAT 1681 1 Mathématiques assistées par ordinateur

IFT et PHY.

Bloc 71C Compléments de physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Programme 1-205-1-0

Version 05 (A16)

Baccalauréat en physique et informatique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

OBJECTIFS

Ce programme, relevant du département de physique, vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes - à l'aide de méthodes quantitatives - dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris

- Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 70A Physique fondamentale

Obligatoire - 31 crédits.

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

Bloc 70B Informatique fondamentale

Obligatoire - 24 crédits.

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques

Bloc 70C Outils mathématiques*Obligatoire - 11 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

Bloc 70D Modélisation*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IFT 3245	3	Simulation et modèles
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

Bloc 70E Compléments de physique*Option - Maximum 12 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études
PHY 3051	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique

Bloc 70F Compléments d'informatique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2505	3	Optimisation linéaire
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3205	3	Traitement du signal

IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3515	3	Optimisation non linéaire
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70Z*Choix - 6 crédits.**Les cours choisis peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.***Bloc 70G Outils mathématiques complémentaires***Option - Maximum 10 crédits.*

MAT 1978	4	Probabilités et statistique
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 3450	3	Introduction à la modélisation mathématique

Minimum de crédits de niveau 3000 de sigle IFT ou PHY*L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY.***Maximum de 81 crédits 1000/2000***L'étudiant peut faire un maximum de 81 crédits de niveau 1000 et 2000.***ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION****Programme 1-210-1-0****Version 14 (A20)****Baccalauréat en psychoéducation (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Les objectifs de ce programme sont :

- l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal et sur les problèmes d'adaptation dans une perspective développementale, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales, sur la déontologie, sur les modalités d'intervention efficaces et sur les programmes de prévention et d'intervention;
- l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit avoir réussi tous ses cours obligatoires de première et deuxième année du baccalauréat, soit 54 crédits, avant de s'inscrire au stage.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE.
- Cheminement honor: Ce cheminement s'adresse aux étudiants qui ont réussi un minimum de 54 crédits (soit tous les cours obligatoires de première et deuxième année du baccalauréat). Seuls les étudiants ayant maintenu une moyenne cumulative minimale de 3,4 après leur troisième trimestre d'études se verront offrir la possibilité de s'inscrire au cheminement honor. Le cheminement honor comprends les 12 crédits de cours du bloc 70V. Les crédits de ce cheminement remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier et inclut deux séminaires des cycles supérieurs en psychoéducation.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.13 Suspension de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

c) Les étudiants qui ont suspendu pour plus d'un trimestre leur programme d'études en psychoéducation ont jusqu'au 15 mars pour signifier au responsable de programme leur désir d'amorcer un stage clinique à l'automne de la même année. Les étudiants qui signifieront leur désir de reprendre leurs études au-delà de cette date devront attendre à l'automne de l'année suivante pour amorcer leur stage.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

La réussite du cheminement honor mènera à l'octroi de la mention "Cheminement honor" sur le diplôme de baccalauréat spécialisé en psychoéducation, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,2 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Le baccalauréat en psychoéducation comporte deux cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

Cheminement régulier: 69 crédits obligatoires, dont 11 crédits attribués à un stage, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Cheminement honor: 69 crédits obligatoires, dont 11 crédits attribués à un stage, 9 crédits à option dans les bloc 70C et 70D et les 12 crédits du bloc 70V.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 36 crédits.

PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSE 1202	3	Développement normal et psychopathologie adulte
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSE 1209	3	Psychoéducation et réseaux
PSE 1210	3	Bases biologiques de l'adaptation
PSE 2202	3	Psychométrie et évaluation normative
PSE 22181	0	Méthodologie scientifique en psychoéducation 1
PSE 22182	6	Méthodologie scientifique en psychoéducation 2
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

Bloc 70B Formation clinique

Obligatoire - 33 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
PSE 1213	2	Laboratoire de pratique psychoéducative 1
PSE 2203	3	Évaluation psychoéducative
PSE 2204	3	Intervention cognitivo-comportementale
PSE 2205	3	L'activité psychoéducative
PSE 2208	2	Laboratoire de pratique psychoéducative 2
PSE 2209	3	Conception de plans d'intervention
PSE 3202	3	La relation psychoéducative
PSE 32501	0	Stage d'intervention 1
PSE 32502	11	Stage d'intervention 2

Bloc 70C Développement et adaptation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cheminement honor : 3 crédits.

PSE 2214	3	Personnalité et adaptation
PSE 2215	3	Introduction aux perspectives évolutionnistes
PSE 2217	3	Développement et adaptation : thème choisi
PSE 2219	3	Analyse appliquée du comportement
PSE 3192	3	Médication et comportement
PSE 3212	3	Violence familiale à l'égard des enfants

Bloc 70D Évaluation - intervention psychoéducatives

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement honor : 6 crédits.

PSE 3207	3	Pratique psychoéducative en contexte autochtone
PSE 3209	3	Pratique psychoéducative et TDAH
PSE 3210	3	Pratique psychoéducative en milieu scolaire
PSE 3211	3	Pratique psychoéducative et vieillissement
PSE 3214	3	Pratique psychoéducative et santé mentale adulte
PSE 3215	3	Pratique psychoéducative et dépendances
PSE 3217	3	Pratique psychoéducative : fonctionnement cognitif
PSE 3219	3	Pratique psychoéducative et troubles intériorisés
PSE 3220	3	Pratique psychoéducative et troubles extériorisés

PSE 3221 3 Pratique psychoéducative et troubles développement

Bloc 70V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit.

Cheminement honor: 12 crédits.

PSE 4001 3 Séminaire d'initiation recherche 1

PSE 4002 3 Séminaire d'initiation recherche 2

PSE 6001 3 Sémaire de maîtrise en psychoéducation

PSE 6116 3 Mobilisation des connaissances en psychoéducation

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 3 crédits.

Cheminement honor : 0 crédit.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE.

Programme 1-210-4-0

Version 06 (A20)

Mineure en psychoéducation

OBJECTIFS

Ce programme permet d'acquérir des connaissances de base sur le développement normal et atypique, pouvant mener à l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les fondements de l'intervention psychoéducative. Il comprend l'ensemble des cours obligatoires de première année du baccalauréat spécialisé en psychoéducation. La mineure peut être combinée à deux autres mineures ou certificats ou à une majeure pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 30 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSE 1202	3	Développement normal et psychopathologie adulte
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSE 1209	3	Psychoéducation et réseaux
PSE 1210	3	Bases biologiques de l'adaptation
PSE 1213	2	Laboratoire de pratique psychoéducative 1
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Programme 1-220-1-0

Version 15 (A20)

Baccalauréat en psychologie (B. Sc.)

Également offert au campus de l'UdeM à Laval sous le numéro de programme 1-220-1-9.

OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1^{re} année, les cours de sigle PSY2000 en 2^e année et les cours de sigle PSY3000 en 3^e année.

Stage d'initiation à la psychologie

Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor

Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que le cours à option PSY2007 (du bloc 71K) ou le cours à option NCM2200 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie

PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
----------	---	-------------------------------------

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits.

NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial

Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

Option - Maximum 15 crédits.

PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé

PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3249	3	Violence familiale
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3259	3	Psychologie légale
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie*Option - Maximum 12 crédits.*

PSY 2226	3	Modèles d'intervention
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3298	3	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3299	3	Stage d'initiation à la psychologie 2

Bloc 71K Méthodologie scientifique*Option - Maximum 12 crédits.*

NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3009	3	Laboratoire 3
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 71V Propre au cheminement honor*Option - Maximum 9 crédits.**Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits.**(Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).*

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6028	3	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire et cours de langues*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.**Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2454	3	La primatologie
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)	LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)	LNG 1540	3	Notions de syntaxe
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)	LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)	LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)	LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)	ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)	ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)	PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)	PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)	PHI 2305	3	Théories de la connaissance
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)	PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil	PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
FAS 1902	3	Langue de l'Université d'accueil 2	PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
FAS 1910	3	Cultures de l'Université d'accueil 1	PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
FAS 1911	3	Cultures de l'Université d'accueil 2	PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes	REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	REI 1140	3	Approche juridique en RI
IFT 1810	3	Introduction à la programmation	RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web	RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C	RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales	RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)	SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)	SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)	SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)	SOL 2511	3	Microsociologie
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique	SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)	SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)	SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)	SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)	SXS 2000	3	Identité de genre et diversité sexuelle
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)	SXS 2001	3	Diversité culturelle et sexualité
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)	SXS 2002	3	Sexualité et troubles de santé mentale
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)	VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)	VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)			
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)			
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)			
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)			
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)			
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)			
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)			
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)			
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)			
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)			
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)			
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice			
LNG 1010	3	Langage et cognition			
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique			

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-220-1-2****Version 04 (A22)****Baccalauréat en neurosciences cognitive (B. Sc.)****OBJECTIFS**

L'objectif du programme de baccalauréat en neurosciences cognitive vise à comprendre les mécanismes cérébraux sous-jacents aux fonctions mentales supérieures, telles que l'attention, la perception, la mémoire, la pensée, les émotions, le langage, la cognition musicale, etc. De plus en plus de techniques se développent permettant de répondre à une diversité de questions sur le fonctionnement cérébral. Ces nouvelles méthodes dépendent de l'informatique et de l'imagerie cérébrale. Tous les étudiants de ce programme auront développé des compétences méthodologiques et techniques leur permettant de comprendre l'utilisation des principales méthodes pour explorer le système nerveux central. Les laboratoires de recherche et le cheminement Honor leur permettront de développer

une expérience de recherche en neuroscience cognitive.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants n'ayant aucune connaissance en psychologie peuvent s'inscrire au cours PSY 1901 comme cours hors programme.

La première année, l'étudiant doit suivre un cheminement commun aux quatre orientations pour pouvoir choisir son orientation en deuxième année :

- IFT1016 Programmation 1
- LNG1010 Langage et cognition
- NCM2000 Cognition de la musique
- PSY1004 Analyses quantitatives en psychologie 1
- PSY1006 Méthodologie scientifique 1
- PSY1048 Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
- PSY1049 Neurosciences de la cognition et du comportement
- PSY2055 Psychologie de la perception
- PSY2065 Processus cognitifs 1

Pour accéder à l'orientation Neurocognition de la musique, des connaissances préalables en théorie et lecture musicales sont souhaitables.

Pour accéder à l'orientation Fondamentale, les étudiants devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105 et 203, ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923) au plus tard à la fin du troisième trimestre au programme.

Cheminement Honor

Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus; il faut avoir complété les cours IFT1016, LNG1010, NCM2000, PSY1004, PSY1006, PSY1048, PSY1049, PSY2008, PSY2055, PSY2065, et PSY3204 ainsi que les cours suivants, qui varient selon l'orientation choisie : Fondamentale : MAT1919, PSY2038, et LNG3160 ou NCM2200 ou PSY2007; Neuropsychologie : PSY1045, PSY1075, PSY1095, PSY1105, PSY2003, PSY2007, PSY2115; Neurolinguistique : LNG1080, LNG1400, LNG1540, LNG2002, et PSY2007 ou NCM2200; Neurocognition de la musique : MUS1300, MUS1315, NCM1500, NCM2100, et NCM2200. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 51 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques. Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant réussit les cours prescrits pour le cheminement et maintient une moyenne d'au moins 3.5 dans les cours du programme.

À l'Université de Montréal :

L'orientation fondamentale peut donner accès au 2e cycle en psychologie.

L'orientation neuropsychologie peut donner accès au 2e et 3e cycles en psychologie professionnelle et recherche.

L'orientation neurolinguistique peut donner accès au 2e cycle en linguistique et en psychologie. Elle peut aussi donner accès à la maîtrise professionnelle en orthophonie et en audiologie. Pour accéder à la maîtrise en linguistique, il faudra avoir complété les cours LNG2050, LNG2080 et LNG2360. Pour accéder à la maîtrise en audiologie, il faudra avoir complété les cours AUD1131 et AUD1132.

L'orientation neurocognition de la musique peut donner accès au 2e cycle en psychologie et au certificat de 2e cycle en musicothérapie avec 24 crédits préalables de connaissance musicale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits et quatre orientations.

- L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 71 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

- L'orientation Neuropsychologie comprend les segments 01 et 72 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

- L'orientation Neurolinguistique comprend les segments 01 et 73 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

- L'orientation Neurocognition de la musique comprend les segments 01 et 74 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

- Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Cheminement régulier : 39 crédits obligatoires, jusqu'à 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Cheminement honor : 39 crédits obligatoires, les 12 crédits du bloc 01V et jusqu'à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Méthodes

Obligatoire - 18 crédits.

IFT 1016	3	Programmation 1
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2008	3	Méthodes en neurosciences cognitives 1
PSY 3018	3	Méthodes en neurosciences cognitives 2
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 01B Bases en neuroscience cognitive

Obligatoire - 21 crédits.

LNG 1010	3	Langage et cognition
NCM 2000	3	Cognition de la musique
PSY 1048	3	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
PSY 1049	3	Neurosciences de la cognition et du comportement
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 01C Neurosciences et neuropsychologie*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3088	3	Neuroscience sociale

Bloc 01D Approfondissement des méthodes et rédaction en anglais*Option - Maximum 12 crédits.*

ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
IFT 1025	3	Programmation 2
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3009	3	Laboratoire 3

Bloc 01E Neuroanatomie et neuropsychophysiologie*Option - Maximum 12 crédits.*

AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
KIN 1016	3	Bases neurophysiologiques du mouvement
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice
KIN 1024	3	Physiologie de l'exercice 1
NSC 1001	2	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1
NSC 1002	2	Neurosciences intégratives 1
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 01F Génétique, évolution et cognition*Option - Maximum 12 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste

Bloc 01G Philosophie*Option - Maximum 12 crédits.*

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 3005	3	Logique 3

Bloc 01V Cheminement Honor*Option - Maximum 12 crédits.*

Les étudiants du cheminement honor doivent obligatoirement faire les 12 crédits de ce bloc.

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 4022	3	Méthodes en neuroscience cognitive
PSY 6028	3	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits***Segment 71 propre à l'orientation Fondamentale**

Cheminement régulier : 12 crédits obligatoires du bloc 71A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 36 crédits à option.

Cheminement honor : 12 crédits obligatoires du bloc 71A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 24 crédits à option.

Les étudiants qui veulent accéder à l'orientation Fondamentale devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105 et 203 ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923) au plus tard à la fin du troisième trimestre au programme.

Bloc 71A Modélisation et programmation en neuroscience cognitive*Obligatoire - 12 crédits.*

MAT 1919	3	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3019	3	Traitement des données en neuroscience cognitive
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

Bloc 71B Laboratoires en neuroscience cognitive*Option - 3 crédits.*

NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1

Bloc 71C Psychologie*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 71D Audition et neurocognition musicale*Option - Maximum 12 crédits.*

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2

MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique

Bloc 71E Linguistique*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie
LNG 3450	3	Production de la parole
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2

Segment 72 propre à l'orientation Neuropsychologie

Cheminement régulier : 27 crédits obligatoires du bloc 72A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Cheminement honor : 27 crédits obligatoires du bloc 72A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 72A Psychologie générale*Obligatoire - 27 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 72B Laboratoires en neuroscience cognitive*Option - 3 crédits.*

NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1

Bloc 72C Psychologie avancée*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
----------	---	---------------------------

PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 72D Linguistique*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie
LNG 3450	3	Production de la parole
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1

Bloc 72E Modélisation et programmation en neuroscience cognitive*Option - Maximum 9 crédits.*

MAT 1919	3	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3019	3	Traitement des données en neuroscience cognitive

Bloc 72F Audition et neurocognition musicale*Option - Maximum 12 crédits.*

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique

Segment 73 propre à l'orientation Neurolinguistique

Cheminement régulier : 27 crédits obligatoires (blocs 73A et 73B) et jusqu'à un maximum de 21 crédits à option

Cheminement honor : 27 crédits obligatoires (blocs 73A et 73B) et jusqu'à un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 73A Linguistique générale

Obligatoire - 21 crédits.

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques

Bloc 73B Développement humain

Obligatoire - 6 crédits

PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 73C Linguistique avancée

Option - Maximum 15 crédits.

LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2

Bloc 73D Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 73E Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2

MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique

Bloc 73F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 9 crédits.

MAT 1919	3	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3019	3	Traitement des données en neuroscience cognitive

Bloc 73G Spécialisation en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Segment 74 propre à l'orientation Neurocognition de la musique

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires du bloc 74A et jusqu'à un maximum de 33 crédits à option.

Cheminement honor : 15 crédits obligatoires du bloc 74A et jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 15 crédits.

MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale

Bloc 74B Audition et musique

Option - Maximum 15 crédits.

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

Bloc 74C Musiques numériques

Option - Maximum 9 crédits.

MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
----------	---	----------------------------------

MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1
MUS 3329X	3	Projet en informatique musicale

Bloc 74D Psychologie*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

Bloc 74E Linguistique*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe
LNG 2080	3	Sémantique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
LNG 2470	3	Phonologie
LNG 3450	3	Production de la parole
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2

Bloc 74F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive*Option - Maximum 9 crédits.*

MAT 1919	3	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3019	3	Traitement des données en neuroscience cognitive

Programme 1-220-1-9

Version 04 (A20)

Baccalauréat en psychologie (B. Sc.)*Également offert au campus de l'UdeM à Montréal sous le no de programme 1-220-1-0.***OBJECTIFS**

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1re année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY3000 en 3e année.

Stage d'initiation à la psychologie

Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor

Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que le cours à option PSY2007 (du bloc 71K) ou le cours à option NCM2200 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux chemine­ments: le chemine­ment régulier et le cheminement honor.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes

PSY 3119	3	Psychologie communautaire
----------	---	---------------------------

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits.

NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial

Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

Option - Maximum 15 crédits.

PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3249	3	Violence familiale
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3259	3	Psychologie légale
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 2226	3	Modèles d'intervention
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3298	3	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3299	3	Stage d'initiation à la psychologie 2

Bloc 71K Méthodologie scientifique

Option - Maximum 12 crédits.

NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3009	3	Laboratoire 3
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 71V Propre au cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits.

(Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6028	3	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	COM 1300	3	Théories de la communication
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)	CRI 1151	3	Justice criminelle 1
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)	CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	CRI 3341	3	Drogues et criminalité
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ANT 2454	3	La primatologie	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
AUD 1131	3	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
AUD 1132	3	Psychoacoustique et perception de la parole	FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)	FAS 1902	3	Langue de l'Université d'accueil 2
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)	FAS 1910	3	Cultures de l'Université d'accueil 1
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	FAS 1911	3	Cultures de l'Université d'accueil 2
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	IFT 1810	3	Introduction à la programmation
			IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
			IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
			IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
			INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
			INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
			INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
			INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
			INU 1001	3	Introduction à l'information numérique

ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice
LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale
ORA 1900	3	Langue des signes québécoise 1
ORA 2900	3	Langue des signes québécoise 2
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1140	3	Approche juridique en RI
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2511	3	Microsociologie
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SXS 2000	3	Identité de genre et diversité sexuelle
SXS 2001	3	Diversité culturelle et sexualité
SXS 2002	3	Sexualité et troubles de santé mentale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.***Programme 1-220-2-0****Version 06 (A20)****Majeure en psychologie****OBJECTIFS**

La majeure en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeure en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

Bloc 71D Bases individuelles sociales

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 71G Cours d'approfondissement

Option - Maximum 6 crédits.

NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique

NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2226	3	Modèles d'intervention
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3016	3	Cueillette et traitement des données
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3099	3	Développement familial
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
PSY 3249	3	Violence familiale
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3259	3	Psychologie légale
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-220-4-0

Version 06 (A22)

Mineure en psychologie

OBJECTIFS

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de niveau PSY2055, PSY2065, PSY2115 et PSY2128 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 24 à 30 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

Option - Maximum 9 crédits.

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

Bloc 71B Développement et apprentissage

Option - Maximum 15 crédits.

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 71C Individu, groupe et société

Option - Maximum 12 crédits.

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

Option - Maximum 18 crédits.

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité

PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2253	3	Psychologie évolutionniste

Bloc 71Z

Choix - Maximum 6 crédits.

ÉCOLE DE RELATIONS INDUSTRIELLES

Programme 1-230-1-0

Version 13 (A14)

Baccalauréat en relations industrielles (B. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales de l'emploi. Le programme offre un cheminement international et vise à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté. Il est fortement recommandé de suivre les cours dans l'ordre suivant : les cours de sigle REI 1000 en 1re année, de sigle REI 2000 en 2e année et de sigle REI 3000 en 3e année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

Cheminement honor

Le cheminement honor comporte obligatoirement les 6 crédits du bloc 72 V et 6 crédits du bloc 72 W. Pour être autorisé à s'inscrire aux cours des blocs du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 60 crédits du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Cheminement international

Le cheminement international comporte soit le stage à l'étranger de 9 crédits (REI 3690) du bloc 72 F et 3 crédits du bloc 72 X soit 12 crédits du bloc 72X. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs,

au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

- avec la mention Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3,

- avec la mention Cheminement international

si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 90 crédits. Il est offert selon trois cheminements :

- le cheminement régulier
- le cheminement honor
- le cheminement international.

Segment 72

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier et en cheminement international : 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix,
- en cheminement Honor, 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix

Bloc 72A Formation de base

Obligatoire - 24 crédits.

REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040	3	Comportement organisationnel
REI 1105	3	Techniques d'analyse statistique en R.I.
REI 1130	3	Méthodologie en relations industrielles
REI 1140	3	Approche juridique en RI
REI 3220	3	Gestion financière appliquée aux R.I.

Bloc 72B Gestion des ressources humaines

Obligatoire - 12 crédits.

REI 1240	3	Gestion des ressources humaines
REI 2211	3	Formation et développement des RH
REI 2215	3	Rémunération
REI 2230	3	Stratégie RH et dotation

Bloc 72C Relations du travail et droit du travail

Obligatoire - 15 crédits.

REI 2305	3	Aspects juridiques du lien d'emploi
REI 2310	3	Convention collective
REI 2320	3	Droit des rapports collectifs du travail
REI 2330	3	Syndicalisme
REI 2340	3	Négociation collective

Bloc 72D Politiques gouvernementales du travail

Obligatoire - 9 crédits.

REI 1420	3	Emploi et salaire
REI 2470	3	Perspectives économiques des institutions
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 72E Santé et sécurité du travail

Obligatoire - 3 crédits.

REI 2510	3	Gestion de la SST
----------	---	-------------------

Bloc 72F Stage professionnel

Option - 9 crédits.

REI 3680	9	Stage en relations industrielles
REI 3690	9	Stage en RI à l'étranger

Bloc 72G Approfondissement en gestion des ress. humaines

Option - Maximum 6 crédits.

REI 3206	3	Systèmes d'information en GRH
REI 3270	3	Consultation et interventions en G.R.H.
REI 3275	3	Pilotage des performances au travail

Bloc 72H Approfondissement en rel. du trav./droit du trav.

Option - Maximum 6 crédits.

REI 3335	3	Droit fédéral du travail
REI 3345	3	Arbitrage des griefs
REI 3375	3	Pratique de la négociation collective

Bloc 72I Approfondissement en politiques gouv. du travail

Option - Maximum 3 crédits.

REI 3435	3	Diversité de la main-d'oeuvre
----------	---	-------------------------------

Bloc 72J Approfondissement en santé et sécurité du travail

Option - Maximum 6 crédits.

REI 3525	3	Évaluations et enquête en SST
REI 3535	3	Santé et mieux-être au travail

Bloc 72K Cours synthèses en relations industrielles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REI 3700	3	Éthique et pratique professionnelle
REI 3710	3	Mondialisation et travail

Bloc 72V propre au Cheminement Honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours REI4001 et REI4002 sont équivalents au cours REI4000.

REI 4001	3	Initiation à la recherche RI 1
REI 4002	3	Initiation à la recherche RI 2

Bloc 72W propre au Cheminement Honor 2

Option - Maximum 6 crédits.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Perspectives internationales de la GRH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines

REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6625	3	Audit de la GRH
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 72X propre au Cheminement international

Option - Maximum 12 crédits.

Pour l'étudiant inscrit au cheminement international, minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REI 3280	3	Gestion internationale des ressources humaines
REI 3315	3	Stratégies syndicales comparées
REI 3415	3	Politiques d'emploi dans le monde
REI 3800	3	Stage d'été à l'étranger
REI 3810	3	Études à l'étranger 1
REI 3815	3	Études à l'étranger 2
REI 3820	3	Études à l'étranger 3

Bloc 72Y Connaissances connexes

Option - Maximum 3 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 2020	3	Éléments de communication interne
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 3106	3	Droit transactions commerciales internat
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 3906	3	La coopération internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

REL 1330	3	Religions et espace public
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Programme 1-227-1-0

Version 09 (A20)

Baccalauréat en communication et politique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de communication.

OBJECTIFS

La communication et la politique sont des secteurs d'activités fortement liés dans les sociétés démocratiques.

L'étude et la pratique de la communication politique exigent une bonne connaissance des théories, des concepts et des méthodes provenant des sciences de la communication et de la science politique. Ce programme combine ces deux disciplines pour offrir aux étudiants de développer les aptitudes et les outils intellectuels nécessaires à la compréhension des phénomènes liant la communication et la politique, et aux pratiques professionnelles qui en découlent, notamment la capacité à élaborer et exécuter des stratégies de communication en tenant compte des paramètres politiques dans lesquels elles s'insèrent. S'il le désire, l'étudiant pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en sciences de la communication ou en science politique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours du bloc 99Y doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le centre de langues de l'Université de Montréal: Allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/. Les cours du bloc 99Z doivent être choisis parmi les cours identifiés par un signe autre que COM et POL. Un minimum de 33 crédits de POL et 33 crédits de COM est à respecter. Ceci inclut les cours obligatoires. Les étudiants doivent suivre au moins 12 crédits de cours de niveau 3000.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 (niveau B2), doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 99

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 48 à 52 crédits à option et maximum 6 crédits au choix.

Un minimum de 33 crédits de POL et 33 crédits de COM est à respecter. Ceci inclut les cours obligatoires. Les étudiants doivent suivre au moins 12 crédits de cours de niveau 3000.

Bloc 99A Connaissances théoriques et method. fondamentales

Obligatoire - 24 crédits.

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 99B Fondements théoriques en communication politique

Obligatoire - 12 crédits.

CEP 1000	3	Fondements politiques
CEP 1500	3	Fondements communicationnels
CEP 2000	3	Stratégies de communication politique
CEP 3000	3	Rhétorique et politique

Bloc 99C Méthodologie spécialisée en sciences de la communication

Option - Maximum 6 crédits.

COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 99D Méthodologie spécialisée en science politique

Option - Maximum 9 crédits.

POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse

POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique

Bloc 99E Communication

Option - Minimum 21 crédits, maximum 30 crédits.

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2150	3	Laboratoire de rédaction en communication
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2220	3	Désinformation et information
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Production Web
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3060	3	Cyberculture
COM 3065	3	Médias alternatifs et activismes numériques
COM 3155	3	Pouvoir et communication
COM 3220	3	Communication et environnement
COM 3305	3	Narrations, identités et changements
COM 3320	3	Communiquer la science
COM 3400	3	Séminaire thématique
COM 3420	3	Communication et santé
COM 3562	3	Animation pour Web et plateformes mobiles
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

Bloc 99F Politique*Option - Minimum 21 crédits; maximum 30 crédits.*

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1600	3	Relations internationales
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 2859	3	Opinion publique
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3015	3	Les élections
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3111	3	La France
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3292	3	La politique au Québec

POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3405	3	La violence politique
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3904	3	Travaux pratiques
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

Bloc 99G Stages*Option - Maximum 12 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3
POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage

Bloc 99Y Cours de langues*Option - Maximum 6 crédits.*

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-delangues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 99Z

Choix - Maximum 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles COM et POL.

 Programme 1-241-4-0

 Version 02 (A20)

Mineure en études féministes, des genres et des sexualités

OBJECTIFS

L'objectif est d'offrir un enseignement comprenant non seulement les théories et les épistémologies féministes dans leur diversité, mais aussi d'inclure des approches, telles que les études Queer, qui ne se situent pas vraiment dans le cadre des études féministes, mais entrent en conversation avec celles-ci. Ces autres approches ont questionné les études féministes établies et ont déconstruit, entre autres, la notion d'une « sororité » universelle et la binarité normative du genre et ont complexifié les relations entre sexes, genres et sexualités.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études féministes, des genres et des sexualités. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 21 crédits à option.

Bloc 70A Histoire et pratique féministe

Obligatoire - 9 crédits.

FEM 1000	3	Introduction : méthodes en études féministes
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
FEM 3200	3	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 70C Corps, sexualités et représentations

Option - Maximum 15 crédits.

ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 3626	3	Langage et genre social
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2200	3	Le queer et les séries télé
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
REL 3920	3	Religions et sexualité
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité

Bloc 70D Rapports de genre, violence et inégalités

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
GEO 3252	3	Genre et développement international
POL 3910	3	Genre et politique
PPL 2140	3	Égalité Femme/Homme et développement international
REI 3435	3	Diversité de la main-d'oeuvre
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle

Bloc 70E Histoires et théories féministes

Option - Maximum 15 crédits.

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 3510	3	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 2419	3	Philosophie féministe
REL 3930	3	Féminismes et religions

 Programme 1-244-1-0

 Version 07 (A18)

Baccalauréat en économie et politique (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de sciences économiques.

OBJECTIFS

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Un minimum de 33 crédits doit provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et POL.
- Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit obligatoirement choisir 2 cours d'économie dans les blocs B. De plus, les cours ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050, ECN2055 et ECN2160 sont, également, une condition d'admission à la Maîtrise en sciences économiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits, dont minimalement 33 en science politique et 33 en

sciences économiques.

Ce programme n'exige pas de cours préalables en mathématiques. Cependant, il est fortement suggéré pour les étudiants n'ayant pas fait les cours de mathématiques au cégep, ou pour les étudiants internationaux, de prendre les cours MAT1903, MAT1905 et MAT1923 (non crédités et offerts aux sessions d'été, automne et hiver) afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la réussite des cours d'économie.

Segment 71

Ce programme totalise 27 crédits de cours obligatoire, un minimum de 60 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 33 crédits de cours POL et 33 crédits de cours ECN devront avoir été complétés, incluant les cours obligatoires.

Bloc 71A Connaissances théoriques en économie et politique

Obligatoire - 18 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1600	3	Relations internationales

Bloc 71B Méthodes de recherche en économie et politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71C Méthodes de recherche quantitative 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1260	3	Économétrie 1
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 71D Méthodes de recherche quantitative 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 2160	3	Économétrie 2
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse

Bloc 71E Cours d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
EPL 1000	3	Approches et outils en économie politique
EPL 3900	3	Séminaire d'économie politique

Bloc 71F Expérience pratique

Option - maximum 6 crédits.

ECN 3995	3	Stage
POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques

Bloc 71G Cours de langues

Option - maximum 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 71H Économie 1

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Plusieurs cours de niveau 3000 en sciences économiques exigent les préalables suivants : ECN1070, ECN1075, ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050 et ECN2055. Une des conditions d'admission à la maîtrise en sciences économiques est la réussite de ces sept

cours auxquels il faut ajouter ECN2160.

ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine

Bloc 71I Économie 2

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2260	3	Économétrie appliquée
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3355	3	Histoire économique
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3750	3	Inégalité et croissance économiques
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3900	3	Sujets spéciaux de macro-économie
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
HEC 1072	3	Commerce international (INTE20014)
HEC 1073	3	Politiques et finances publiques (ECON20815)

Bloc 71J Politique

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1200	3	Pensée politique

POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique
POL 2859	3	Opinion publique
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3015	3	Les élections
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3111	3	La France
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie

POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3405	3	La violence politique
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

Bloc 71Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN ou POL.

Programme 1-245-1-0

Version 16 (A17)

Baccalauréat en science politique (B. Sc.)

OBJECTIFS

Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquérir un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement. Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à

développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélèvement et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les crédits du bloc 71E doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Cheminement honor

Le cheminement honor s'adresse en priorité aux étudiants ayant complété 60 crédits dans le programme de baccalauréat de science politique et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus (un minimum de 30 crédits est nécessaire pour accéder à ce cheminement). Tous les cours obligatoires du programme devront également avoir été complétés. Le cheminement honor comprend 12 crédits de cours, dont ceux des blocs 71V et W, ainsi qu'un cours additionnel du bloc 71B. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Dans le cas d'un échec à un cours du cheminement honor, l'étudiant est transféré au cheminement régulier.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.). Les étudiants inscrits au Cheminement honor auront la mention Cheminement honor s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminement: le cheminement régulier et le cheminement honor.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat en cheminement régulier sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, de 48 à 57 crédits à option et de 3 à 12 crédits au choix.

En cheminement honor, 39 crédits obligatoires incluant les cours des blocs V et W, de 42 à 48 crédits à option et de 3 à 9 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement

Obligatoire - 30 crédits.

POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 71B Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Pour l'étudiant inscrit au cheminement honor - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique

Bloc 71C Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale

POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 2859	3	Opinion publique

Bloc 71D Spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3015	3	Les élections
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3111	3	La France
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3405	3	La violence politique
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3624	3	Philosophie politique juive
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine

POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

Bloc 71E Cours de langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

Bloc 71F Cours avancés de langue

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

Bloc 71G Expérience pratique

Option - Maximum 12 crédits.

POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique
RPE 1003	3	Reconnaissance: participation étudiante

Bloc 71V Propre au cheminement honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

POL 4001	3	Séminaire d'initiation à la recherche 1
POL 4002	3	Séminaire d'initiation à la recherche 2

Bloc 71W Propre au cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

POL 6960	3	Séminaire aux études supérieures
----------	---	----------------------------------

Bloc 71Z

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum de 9 crédits.

Programme 1-245-2-0

Version 11 (A17)

Majeure en science politique**OBJECTIFS**

L'objectif central de la majeure est d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique, en offrant aux étudiants la possibilité de couvrir tous les sous-champs de la discipline et en acquérant une formation méthodologique solide.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement I

Obligatoire - 9 crédits.

POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71B Fondement II

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales

Bloc 71C Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique
POL 2859	3	Opinion publique

Bloc 71D Approfondissement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme

POL 2404	3	Nationalisme
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2808	3	Théories politiques empiriques

Bloc 71E Spécialisation

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3015	3	Les élections
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3111	3	La France
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3405	3	La violence politique
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon

POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

Bloc 71F Langues

Option - 6 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.

Bloc 71G Expérience pratique

Option - Maximum 6 crédits.

POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

 Programme 1-245-4-0

 Version 01 (A17)

Mineure en science politique**OBJECTIFS**

Les objectifs de la mineure sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de base en science politique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances de base

Obligatoire - 9 crédits.

POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

Bloc 71B Connaissances générales

Option - 18 crédits.

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne

POL 2101	3	Communication politique	POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine	POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 2111	3	L'État et l'économie	POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique	POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 2120	3	Méthodes qualitatives	POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 2140	3	Analyse de politiques	POL 3405	3	La violence politique
POL 2180	3	Pensée politique critique	POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 2210	3	Participation et politique publique	POL 3481	3	Politique et droit
POL 2215	3	Méthodes de sondages en science politique	POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique	POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 2321	3	Politique et administration	POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme	POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 2404	3	Nationalisme	POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 2510	3	Les organisations internationales	POL 3753	3	La Chine
POL 2560	3	Action collective et politique	POL 3754	3	Le Japon
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée	POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 2606	3	Économie politique internationale	POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 2802	3	Théories du développement	POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 2806	3	Théories des relations internationales	POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2808	3	Théories politiques empiriques	POL 3851	3	Intégration européenne
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse	POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques	POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique	POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique	POL 3900	3	Politique et société
POL 2859	3	Opinion publique	POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3004	3	Contrôle des armements	POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés	POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3006	3	Le leadership politique	POL 3910	3	Genre et politique
POL 3007	3	Résolution des conflits	POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est	POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient	POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud	POL 3920	3	Médias, conflits et paix
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle
POL 3013	3	Politique de l'Internet			
POL 3015	3	Les élections			
POL 3101	3	Marketing politique			
POL 3111	3	La France			
POL 3140	3	Psychologie politique			
POL 3155	3	Politiques sociales			
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones			
POL 3165	3	Politiques urbaines			
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées			
POL 3235	3	Politiques scientifiques			
POL 3285	3	Le système politique de la Russie			
POL 3286	3	Les États postsoviétiques			
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie			
POL 3292	3	La politique au Québec			
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques			
POL 3321	3	Administration publique comparée			
POL 3322	3	Risque et politiques publiques			

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Programme 1-960-1-3
Version 06 (A17)

Baccalauréat en études internationales (B. Sc.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À temps plein, les cours obligatoires doivent être complétés au plus tard au 4^e trimestre et à temps partiel, au 6^e trimestre.

Le titulaire du B. Sc. (études internationales) est admissible à divers programmes de maîtrise s'il satisfait aux conditions d'admissibilité propres à ces programmes et s'il satisfait à des conditions spécifiques :

- Maîtrise en études internationales : aucun cours complémentaire spécifique.
- Maîtrise en science politique : aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours de science politique suivis et du thème de recherche de maîtrise.
- Maîtrise en sciences économiques : cours ECN1075, ECN2045, ECN2055 et ECN2160 exigés.
- Maîtrise en histoire : aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours d'histoire suivis et du thème de recherche de maîtrise.
- Maîtrise en droit : maîtrise en droit international, cours DRT1002S, DRT1501, DRT1502 et DRT2100 exigés; cours préparatoires exigés pour le candidat à une autre option de la maîtrise en droit. La maîtrise en droit ne permet pas de se présenter aux examens ni de devenir membre du Barreau ou de la Chambre des notaires.
- Pour les autres programmes de maîtrise, il faut communiquer avec le responsable du programme du département concerné.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 3 orientations. Les crédits de chacune des orientations se répartissent comme suit: 30 crédits obligatoires, de 57 à 60 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

- orientation Droit et gouvernance (segment 75)
- orientation Coopération et développement (segment 76)
- orientation Paix et sécurité (segment 77).

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et de 15 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances des bases

Obligatoire - 27 crédits.

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 2100	3	Droit international public général
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2453	3	L'Europe et le monde
INT 1000	3	Introduction aux études internationales
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1600	3	Relations internationales

Bloc 01B Langues

Option - 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Ce bloc inclut également les cours suivants: ALL1012, ANG1052, ANG1053, ESP2510, ESP2525, ESP2535, ESP2536, FAS1900, FAS1902, ITL2040, PTG1954, PTG1955.

Bloc 01C Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée

Bloc 01D Aires géographiques

Option - Maximum 12 crédits.

DRT 3013	3	Droit de l'Union européenne
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2371	3	Le 20 ^e siècle américain
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada

HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie
HST 3276	3	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3111	3	La France
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 01E Disciplines connexes*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

Bloc 01F Formation pratique*Option - Maximum 6 crédits.*

INT 3001	3	Stage en milieu de travail
INT 3002	6	Stage en milieu de travail
INT 3003	3	Travail dirigé en études internationales

Bloc 01Z*Choix - Maximum 9 crédits***Segment 75 Propre à l'orientation Droit et gouvernance**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 75A Intégration des acquis*Obligatoire - 3 crédits.*

DRT 3150	3	Droit et gouvernance
----------	---	----------------------

Bloc 75B Spécialisations thématiques*Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.*

DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
DRT 3107	3	Droit international de la mer
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3112	3	Féminismes, femmes et droit international
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2859	3	Opinion publique
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3481	3	Politique et droit

POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

Bloc 75C Autres cours de spécialisation*Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3110	3	Droit international du travail
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique

Segment 76 Propre à l'orientation Coopération et développement

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 76A Intégration des acquis*Obligatoire - 3 crédits.*

INT 3005	3	Coopération et développement
----------	---	------------------------------

Bloc 76B Spécialisations thématiques*Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.*

DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3110	3	Droit international du travail
DRT 3112	3	Féminismes, femmes et droit international
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement

POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques

Bloc 76C Autres cours de spécialisation*Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique

Segment 77 Propre à l'orientation Paix et sécurité

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 77A Intégration des acquis*Obligatoire - 3 crédits.*

INT 3006	3	Paix et sécurité
----------	---	------------------

Bloc 77B Spécialisations thématiques*Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.*

DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3808	3	Droit du cyberspace
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
HST 2276	3	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale

HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 3253	3	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3405	3	La violence politique
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

Bloc 77C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3919	3	Analyse appliquée du risque politique
POL 3930	3	Gouvernance de l'intelligence artificielle

DÉPARTEMENT DE SCIENCES BIOLOGIQUES

Programme 1-235-1-0

Version 20 (A17)

Baccalauréat en sciences biologiques (B. Sc.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 01B.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 50 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les trois orientations suivantes :

- l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire (segments 01 et 92), 52 crédits obligatoires, 35 à option et 3 au choix,
- l'orientation Biodiversité, écologie et évolution (segments 01 et 94) 38 crédits obligatoires, 49 à option et 3 au choix,
- l'orientation Physiologie animale (segments 01 et 95), 35 crédits obligatoires, 52 à option et 3 au choix.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 35 crédits obligatoires, un maximum de 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 35 crédits.

BIO 1001	1	Méthodes de recherche en biologie (TP)
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 3002	2	Bioéthique
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 01B Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 2454	3	La primatologie
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXI ^e siècle
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
URB 1114	3	Territoires et environnement

Bloc 01Z Cours au choix

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.

Segment 92 Propre à l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 17 crédits obligatoires et de 29 à 35 crédits à option

- en cheminement honor : 17 crédits obligatoires et de 29 à 35 crédits à option dont 12 crédits du bloc 92V.

Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 9 crédits.

BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2240	3	Génétique et développement moléculaire
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire

Bloc 92B Travaux en laboratoire

Obligatoire - 8 crédits.

BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3102	3	T.P. en biologie moléculaire - ADN et ARN
BIO 3103	3	T.P. en biologie moléculaire - Protéines

Bloc 92C Connaissances en biologie moléculaire et cellulaire

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 3106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie
MCB 2989	4	Immunologie 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes

Bloc 92D Connaissances spécialisées complémentaires

Option - Maximum 20 crédits.

BCM 2003	3	Application d'outils bio-informatiques
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2720	3	Flore des milieux humides et aquatiques
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2821	3	Écologie des sols
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique

BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3851	3	Écologie des communautés
BIO 3900	3	Chronobiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MCB 3637	2	Pathogénèse bactérienne
MCB 3984	3	Diversité microbienne
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 92E Stages en milieu de travail*Option - Maximum 10 crédits.*

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 92V Propre au Cheminement honor*Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Segment 94 Propre à l'orientation Biodiversité, écologie et évolution

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 3 crédits obligatoires et de 43 à 49 crédits à option
- en cheminement honor : 3 crédits obligatoires et de 43 à 49 crédits à option dont 12 crédits du bloc 94V.

Bloc 94A Connaissances disciplinaires obligatoires*Obligatoire - 3 crédits.*

BIO 2042	3	Biostatistique 2
----------	---	------------------

Bloc 94B Connaissances en écologie*Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.*

BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2821	3	Écologie des sols
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3043	3	Théorie des réseaux
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3815	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3851	3	Écologie des communautés
BIO 3853	3	Débats en écologie

BIO 3893	3	Écotoxicologie
----------	---	----------------

Bloc 94C Connaissances en évolution*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 3283	3	Principes d'évolution
BIO 3293	3	Évolution et développement

Bloc 94D Connaissance en biodiversité*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3441	3	Systématique des insectes
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 94E Connaissances spécialisées et complémentaires*Option - Maximum 18 crédits.*

BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2240	3	Génétique et développement moléculaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 3520	3	Écologie fonctionnelle des plantes
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale
BIO 3865	3	T.P. en comportement animal

BIO 3900	3	Chronobiologie
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3312	3	Études d'impacts
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne
URB 2344	3	Gestion de l'environnement

Bloc 94F Stages sur le terrain et de recherche*Option - Minimum 6 crédits, maximum 26 crédits.*

BIO 1306	1	Écologie forestière du Québec
BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 2703	1	Stage d'écologie forestière
BIO 2720	3	Flore des milieux humides et aquatiques
BIO 2854	3	Stage d'écologie des animaux terrestres
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie
BIO 3753	3	Stage d'écologie végétale
BIO 3843	3	Stage de limnologie

Bloc 94V Propre au Cheminement honor*Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Segment 95 Propre à l'orientation Physiologie animale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 46 à 52 crédits à option

- en cheminement honor : 46 à 52 crédits à option dont 12 crédits du bloc 95V.

Bloc 95A Connaissances disciplinaires fondamentales*Option - Minimum 21 crédits, maximum 42 crédits.*

BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3520	3	Écologie fonctionnelle des plantes
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux

BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

Bloc 95B Travaux en laboratoire*Option - Minimum 2 crédits, maximum 14 crédits.*

BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
BIO 3865	3	T.P. en comportement animal

Bloc 95C Connaissances spécialisées et complémentaires*Option - Minimum 9 crédits, maximum 30 crédits.*

BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2240	3	Génétique et développement moléculaire
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2720	3	Flore des milieux humides et aquatiques
BIO 2854	3	Stage d'écologie des animaux terrestres
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3033	3	Méthodes quant. computationnelles en biologie
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 3283	3	Principes d'évolution
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3441	3	Systématique des insectes
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3851	3	Écologie des communautés
BIO 3893	3	Écotoxicologie
BIO 3900	3	Chronobiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie
MCB 2989	4	Immunologie 1
MCB 2991	4	Immunologie 2

MCB 3637	2	Pathogénèse bactérienne
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 95D Stage en milieu de travail*Option - Maximum 10 crédits.*

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 95V propre au Cheminement honor*Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Programme 1-235-2-0

Version 15 (A17)

Majeure en sciences biologiques**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 81

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Connaissances fondamentales en biologie*Obligatoire - 18 crédits.*

BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1803	3	Écologie et environnement

Bloc 81B Microbiologie et immunologie*Option - Maximum 25 crédits.*

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie
MCB 2989	4	Immunologie 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MCB 3637	2	Pathogénèse bactérienne
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 81C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes*Option - Maximum 25 crédits.*

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

Bloc 81D Biodiversité, écologie et évolution*Option - Maximum 26 crédits.*

BIO 1284	2	Évolution
----------	---	-----------

BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2821	3	Écologie des sols
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3043	3	Théorie des réseaux
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3520	3	Écologie fonctionnelle des plantes
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3815	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 3851	3	Écologie des communautés
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 81E Travaux pratiques et stages*Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 1001	1	Méthodes de recherche en biologie (TP)
BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 2720	3	Flore des milieux humides et aquatiques
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 81F Disciplines biologiques diverses*Option - Maximum 26 crédits.*

BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux

BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3900	3	Chronobiologie

Bloc 81G Connaissances connexes*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1926	1	Anglais écrit pour sciences nature et santé
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 2454	3	La primatologie
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
URB 1114	3	Territoires et environnement

Bloc 81Z Cours au choix*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.***Programme 1-235-4-0**

Version 12 (A17)

Mineure en sciences biologiques**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Mon-

tréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 12 crédits.

BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement

Bloc 71B Microbiologie et immunologie

Option - Maximum 15 crédits.

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie
MCB 2989	4	Immunologie 1

Bloc 71C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 3160	3	Biologie redox chez les plantes et les animaux
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

Bloc 71D Biodiversité, écologie et évolution

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2821	3	Écologie des sols
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3851	3	Écologie des communautés

Bloc 71E Disciplines biologiques diverses

Option - Maximum 15 crédits.

BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
BIO 3900	3	Chronobiologie
DMO 3600	3	Sciences de la population

Bloc 71Z Cours au choix

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.

DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Programme 1-240-1-0

Version 11 (A18)

Baccalauréat en sciences économiques (B. Sc.)

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif premier de former des économistes qui soient de véritables analystes scientifiques. Il offre une formation approfondie dans deux domaines distincts et complémentaires : la théorie économique, qui permet de formaliser les grands principes de la science économique et d'interpréter de façon cohérente et organisée les tendances socioéconomiques de notre temps, et les méthodes quantitatives, essentielles à l'analyse des données statistiques et au traitement des problèmes de prévision économique et de planification stratégique ou d'investissement. La maîtrise des outils formels qu'offrent ces deux champs d'étude sera mise à profit dans l'analyse de problèmes économiques réels. Au cours des deux premières années du programme, l'étudiant se familiarise avec les outils théoriques et statistiques de l'économie et acquiert les connaissances historiques et institutionnelles de base. En troisième année, il s'initie aux différentes applications de ce bagage scientifique dans des cours de concentration tels que l'économie du travail, l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du développement et la finance. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Cheminement honor

Pour être inscrit à l'orientation honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours de sigle ECN 2045, 2050, 2055, 2160 et 2260.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,1.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations:

- l'orientation générale (segment 91)
- l'orientation Honor (segment 92).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, de 14 à 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Cours de première année

Obligatoire - 24 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 2160	3	Économétrie 2

Bloc 01B Cours de deuxième année

Obligatoire - 24 crédits.

ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2260	3	Économétrie appliquée
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 3950	3	Atelier en économie appliquée

Bloc 01C Cours de spécialisation de première année

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ECN 2405	3	Économie du développement
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 01D Cours de spécialisation de deuxième année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques

ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 01Y*Option - 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1600	3	Relations internationales
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec

REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

Bloc 01Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.***Segment 91 Propre à l'orientation générale**

L'Orientation comporte de 21 à 24 crédits à option.

Bloc 91A Cours avancés*Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.*

ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3055	3	Fluctuations économiques
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3355	3	Histoire économique
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3750	3	Inégalité et croissance économiques
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3900	3	Sujets spéciaux de macro-économie
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3995	3	Stage

Segment 92 propre à l'orientation Honor

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 92A*Obligatoire - 9 crédits.*

ECN 4040	3	Microéconomie honor
ECN 4050	3	Macroéconomie honor
ECN 4160	3	Économétrie appliquée honor

Bloc 92B Cours de spécialisation*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3055	3	Fluctuations économiques
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3355	3	Histoire économique
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance

ECN 3750	3	Inégalité et croissance économiques
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3900	3	Sujets spéciaux de macro-économie
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3995	3	Stage

Bloc 92C Cours de spécialisation avancés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ECN 4070	3	Économie mathématique honor
ECN 6233	3	Microéconométrie
ECN 6238	3	Macroéconométrie
ECN 6248	3	Sujets spéciaux en macroéconomie et finance
ECN 6258	3	Sujets spéciaux en monnaie, banques et marchés
ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6523	3	Économie du travail A
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6623	3	Organisation industrielle A
ECN 6643	3	Concurrence et réglementation
ECN 6873	3	Évaluation de projets
ECN 6878	3	Choix d'investissement

Programme 1-240-2-0

Version 08 (H01)

Majeure en sciences économiques

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets. Au cours de la 1^{re} année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La 2^e année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée. Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeure en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant une mineure dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle). Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approprié, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit

s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN. Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de première année

Obligatoire - 15 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 71B Cours de deuxième année

Obligatoire - 6 crédits.

ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières

Bloc 71C Cours de spécialisation de première année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2

ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 71D Cours de spécialisation de deuxième année*Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.*

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2260	3	Économétrie appliquée
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

Bloc 71Y*Option - 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)

ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1000	3	Fondements de science politique
POL 1600	3	Relations internationales
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.***Programme 1-240-4-0**

Version 06 (H04)

Mineure en sciences économiques**OBJECTIFS**

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780,

doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CRI 3401	3	Études du phénomène criminel
ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique

ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Programme 1-240-4-6

Version 00 (A22)

Mineure en sciences économiques (Campus Brossard)

OBJECTIFS

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CRI 3401	3	Études du phénomène criminel
ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2405	3	Économie du développement

ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Programme 1-240-6-2

Version 00 (A22)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences économiques

OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à :

Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de commencer des études universitaires en sciences économiques.

Permettre une formation continue pour des personnes sur le marché du travail qui voudraient compléter ou mettre à niveau leurs expertises actuelles.

Les cours complétés dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme en sciences économiques est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie

Bloc 70B Connaissances générales

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ECN 2165	3	Comptabilité 1

Bloc 70C Compléments de formation

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2405	3	Économie du développement
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Programme 1-101-7-0

Version 01 (A14)

Microprogramme de premier cycle en relations ethniques

OBJECTIFS

Le principal objectif de ce module en relations ethniques est de sensibiliser les étudiants à la composition pluriethnique croissante du Québec et du Canada dans son ensemble et de rendre compte des dynamiques découlant des ajustements à faire dans l'emploi, l'éducation, les services de santé, le logement, les médias, la police, etc., en fonction de la réalité pluriethnique de la société.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

SOL 2104	3	Relations ethniques
----------	---	---------------------

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SVS 2105	3	Travail social et interculturelité

Programme 1-255-1-0

Version 13 (A20)

Baccalauréat en sociologie (B. Sc.)

OBJECTIFS

La sociologie s'intéresse aux inégalités, à la diversité et aux représentations sociales. Elle s'applique à des champs divers tels la santé, le développement international et local, les préjugés et la discrimination, la jeunesse, le vieillissement, le genre, le travail, la famille, la ville et la politique. Le baccalauréat en sociologie atteste d'une compréhension des processus à l'oeuvre par rapport aux actions, relations, organisations et transformations sociales; des compétences en méthodes d'enquête qualitatives (entretien, récit de vie, analyse de contenu, étude de cas) et quantitatives (sondage, analyse de réseau, statistique sociale); et d'une capacité d'analyse critique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018, SOL1015
- 2e trimestre : SOL 1017, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020, SOL3035

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2e trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1017, SOL1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020
- 5e trimestre : SOL 3035

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Cheminement international

Le cheminement international comporte obligatoirement 18 crédits des blocs 01E, 01M et 01N. Pour être autorisé à s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit être inscrit à l'une des quatre orientations du baccalauréat, avoir complété 45 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0. Le choix des cours des blocs 01E, 01M et 01N doit être soumis à l'approbation du responsable des études de 1er cycle. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 (niveau B2), doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement international si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 5 orientations :

- orientation Fondamentale (segment 72)
- orientation Études de la population (segment 73)
- orientation Relations ethniques, immigration et racisme (segment 74)
- orientation Santé et société (segment 75)
- orientation Féminismes, genres et sexualités (segment 76)

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 72 avec 27 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 6 au choix. Les orientations « Études de la population », « Relations ethniques, immigration et racismes » et « Santé et société » comprennent respectivement les segments 01 et 73, 01 et 74 et 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 6 au choix et l'orientation « Féminismes, genres et sexualités » comprend les segments 01 et 76 avec 36 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix. Les étudiants suivent des cours SOL 1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit.

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 27 crédits obligatoires, de 6 à 36 crédits à option et 6 crédits au choix.
- cheminement international : 27 crédits obligatoires, de 24 à 36 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 27 crédits.

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique

Bloc 01B Théorie classique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis

Bloc 01C Théorie contemporaine

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité

Bloc 01D Laboratoires et stages

Option - Maximum 9 crédits.

SOL 3031	3	Stage en milieu de travail 1
SOL 3032	3	Stage en milieu de travail 2
SOL 3033	3	Stage en milieu de recherche 1
SOL 3034	3	Stage en milieu de recherche 2
SOL 3036	3	Laboratoire de recherche 1
SOL 3037	3	Laboratoire de recherche 2

Bloc 01E Langues

Cheminement régulier : option - Maximum 9 crédits.

Cheminement international : option - 3 crédits.

Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
Bloc 01M Cheminement international 1		
<i>Cheminement régulier : option - Maximum 9 crédits.</i>		
<i>Cheminement international : option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.</i>		
SOL 2104	3	Relations ethniques

SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Bloc 01N Cheminement international 2

Cheminement régulier : option - Maximum 12 crédits.

Cheminement international : option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

SOL 3041	9	Stage en milieu de travail à l'étranger
SOL 3043	12	Stage dans un organisme international
SOL 3710	3	Études sur le pays d'accueil 1
SOL 3715	3	Études sur le pays d'accueil 2
SOL 3720	3	Études sur le pays d'accueil 3

Bloc 01Z

Cheminement régulier : choix - 6 crédits

Cheminement international : choix - Maximum 6 crédits

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Segment 72 Propre à l'orientation Fondamentale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 51 crédits à option.

- cheminement international : de 21 à 39 crédits à option.

Bloc 72A Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier Option : Minimum 12 crédits, maximum 42 crédits.

Cheminement international: Option Minimum 12 crédits, maximum 36 crédits

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture

SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option- Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Segment 73 Propre à l'orientation Études de la population

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 24 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, 36 crédits à option.

Bloc 73A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
----------	---	-------------------------------

Bloc 73B Formation en démographie

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

DMO 1100	3	Introduction à la démographie autochtone
DMO 2200	3	Sources de données
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 2700	3	Histoire des populations
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations

DMO 3250	3	Démographie de la famille
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3450	3	Économie et population

Bloc 73C Formation spécialisée en sociologie*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

Bloc 73D Cours thématiques en sociologie*Cheminement régulier : Option - Maximum 24 crédits.**Cheminement international : Option - Maximum 12 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 73Y Disciplines connexes*Option - 6 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien

CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Segment 74 Propre à l'orientation Relations ethniques, immigration et racisme

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 36 crédits à option.

Bloc 74A Formation spécialisée*Obligatoire - 3 crédits.*

SOL 2104	3	Relations ethniques
----------	---	---------------------

Bloc 74B Formation multidisciplinaire*Option - 12 crédits.*

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
DMO 3420	3	Immigration et intégration
LNG 2350	3	Sociolinguistique
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 2105	3	Travail social et interculturelité

Bloc 74C Cours thématiques en sociologie*Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.**Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail

SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Bloc 74Y Disciplines connexes*Option - 6 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Segment 75 Propre à l'orientation Santé et société

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option.
- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 36 crédits.

Bloc 75A Formation spécialisée*Obligatoire - 3 crédits.*

SOL 2103	3	Sociologie de la santé
----------	---	------------------------

Bloc 75B Formation multidisciplinaire*Option - 12 crédits.*

ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
PEF 2715	3	Santé, pauvreté, intervention
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SPU 1000G	3	Introduction à la santé publique
SPU 1004	3	Politiques et systèmes de santé
SPU 1005	3	Éthique et responsabilité sociale en santé
SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2901	3	Santé mentale : aspects sociopolitiques
SXS 1000	3	Sexualité et enjeux de société
SXS 2001	3	Diversité culturelle et sexualité

Bloc 75C Cours thématiques en sociologie*Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.**Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie

SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 75Y Disciplines connexes*Option - 6 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Segment 76 Propre à l'orientation Féminismes, genres et sexualités

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 6 crédits obligatoires, de 18 à 45 crédits à option.
- cheminement international : 6 crédits obligatoires, de 18 à 36 crédits à option.

Bloc 76A Formation spécialisée*Obligatoire - 6 crédits.*

FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
FEM 3200	3	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains

Bloc 76B Formation multidisciplinaire*Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
FEM 1000	3	Introduction : méthodes en études féministes
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes

FRA 2517	3	Identités sexuelles et littérature
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
GEO 3252	3	Genre et développement international
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 2419	3	Philosophie féministe
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

Bloc 76C Cours thématiques en sociologie*Cheminement régulier: Option - Minimum 3 crédits, maximum 27 crédits.**Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Bloc 76Y Disciplines connexes*Option - 6 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Programme 1-255-2-0

Version 11 (A05)

Majeure en sociologie**OBJECTIFS**

La majeure vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. La majeure peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1015, SOL1018

- 2e trimestre : SOL 1017, 1090
 - 3e trimestre : SOL 1020
- Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver
- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018
 - 2e trimestre : SOL 1015, SOL1090
 - 3e trimestre : SOL 1017, SOL1020

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases théoriques et méthodologiques*Obligatoire - 18 crédits.*

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 72B Cours thématiques en sociologie*Option - 36 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation

SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 72Y Disciplines connexes*Option - 3 crédits.*

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Sources de données

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.***Programme 1-255-4-0**

Version 09 (A05)

Mineure en sociologie**OBJECTIFS**

La mineure offre une formation complémentaire en sociologie à des étudiants poursuivant une majeure dans une autre discipline. Ce programme initie l'étudiant à la théorie et à la recherche sociologique ainsi qu'à quelques-uns des champs thématiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre. Les cours SOL3XXX ne sont pas recommandés à la mineure car ils nécessitent des connaissances préalables avancées.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL1013, 1015, 1018
- 2e trimestre : SOL1017

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL1013, 1018
- 2e trimestre : SOL1015
- 3e trimestre : SOL1017 (Le préalable de ce cours n'étant offert qu'au trimestre d'automne, les étudiants admis à l'hiver ne pourront le suivre qu'à l'hiver suivant.)

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par

un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 12 crédits.

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 73B Cours thématiques en sociologie

Option - 15 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française

SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité
SOL 3051	3	Science des données sociales
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Programme 1-257-1-0

Version 06 (A16)

Baccalauréat en psychologie et sociologie (B. Sc.)

Programme offert conjointement avec le Département de psychologie.

OBJECTIFS

L'obtention du baccalauréat en psychologie et sociologie atteste d'une compréhension des fondements de la psychologie (bases biologiques, cognitives, affectives et développementales des comportements humains) et de la sociologie (l'action, l'organisation et les transformations sociales). Le programme vise à assurer des compétences en méthodologies quantitatives et qualitatives et favorise l'acquisition de capacités d'analyse critique. Il permet aux étudiants de se familiariser avec une diversité de champs d'application des deux disciplines tels l'enfance et la jeunesse, le vieillissement, les relations ethniques, la santé et la santé mentale, la déviance, l'exclusion sociale, le travail, la ville.

Les cours d'intégration facilitent la mise en relation des deux disciplines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription

Pour les cours à option, sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours de sociologie de niveau 1000 au 1er trimestre et peuvent accéder aux cours du niveau 2000 dès le 2e trimestre et de niveau 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année. Les étudiants peuvent s'inscrire à un maximum de 3 cours de psychologie dans un trimestre. Les cours ne sont pas tous offerts à tous les trimestres et plusieurs cours à option sont offerts seulement à tous les deux ans. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit sinon l'étudiant risque d'avoir à faire un trimestre de plus pour pouvoir terminer le baccalauréat.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1015, PSO1000
- 2e trimestre: SOL1017, SOL1090
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1020, SOL2511
- 4e trimestre: PSY1006, PSO2000
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1090
- 2e trimestre: SOL1015, SOL1020, PSO1000
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1017, PSO2000
- 4e trimestre: PSY1006, SOL2511
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Pour pouvoir s'inscrire à un cours du bloc 75L, les étudiants doivent avoir complété 60 crédits et avoir une moyenne cumulative de 3,4.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Le programme donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 75

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Sauf exception autorisée, en sociologie, les étudiants suivent des cours SOL1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année.

Bloc 75A Fondements théoriques

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu

Bloc 75B Fondements méthodologiques

Obligatoire - 9 crédits.

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 75C Intégration bidisciplinaire

Obligatoire - 9 crédits.

PSO 1000	3	Psychologie-Sociologie: regards croisés
PSO 2000	3	Psychologie-Sociologie: champs d'études
PSO 3000	3	Psychologie-Sociologie: laboratoire

Bloc 75D Psychologie, culture et société

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 75E Psychologie et développement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans

Bloc 75F Psychologie : bases cognitives, affectives et physiologiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
----------	---	---------------------------

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Bloc 75G Sociologie : Groupes et rapports sociaux*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3104	3	Sociologie des migrations : thèmes choisis
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

Bloc 75H Sociologie : structure et action sociales*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2301	3	Sociologie des pratiques culturelles
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3351	3	Mondialisation de la culture
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 75I Sociologie : pensée sociale et sociologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3012	3	Sociologie critique

SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité

Bloc 75J Méthodologie avancée*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique
SOL 3036	3	Laboratoire de recherche 1
SOL 3051	3	Science des données sociales

Bloc 75K Stage*Option - Maximum 3 crédits.*

SOL 3031	3	Stage en milieu de travail 1
----------	---	------------------------------

Bloc 75L Découverte des milieux de l'intervention*Option - Maximum 3 crédits.**Pour pouvoir s'inscrire à un cours du bloc 75L, les étudiants doivent avoir complété 60 crédits et avoir une moyenne cumulative de 3,4.*

CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2105	3	Travail social et interculturelité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 2378	3	Intervention communautaire

Bloc 75Z*Choix - 3 crédits.***ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL**

Programme 1-250-1-1

Version 01 (A17)

Baccalauréat en travail social (B. Sc.)*Également offert au campus de Laval sous le numéro de programme 1-250-1-5.***OBJECTIFS**

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de

18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants. Le baccalauréat offre un cheminement régulier et un cheminement international.

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire au cheminement international doivent compléter le processus de sélection défini par le Comité international de l'École de travail social et recevoir un avis favorable de ce Comité avant d'être effectif.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le cheminement régulier du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 75 avec 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Le cheminement international du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 76 avec 78 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

SVS 1005	1	Initiation au travail social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 1109	1	Éthique du travail social 1
SVS 1341	3	Méthodologie de la recherche
SVS 2109	1	Éthique du travail social 2
SVS 2111	1	Éthique du travail social 3

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 34 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SVS 1510	3	Introduction au travail social
SVS 1575	3	Intervention individu et famille 1
SVS 1577	3	Intervention de groupe 1
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2107	2	Stage 2 implication et analyse
SVS 2108	3	Laboratoire d'intervention
SVS 2577	3	Intervention de groupe 2
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3109	1	Synthèse et intégration
SVS 3121	7	Stage 3 consolidation partie 2

Bloc 01C Formation pratique

Option - 3 crédits.

SVS 2575	3	Intervention individuelle 2
SVS 2576	3	Intervention famille et proches 2

Bloc 01D Approfondissement

Obligatoire - 12 crédits.

SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2105	3	Travail social et interculturelité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

Bloc 01Y Cours complémentaires

Option - 3 crédits

ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
GER 2022D	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3066D	3	Prévention de la maltraitance chez les aînés
GER 3067D	3	Soutien à domicile des personnes âgées
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle
IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2419	3	Philosophie féministe
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3910	3	Genre et politique

PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde
PPL 1080	3	Décolonisation de l'action à l'international
PPL 2130	3	Art, culture et interventions à l'international
PPL 2140	3	Égalité Femme/Homme et développement international
PPL 2160	3	Changements et justice climatiques
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
TXM 1000D	3	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance
TXM 1111D	3	Société, cultures, usage et dépendances
TXM 1150D	3	De la prévention à la réadaptation en dépendances
TXM 1200D	3	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance
TXM 2000D	3	Troubles concomitants
TXM 2100D	3	Dépendances sans substance
TXM 3500	3	Entretien motivationnel et autres approches
TXM 3530	3	Outils d'évaluation en dépendances
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Segment 75 - Cheminement régulier

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 75A Approfondissement

Obligatoire - 6 crédits.

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 75B Champs et pratiques

Option - 6 crédits.

SVS 3015	3	Pratiques auprès des mineurs
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
SVS 3275	3	Pratiques en santé
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3362	3	Problèmes sociaux et institutions
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3486	3	Pratiques d'émancipation
SVS 3517	3	Travail social et environnement

SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3742	3	Pratiques en santé mentale
SVS 3746	3	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux
SVS 3747	3	Pratique en travail social : engagement étudiant
SVS 37481	0	Pratiques spécifiques : projet international 1
SVS 37482	3	Pratiques spécifiques : projet international 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

Bloc 75C Formation pratique

Obligatoire - 10 crédits.

SVS 3020	1.5	Séminaire de stage 3 partie 1
SVS 3021	7	Stage 3 Consolidation partie 1
SVS 3120	1.5	Séminaire de stage 3 partie 2

Segment 76 - Cheminement international

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 76A Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 76I International

Obligatoire - 16 crédits.

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3715E	7	Stage 3 à l'international
SVS 3752E	2	Séminaire stage international
SVS 3760E	1	Séminaire de stage 3 int. partie 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention

Bloc 76Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours au choix, si les 6 crédits du bloc 76A ne sont pas complétés.

Programme 1-250-1-5
Version 01 (A17)

Baccalauréat en travail social (B. Sc.)

Également offert au campus de Montréal sous le numéro de programme 1-250-1-1.

OBJECTIFS

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants. Le baccalauréat offre un cheminement régulier et un cheminement international.

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire au cheminement international doivent compléter le processus de sélection défini par le Comité international de l'École de travail social et recevoir un avis favorable de ce Comité avant d'être effectif.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement international

si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le cheminement régulier du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 75 avec 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Le cheminement international du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 76 avec 78 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

SVS 1005	1	Initiation au travail social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 1109	1	Éthique du travail social 1
SVS 1341	3	Méthodologie de la recherche
SVS 2109	1	Éthique du travail social 2
SVS 2111	1	Éthique du travail social 3

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 34 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SVS 1510	3	Introduction au travail social
SVS 1575	3	Intervention individu et famille 1
SVS 1577	3	Intervention de groupe 1
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2107	2	Stage 2 implication et analyse
SVS 2108	3	Laboratoire d'intervention
SVS 2577	3	Intervention de groupe 2
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3109	1	Synthèse et intégration
SVS 3121	7	Stage 3 consolidation partie 2

Bloc 01C Formation pratique

Option - 3 crédits.

SVS 2575	3	Intervention individuelle 2
SVS 2576	3	Intervention famille et proches 2

Bloc 01D Approfondissement

Obligatoire - 12 crédits.

SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2105	3	Travail social et interculturelité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

Bloc 01Y Cours complémentaires

Option - 3 crédits

ANT 2031	3	La justice et les cultures
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
FEM 2000	3	Courants de pensée féministes
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
GER 2022D	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3066D	3	Prévention de la maltraitance chez les aînés
GER 3067D	3	Soutien à domicile des personnes âgées
HOR 1200	3	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle
IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2419	3	Philosophie féministe
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3910	3	Genre et politique
PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde

PPL 1080	3	Décolonisation de l'action à l'international
PPL 2130	3	Art, culture et interventions à l'international
PPL 2140	3	Égalité Femme/Homme et développement international
PPL 2160	3	Changements et justice climatiques
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
TXM 1000D	3	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance
TXM 1111D	3	Société, cultures, usage et dépendances
TXM 1150D	3	De la prévention à la réadaptation en dépendances
TXM 1200D	3	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance
TXM 2000D	3	Troubles concomitants
TXM 2100D	3	Dépendances sans substance
TXM 3500	3	Entretien motivationnel et autres approches
TXM 3530	3	Outils d'évaluation en dépendances
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2012D	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits

Segment 75 - Cheminement régulier

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 75A Approfondissement

Obligatoire - 6 crédits.

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 75B Champs et pratiques

Option - 6 crédits.

SVS 3015	3	Pratiques auprès des mineurs
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
SVS 3275	3	Pratiques en santé
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3362	3	Problèmes sociaux et institutions
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3486	3	Pratiques d'émancipation
SVS 3517	3	Travail social et environnement

SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3742	3	Pratiques en santé mentale
SVS 3746	3	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux
SVS 3747	3	Pratique en travail social : engagement étudiant
SVS 37481	0	Pratiques spécifiques : projet international 1
SVS 37482	3	Pratiques spécifiques : projet international 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

Bloc 75C Formation pratique

Obligatoire - 10 crédits.

SVS 3020	1.5	Séminaire de stage 3 partie 1
SVS 3021	7	Stage 3 Consolidation partie 1
SVS 3120	1.5	Séminaire de stage 3 partie 2

Segment 76 - Cheminement international

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 76A Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

Bloc 76I International

Obligatoire - 16 crédits.

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3715E	7	Stage 3 à l'international
SVS 3752E	2	Séminaire stage international
SVS 3760E	1	Séminaire de stage 3 int. partie 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention

Bloc76Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours au choix, si les 6 crédits du bloc 76A ne sont pas complétés.

Programme 1-251-5-0

Version 06 (A17)

Certificat en action communautaire**OBJECTIFS**

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires

Bloc 70B Connaissances générales et théoriques

Option - 3 crédits.

SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

Bloc 70C Action collective et travail social

Option - 6 crédits.

SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3517	3	Travail social et environnement

SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
----------	---	--------------------------------------

Bloc 70D Action collective et développement social

Option - 6 crédits.

POL 2802	3	Théories du développement
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3906	3	La coopération internationale
PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire dans le monde
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SPU 1000G	3	Introduction à la santé publique
SPU 2030D	3	Systèmes de santé et santé publique
TXM 1150D	3	De la prévention à la réadaptation en dépendances

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

CENTRE D'ÉTUDES DE L'ASIE DE L'EST

Programme 1-096-1-1

Version 01 (A16)

Baccalauréat en études asiatiques (B.A.)

OBJECTIFS

Ce programme consiste à former des étudiants capables de travailler avec diverses problématiques en lien avec les régions asiatiques. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie) et de recouvrements thématiques, les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Littérature, pensée et spiritualité (segments 01 et 75), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,
- l'orientation Géographie politique contemporaine (segments 01 et 76), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,
- l'orientation Histoire, culture et société (segments 01 et 77), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte 21 crédits obligatoires et de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 01A Formation en études asiatiques de base

Obligatoire - 21 crédits.

AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
ANT 3864	3	Culture japonaise
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01B Langues

Option - Minimum 18 crédits, maximum 45 crédits.

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)

CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Bloc 01C Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AES 1100	3	Introduction aux études asiatiques
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

Bloc 01D Intégration des acquis

Option - Maximum 9 crédits.

AES 3500	3	Travail dirigé en études asiatiques
AES 4005	6	Stage en milieu de travail

Bloc 01Y Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

COM 2001	3	Communication et mondialisation
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

Segment 75 Propre à l'orientation Littérature, pensée et spiritualité

Les crédits du segment 75 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 75A Philosophie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
----------	---	--------------------------------

AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon	HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique	HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne	HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote	HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale	HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2800	3	Platon	POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
PHI 2810	3	Aristote	POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois	POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
PHI 3905	3	Philosophie de la religion	POL 3753	3	La Chine
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est	POL 3754	3	Le Japon
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture	POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture			
REL 2255	3	Les religions du Japon			
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture			

Bloc 75B Littérature et cinéma*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature

Bloc 75C Formation complémentaire en Études asiatiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits*

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle

HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

Bloc 75D Formation complémentaire - Autres disciplines*Option - Maximum 15 crédits.*

CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance

Segment 76 Propre à l'orientation Géographie politique contemporaine

Les crédits du segment 76 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 76A Géographie*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.*

AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3495	3	Géographie des océans

Bloc 76B Science politique*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits*

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon

POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3906	3	La coopération internationale

Bloc 76C Formation complémentaire en Études asiatiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 76D Formation complémentaire - Autres disciplines*Option - Maximum 15 crédits.*

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1954	3	Politique internationale
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie

Segment 77 Propre à l'orientation Histoire, culture et société

Les crédits du segment 77 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 77A Histoire*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.*

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation

Bloc 77B Anthropologie*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits*

AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine

Bloc 77C Formation complémentaire en Études asiatiques*Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3495	3	Géographie des océans
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est

POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 77D Formation complémentaire - Autres disciplines*Option - Maximum 15 crédits.*

ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde

Programme 1-097-2-0

Version 9 (A16)

Majeure en études est-asiatiques**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux gens qui désirent acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est, tout en complétant leur formation par une mineure en sciences humaines ou en sciences sociales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segments 01 et 71), comporte 60 crédits à option,
- l'orientation Japon (segments 01 et 72), comporte 60 crédits à option,
- l'orientation Corée (segments 01 et 74), comporte 60 crédits à option.

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 24 à 51 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique*Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.*

AES 1100	3	Introduction aux études asiatiques
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
AES 3021	3	Le cinéma japonais

AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3500	3	Travail dirigé en études asiatiques
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Bloc 01C Formation est-asiatique avancée*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01Y Complément de formation*Option - 3 crédits.*

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1611	3	Langage, culture, société
COM 2001	3	Communication et mondialisation
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3040	3	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 71A Langue chinoise*Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.*

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)

CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Bloc 71B Autres langues asiatiques*Option - Maximum 6 crédits.*

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 72A Langue japonaise*Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.*

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Bloc 72B Autres langues asiatiques*Option - Maximum 6 crédits.*

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

Segment 74 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 74A Langue coréenne

Option - Minimum 9 crédits, maximum 30 crédits.

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

Bloc 74B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)

CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Programme 1-097-4-0

Version 07 (A10)

Mineure en études est-asiatiques**OBJECTIFS**

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'est. Il bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segment 01 et 71)
- l'orientation Japon (segment 01 et 72)
- l'orientation Corée (segment 01 et 73).

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 18 à 30 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique de base

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

AES 1100	3	Introduction aux études asiatiques
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 ^e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 2800	3	Religion et culture populaire au Japon
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3620	3	La ville en Asie: une révolution urbaine
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud

HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 1250	3	Religions et société en Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2255	3	Les religions du Japon
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 71A Langue chinoise

Option - Maximum 12 crédits.

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 72A Langue japonaise

Option - Maximum 12 crédits.

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)

JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Segment 73 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 73A Langue coréenne

Option - Maximum 12 crédits.

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

 Programme 1-097-7-0

 Version 02 (A08)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises**OBJECTIFS**

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce microprogramme comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3753	3	La Chine
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

 Programme 1-097-7-1

 Version 01 (A15)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture coréennes**OBJECTIFS**

Ce microprogramme de premier cycle dispense une formation complémentaire ou de base visant à transmettre des outils linguistiques pour communiquer en coréen et des connaissances au sujet de quelques aspects de l'histoire, de la littérature et de la vie

culturelle et politique coréennes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Tous les crédits sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2040	3	Arts visuels et médiatiques en Corée
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2

AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est

Programme 1-097-7-2

Version 02 (A08)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce microprogramme comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)

JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2070	3	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est
AES 2710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3	Culture japonaise
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3754	3	Le Japon
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES

Programme 1-094-1-0

Version 01 (A12)

Baccalauréat en études classiques et anthropologie (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département d'anthropologie.

OBJECTIFS

Ce programme assure une formation intégrée en études classiques et en anthropologie. Il permet l'étude approfondie du monde gréco-romain (avec la possibilité d'une spécialisation soit sur la Grèce, soit sur Rome), l'accent étant clairement mis sur l'archéologie, de même qu'il permet une formation en littérature. Cette étude se fait par un double biais: par l'acquisition d'une vision aussi large que possible de la discipline anthropologique (ethnologie, ethnolinguistique et archéologie de type anthropologique), qui a investi bien des aspects des études sur le monde classique, et par l'acquisition des connaissances nécessaires aux études classiques (histoire, langue et littérature, et archéologie méditerranéenne). On veillera aussi à l'acquisition d'un esprit critique aiguisé qui permet tant la compréhension correcte de la pensée antique et des problèmes culturels et de société. À l'Université de Montréal, l'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varient selon l'option retenue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Bloc 71A Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

Bloc 71B Méthodes et techniques de l'archéologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2266	3	Archéométrie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3806	3	Pratique de terrain
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie

Bloc 71C Compléments en archéologie anthropologique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 3213	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3213Z	3	Séminaire d'archéologie
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec

Bloc 71D Compléments en archéologie méditerranéenne*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains
HGL 3170	3	Voyage d'études

Bloc 71E Compléments en ethnologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle

ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie

Bloc 71F Compléments en bioanthropologie*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique

Bloc 71G Compléments en anthropologie linguistique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase

Bloc 71H Histoire antique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HGL 3423	3	Lectures dirigées
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71I Histoire littéraire*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Bloc 71J Langues anciennes*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71K Langues : lecture de textes*Option - Maximum 18 crédits.*

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 71L Littérature*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques

GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 71M Langues modernes*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 71Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-095-1-0

Version 04 (A12)

Baccalauréat en études classiques (B.A.)**OBJECTIFS**

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 72

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A*Obligatoire - 30 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 72B Langues : lecture de textes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)

LAT 2031 3 Latin avancé (B)

Bloc 72C Littérature*Option - Maximum 27 crédits.*

GRC 3100 3 Poésie hellénistique
 GRC 3120 3 Homère et les poètes épiques
 GRC 3140 3 La tragédie et la comédie
 GRC 3165 3 Les poètes lyriques
 GRC 3170 3 Xénophon, Platon et Aristote
 LAT 3100 3 Poésie didactique latine
 LAT 3120 3 Poésie épique latine
 LAT 3130 3 Poésie lyrique et élégiaque latine
 LAT 3140 3 Historiens romains
 LAT 3160 3 Le théâtre romain

Bloc 72D Histoire*Option - Maximum 21 crédits.*

HGL 1021 3 Mythe et religion en Grèce ancienne
 HGL 1031 3 Mythe et religion dans le monde romain
 HGL 3021 3 Questions d'histoire ancienne
 HST 2109 3 Rome : des Antonins à l'empire tardif
 HST 2113 3 Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
 HST 3105 3 Économie et société grecques
 HST 3111 3 Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 72E Archéologie*Option - Maximum 27 crédits.*

HGL 2030 3 Archéologie de la préhistoire égéenne
 HGL 2031 3 La Grèce archaïque et classique
 HGL 2032 3 Archéologie du monde hellénistique
 HGL 2050 3 Méthodes et techniques en archéologie
 HGL 2060 3 Archéologie : Étrurie et monde italique
 HGL 2061 3 Archéologie de la République et du Haut Empire
 HGL 2062 3 Archéologie : Le Bas Empire
 HGL 2422 6 Stage pratique en archéologie
 HGL 3040 3 Aspects d'archéologie classique
 HGL 3070 3 Architecture et urbanisme romains

Bloc 72F Philosophie*Option - Maximum 9 crédits.*

PHI 1800 3 Des présocratiques à Aristote
 PHI 2800 3 Platon
 PHI 2810 3 Aristote
 PHI 2820 3 Philosophie hellénistique

Bloc 72G Théorie linguistique et littéraire*Option - Maximum 12 crédits.*

FRA 2008 3 Théories et méthodes critiques
 FRA 2311 3 Poétique et théorie des genres
 FRA 2314 3 Théorie et analyse du discours poétique
 FRA 3302 3 Rhétorique et argumentation
 FRA 3308 3 Littérature et linguistique
 FRA 3314 3 Littérature et philosophie
 FRA 3359 3 La recherche en littérature
 LCO 1000 3 Introduction à la littérature comparée
 LCO 2030 3 Littérature, technologies et médias

LCO 3010 3 Théories de la littérature
 LNG 1400 3 Notions de phonétique et de phonologie
 LNG 1540 3 Notions de syntaxe
 LNG 1955 3 Notions générales de linguistique

Bloc 72H Le monde classique et le Proche-Orient ancien*Option - Maximum 6 crédits.*

HST 2111 3 L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
 REL 2140 3 Religions de la Méditerranée antique
 REL 2710 3 Israël biblique : archéologie et histoire
 REL 3910 3 Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 72I Compléments linguistiques*Option - Maximum 15 crédits.*

ALL 1901 3 Allemand 1 (niveau A1.1)
 ALL 1902 3 Allemand 2 (niveau A1.2)
 ALL 1903 3 Allemand 3 (niveau A2.1)
 ALL 1904 3 Allemand 4 (niveau A2.2)
 ALL 1905 3 Allemand 5 (niveau B1.1)
 ALL 1911 3 Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
 ALL 1912 3 Lire en allemand 2 (niveau B1)
 ALL 1913 3 Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
 ANG 1053 3 English Grammar 2
 ANG 1103 3 Composition: Critical Writing
 ANG 1924 2 Rédaction académique et professionnelle
 ANG 1925 1 Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
 ANG 1933 3 Expression orale académique et professionnelle
 ETM 2200 3 Latin médiéval 1
 GRM 1901 3 Grec moderne 1 (niveau A1.1)
 GRM 1902 3 Grec moderne 2 (niveau A1.2)
 GRM 1903 3 Grec moderne 3 (niveau A2.1)
 ITL 1901 3 Italien 1 (niveau A1)
 ITL 1902 3 Italien 2 (niveau A2)
 ITL 1903 3 Italien 3 (niveau B1.1)
 ITL 1904 3 Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 72J Tutorat*Option - Maximum 6 crédits.*

HGL 3170 3 Voyage d'études
 HGL 3423 3 Lectures dirigées

Bloc 72Y*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 2020 3 Anthropologie de la religion
 HAR 1166 3 Histoires mondiales de l'art 1

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-095-2-0

Version 04 (A12)

Majeure en études classiques**OBJECTIFS**

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la

connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC2011, et GRC2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT2011, et LAT2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins

HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Bloc 73B Langue 1 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

Bloc 73C Langue 2 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 73D Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 73E Littérature

Option - Maximum 18 crédits.

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 73F Histoire

Option - Maximum 18 crédits.

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 73G Archéologie

Option - Maximum 18 crédits.

HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique

HGL 3070 3 Architecture et urbanisme romains

Bloc 73H Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 1800 3 Des présocratiques à Aristote
 PHI 2800 3 Platon
 PHI 2810 3 Aristote
 PHI 2820 3 Philosophie hellénistique

Bloc 73I Théorie linguistique et littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 2008 3 Théories et méthodes critiques
 FRA 2311 3 Poétique et théorie des genres
 FRA 2314 3 Théorie et analyse du discours poétique
 FRA 3302 3 Rhétorique et argumentation
 FRA 3308 3 Littérature et linguistique
 FRA 3314 3 Littérature et philosophie
 FRA 3359 3 La recherche en littérature
 LCO 1000 3 Introduction à la littérature comparée
 LCO 2030 3 Littérature, technologies et médias
 LCO 3010 3 Théories de la littérature
 LNG 1400 3 Notions de phonétique et de phonologie
 LNG 1540 3 Notions de syntaxe
 LNG 1955 3 Notions générales de linguistique

Bloc 73J Compléments linguistiques

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 1901 3 Allemand 1 (niveau A1.1)
 ALL 1902 3 Allemand 2 (niveau A1.2)
 ALL 1903 3 Allemand 3 (niveau A2.1)
 ALL 1911 3 Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
 ALL 1912 3 Lire en allemand 2 (niveau B1)
 ALL 1913 3 Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
 ANG 1053 3 English Grammar 2
 ANG 1103 3 Composition: Critical Writing
 ANG 1924 2 Rédaction académique et professionnelle
 ANG 1925 1 Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
 ANG 1933 3 Expression orale académique et professionnelle
 ETM 2200 3 Latin médiéval 1
 GRM 1901 3 Grec moderne 1 (niveau A1.1)
 GRM 1902 3 Grec moderne 2 (niveau A1.2)
 GRM 1903 3 Grec moderne 3 (niveau A2.1)
 ITL 1901 3 Italien 1 (niveau A1)
 ITL 1902 3 Italien 2 (niveau A2)
 ITL 1903 3 Italien 3 (niveau B1.1)
 ITL 1904 3 Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 73K Tutorat

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 3170 3 Voyage d'études
 HGL 3423 3 Lectures dirigées

Bloc 73Y

Option - 3 crédits.

ANT 2020 3 Anthropologie de la religion
 HAR 1166 3 Histoires mondiales de l'art 1

Bloc 73Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-095-4-0

Version 03 (A06)

Mineure en études classiques

OBJECTIFS

La mineure est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec ancien, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Langues (segment 74)

- orientation Civilisation (segment 75).

Segment 01 Tronc commun

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Segment 74 Propre à l'orientation Langues

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 74A Langues: apprentissage

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 74B Langues : lecture de textes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 74C Littérature

Option - Maximum 9 crédits.

GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 74D Histoire et civilisation antique

Option - Maximum 9 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

Bloc 74Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
HAR 1032	3	Description et analyse de l'oeuvre d'art
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

Bloc 75B Langues

Option - Maximum 15 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 75C Histoire et civilisation

Option - Maximum 15 crédits.

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 75D Archéologie

Option - Maximum 12 crédits.

HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

Bloc 75Y

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
HAR 1032	3	Description et analyse de l'œuvre d'art
HAR 1166	3	Histoires mondiales de l'art 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Programme 1-095-7-0
Version 00 (A00)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture latines

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Programme 1-095-7-1
Version 00 (A00)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques

OBJECTIFS

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de

18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Programme 1-166-1-0

Version 00 (A05)

Baccalauréat en histoire et études classiques (B.A.)

Programme offert conjointement avec le Département d'histoire.

OBJECTIFS

Parfaire la formation générale des étudiants par l'acquisition de connaissances en histoire, avec une insistance particulière sur l'histoire de l'Antiquité.

Offrir une formation de base en au moins une des deux grandes langues classiques, le grec ancien et le latin.

Préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en histoire, en archéologie ou en études classiques, notamment par la production de travaux de recherche exigeant

l'utilisation de sources historiques de natures diverses.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge

HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Bloc 71B Introduction complémentaire*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

Bloc 71C Langues anciennes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

Bloc 71D Langues anciennes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71E Langues anciennes, lecture de textes*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 71F Sciences auxiliaires*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

Bloc 71G Littérature gréco-romaine*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3160	3	Le théâtre romain

Bloc 71H Histoire de l'Antiquité*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif

HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71I Histoire médiévale et moderne*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime

Bloc 71J Histoire contemporaine*Option - Maximum 12 crédits.*

HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2274	3	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain

Bloc 71K Archéologie gréco-romaine*Option - Maximum 12 crédits.*

HGL 2030	3	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

Bloc 71L Compléments linguistiques*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1924	2	Rédaction académique et professionnelle
ANG 1925	1	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales
ANG 1933	3	Expression orale académique et professionnelle
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)

ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

Programme 1-150-2-0

Version 01 (A12)

Majeure en études médiévales**OBJECTIFS**

Ce programme vise à donner à de futurs spécialistes les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévisstique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032 ou HST 1932. L'acquisition d'une 3e langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en études médiévales. Le programme

est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure comporte 60 crédits.

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Introductions

Obligatoire - 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale

Bloc 71B Latin

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)

Bloc 71C Outils

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3	Sujet spécial
FRA 3180	3	Édition critique
HST 2001	3	Paléographie

Bloc 71D Histoire médiévale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
REL 2360	3	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge

Bloc 71E Culture médiévale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3866	3	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive

REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2220	3	Le Talmud et le judaïsme rabbinique
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 71F Langues et philologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
LNG 1050	3	Ancien et moyen français

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-150-4-0

Version 06 (A11)

Mineure en études médiévales**OBJECTIFS**

La mineure en études médiévales s'adresse aux étudiants qui désirent, dans une perspective pluridisciplinaire, approfondir leur formation générale dans le domaine des études médiévales. Elle est destinée à consolider une formation principale en histoire, études littéraires, histoire de l'art, philosophie ou sciences des religions avant tout.

Le programme pluridisciplinaire d'étude des mondes médiévaux conjugue les approches techniques et méthodologiques différentes permettant de s'approprier les compétences nécessaires pour saisir et analyser les particularités des expressions et des traces de ce monde. Il propose une introduction synthétique aux grandes disciplines de l'étude des cultures médiévales et à leurs méthodes : des cours d'histoire, de philosophie, d'études littéraires, de sciences des religions ainsi qu'une initiation au latin, véhicule privilégié de la culture médiévale en Occident, dont la maîtrise permet un accès direct à un très grand nombre de sources écrites.

Les étudiants acquièrent, grâce à cette formation de base, une vision d'ensemble globale et cohérente de la période médiévale, quelle que soit l'orientation disciplinaire qu'ils choisissent. Cette forte pluridisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur et inscrit le programme dans une perspective d'ouverture au monde des sciences humaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Cependant, la mineure ne peut être faite en une seule année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Ce programme est offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal.

À ce titre, les étudiants inscrits à l'Université de Montréal devront s'inscrire à un minimum de 1 cours et à un maximum de 5 cours à l'UQÀM.

- Le cours FRA 1100 doit être suivi dès la 1re année du programme. L'inscription à un cours de latin du bloc 70B doit se faire dès le 1er trimestre.
- L'inscription au cours ETM 3304 doit être autorisée par le responsable de programme.
- Les cours de sigles ANG et ESP sont dispensés respectivement en anglais et en espagnol.

La liste suivante indique les cours de l'UdeM qui ont un équivalent à l'UQÀM. Si ces cours ne sont pas offerts à l'UdeM, l'étudiant peut s'inscrire à leur équivalent à l'UQÀM.

UdeM

- LAT1111 Initiation à la langue latine 1
- LAT1121 Initiation à la langue latine 2

UQÀM

- SHM5001 Initiation au latin 1
- SHM5002 Initiation au latin 2

Bloc Outils

UdeM

- HST2001 Paléographie (Antiquité-Moyen Âge)

UQÀM

- HIS4023 Lecture des sources manuscrites
- Bloc Histoire médiévale

UdeM

- HST2125 Le Moyen Âge européen Ve-Xe s.
- HST2127 Italie, Moyen Âge et Renaissance
- HST2132 Histoire des croisades
- HST2139 Mondes nordiques médiévaux : Vikings et Celtes
- HST2181 Le monde musulman, VIIe-XVe s.
- HST3130 Culture et société au Moyen Âge

UQÀM

- HIS4165 L'empire chrétien et les royaumes barbares
- HIS4225 L'Italie médiévale
- HIS4217 L'Europe des croisades
- HIS4204 L'aventure scandinave
- HIS4660 Histoire et civilisation du monde arabe, 622-1516
- HIS4211 Culture et société au Moyen Âge (Ve-XIIIe s.)

Bloc Culture médiévale

UdeM

- PHI1860 Introduction à la philosophie médiévale
- SRL1090 Islam

UQÀM

- PHI4255 Philosophie médiévale et de la Renaissance
- REL2204 Islam

Bloc Langues et philologie

UdeM

- ARA1951 Arabe élémentaire
- ARA1952 Arabe intermédiaire
- GRC1111 Initiation à la langue grecque 1
- GRC1121 Initiation à la langue grecque 2

UQÀM

- ARA1410 Arabe (débutant 1)
- ARA2410 Arabe III : compréhension de documents - intermédiaire
- SHM5011 Initiation au grec 1

- SHM5012 Initiation au grec 2

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A Introductions

Obligatoire - 6 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
UQM 1500	3	Introduction à l'histoire au Moyen Âge (HIS2210)

Bloc 70B Latin

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours SHM 5001 et SHM 5002 Initiation au latin 1 et 2 offerts à l'UQAM sont respectivement équivalents aux cours LAT 1111 et LAT 1121.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70C Outils

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Le cours HIS 4023 Lecture des sources manuscrites offert à l'UQAM est équivalent au cours HST 2001.

ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3	Sujet spécial
FRA 3180	3	Édition critique
HST 2001	3	Paléographie

Bloc 70D Histoire médiévale

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours HIS 4165 L'empire chrétien et les royaumes barbares, HIS 4204 L'aventure scandinave, HIS 4211 Culture et société au Moyen-Âge (Ve-XIIIes), HIS 4217 L'Europe des croisades, HIS 4225 L'Italie médiévale et HIS 4660 Histoire et civilisation du monde arabe 622-1516 offerts à l'UQAM sont respectivement équivalents aux cours HST 2125, HST2139, HST 3130, HST 2132, HST 2127 et HST 2181.

ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge

Bloc 70E Culture médiévale

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours PHI 4255 Philosophie médiévale et de la Renaissance et REL 2204 Islam offerts à l'UQAM sont respectivement équivalents aux cours PHI 1860 et REL 1230.

ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Bloc 70F Langues et philologie

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours ARA 1410 Arabe (débutant I), ARA 2410 Arabe III (compréhension de documents (intermédiaire), SHM 5011 et SHM 5012 Initiation au Grec 1 et 2 offerts à l'UQAM sont respectivement équivalents aux cours ARA 1951, ARA 1952, GRC 1111 et GRC 1121.

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
LNG 1050	3	Ancien et moyen français

PROGRAMMES FACULTAIRES

Programme 1-241-6-0

Version 00 (H21)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences humaines et sociales*Programme offert entièrement en ligne.***OBJECTIFS**

Ce microprogramme, composé uniquement de cours de niveau universitaire offerts en ligne, a pour objectif de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de se familiariser avec différentes disciplines ou à des enjeux de société actuels ou passés associés aux sciences humaines et sociales. Une attestation d'études est émise à la fin du parcours. Les cours faits dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits). De nouveaux cours s'ajouteront régulièrement dans ce microprogramme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le programme d'Exploration en sciences humaines et sociales est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME**Segment 70**

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Histoire

Option - Maximum 15 crédits.

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2453	3	L'Europe et le monde

Bloc 70B Science des religions

Option - Maximum 15 crédits.

REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1510	3	Bible juive/Ancien Testament
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1930	3	Bible, arts et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2710	3	Israël biblique : archéologie et histoire
REL 3940	3	Dialogue interreligieux

Bloc 70C Culture et communication

Option - Maximum 9 crédits.

CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
COM 2020	3	Éléments de communication interne

Bloc 70D Sciences économiques

Option - Maximum 12 crédits.

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1700	3	Économie et mondialisation

Programme 1-241-6-1

Version 00 (A21)

Microprogramme de premier cycle en analyse des mégadonnées en sciences humaines et sociales**OBJECTIFS**

Au terme de cette formation, les étudiants auront acquis les compétences nécessaires pour faire de la gestion et du codage de bases de données massives. Les étudiants auront aussi les compétences requises pour analyser ces données avec des modèles statistiques avancées. Enfin, les étudiants auront acquis des connaissances techniques pour faire du forage de données numériques, de la visualisation de données, et de l'analyse automatisée de données textuelles.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à options.

Bloc 70A Fondement

Obligatoire - 9 crédits.

FAS 1001	3	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales
FAS 1002	3	Initiation à la programmation en sciences sociales
FAS 3001	3	Statistiques avancées en sciences sociales

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FAS 1003	3	Visualisation des données
FAS 3002	3	Intelligence artificielle et données textuelles
IFT 1015	3	Programmation 1

Bloc 70C Option

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1177	3	Chiffrer et bases de données : compléments
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 3011	3	Documents structurés
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Programme 1-950-1-1

Version 00 (A13)

Programme Compléments de formation

OBJECTIFS

L'admission à divers programmes de premier cycle exige que, en plus de détenir un DEC ou l'équivalent, les candidats aient complété avec succès des cours de niveau collégial. Certains candidats ne répondent pas à cette exigence. Ce programme vise à permettre à ces candidats de compléter les cours qui leur manquent de manière à ce que leur candidature puisse être examinée pour le programme de leur choix.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

2-274

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit, soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du collégial, soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international* (TFI). Il peut devoir réussir un ou des cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par le SAFIRE. Ces cours sont suivis hors programme. Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'études totalise 36 crédits.

Segment 74

Le programme compléments de formation peut totaliser jusqu'à 36 crédits de cours à option et jusqu'à 6 crédits de cours au choix.

Bloc 74A - Compléments de formation en biologie

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 74B - Compléments de formation en chimie

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique

Bloc 74C - Compléments de formation en mathématiques

Option - Maximum 9 crédits.

MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral

Bloc 74D - Compléments de formation en physique

Option - Maximum 6 crédits.

PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 74E - Compléments de formation en psychologie

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
----------	---	-------------------------------

Bloc 74F - Compléments de formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
----------	---	------------------------------------

STT 1903 3 Initiation à la statistique

Bloc 74Z*Choix - Maximum 6 crédits.*

Programme 1-950-1-8

Version 00 (A03)

Programme d'actualisation de formation**OBJECTIFS**

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise. Le programme offre au candidat la possibilité de choisir des cours dans la banque de cours de la Faculté des arts et des sciences selon leur disponibilité. Ce choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut donner droit à un certificat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits. Il permet l'actualisation de la formation dans les disciplines et champs d'études sous la responsabilité de la Faculté des arts et des sciences.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de la Faculté des arts et des sciences en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant, des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

Programme 1-955-4-1

Version 00 (A13)

Année préparatoire aux études universitaires**OBJECTIFS**

Le principal objectif de l'année préparatoire est de rendre l'étudiant admissible, sous certaines conditions, à une majorité de programmes universitaires de 1er cycle. Selon la discipline du programme d'études universitaires visé, le candidat choisira l'une des trois options : Sciences, Sciences humaines et sociales ou Arts et lettres.

Ce programme offre à l'étudiant l'occasion d'intégrer un milieu universitaire de haut calibre. Entreprendre une année préparatoire c'est aussi mûrir son projet d'études en explorant plusieurs disciplines avant de se spécialiser. Les cours dispensés lors de l'Année préparatoire permettent de parfaire sa culture générale. De plus, une bonification (+0,5) est appliquée à la cote de rendement à l'admission (CRA) des candidats ayant réussi au moins 12 crédits à l'Université de Montréal au moment du dépôt de la demande d'admission.

*Notez que l'Année préparatoire ne donne pas accès aux doctorats de 1er cycle en médecine, en médecine vétérinaire, en médecine dentaire, en pharmacie et en optométrie, ni au baccalauréat en droit.

Elle s'adresse à deux catégories de candidats, soit :

- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu à l'extérieur du Québec;
- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu au Québec ayant connu une interruption d'études d'au moins 4 ans.

Ce programme compte 24 crédits et comporte 3 orientations :

- Sciences humaines et sociales;
- Arts et lettres;
- Sciences

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : conditions relatives à la connaissance de la langue française

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve unifiée de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université* obtenu au cours des 18 mois précédant le début du trimestre visé par la demande d'admission.

- Le candidat peut demander d'être dispensé de ce test en faisant la demande au Centre de communication écrite.
- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.
- Selon ses résultats au test de français d'admission, le candidat pourra devoir passer une évaluation complémentaire de la maîtrise du français écrit.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant peut devoir suivre et réussir deux cours de sigle EDP (français langue seconde) ou jusqu'à deux cours de sigle FRA (français langue maternelle) et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Ces cours imposés sont des cours hors programme. Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 24 crédits du programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de mise à niveau en français ou en mathématiques ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français ou en mathématiques requièrent plus de six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres et la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est mis en probation.
- L'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du programme en cours de probation, verra celle-ci levée, et se verra attribuer la mention "programme complété" lui permettant d'accéder aux programmes de premier cycle.
- Au terme de la période de probation, l'étudiant qui n'a pas satisfait à la norme de passage de programme, par l'obtention d'une moyenne cumulative de 2,0, est exclu du programme.
- La probation dure un an. La probation d'un étudiant ne peut être prolongée, sauf exception autorisée par l'autorité compétente.
- Toute inscription aux cours d'un étudiant en probation doit se faire avec l'approbation et par l'entremise du SAFIRE.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'année préparatoire comporte 24 crédits. Elle est offerte selon trois orientations:

- orientation Sciences humaines et sociales (segment 71)
- orientation Arts et lettres (segment 72)
- orientation Sciences (segment 73).

Segment 71 Propre à l'orientation Sciences humaines et sociales

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 71A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 71C Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 71D Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

Bloc 71E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 71F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Segment 72 Propre à l'orientation Arts et lettres

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 72B Formation en arts et lettres

Obligatoire - 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 72C Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

Bloc 72D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 72E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 72F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Segment 73 Propre à l'orientation Sciences

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 73A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 3 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
----------	---	-----------------------------------

Bloc 73B Formation en biologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 73C Formation en chimie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique

Bloc 73D Formation en mathématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral

Bloc 73E Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Bloc 73F Formation en physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Bloc 73G Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
----------	---	-------------------------------------

Bloc 73H Formation en arts et lettres

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 73I Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 73J Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

Programme 1-960-4-0

Version 00 (A74)

Mineure arts et sciences

OBJECTIFS

La mineure arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires (deux disciplines). La mineure arts et sciences peut jouer le même rôle que les mineures homogènes (une seule discipline) pour l'obtention d'un baccalauréat, accompagnant soit une majeure, soit deux autres mineures. Elle ne peut s'associer, toutefois, au certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme c'est le cas des mineures homogènes, elle donne lieu à un certificat.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline, totalisant de 9 à 12 crédits. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de deux cours d'une même concentration par trimestre. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit, soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du collégial, soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international* (TFI). Il peut devoir réussir un ou des cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par le SAFIRE. Ces cours sont suivis hors programme.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat arts et sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, ce dernier peut être associé au secteur arts ou au secteur sciences. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat d'études individualisées offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La mineure comporte 30 crédits. Elle est composée de deux concentrations (chacune constituée de 9 à 12 crédits) choisies par l'étudiant parmi les concentrations suivantes :

- Anthropologie
- Chimie
- Communication
- Criminologie
- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études catalanes
- Études chinoises
- Études cinématographiques
- Études classiques
- Études est-asiatiques
- Études françaises
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études japonaises
- Études latines
- Études néo-helléniques

- Études portugaises
- Études religieuses
- Études russes
- Géographie
- Grec ancien
- Histoire
- Histoire de l'art
- Informatique
- Linguistique
- Littérature comparée
- Mathématiques
- Philosophie
- Physique
- Psychoéducation
- Psychologie
- Relations industrielles
- Science politique
- Sciences biologiques
- Sciences économiques
- Service social
- Sociologie.

Segment Z Cours au choix

Le segment comporte 30 crédits de cours au choix.

Le choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Bloc 71Z

Choix - 30 crédits.

Programme 1-967-1-0

Version 00 (A09)

Programme d'accueil en sciences

OBJECTIFS

Ce programme d'études de trois ans permet à l'étudiant d'acquérir une maîtrise du français oral et écrit utile à sa réussite scolaire, de compléter sa formation générale en sciences, puis d'entreprendre des études dans une des orientations disciplinaires suivantes : chimie, géographie, mathématiques, physique, sciences biologiques, sciences économiques. À terme, un étudiant ayant complété le programme d'accueil en sciences et réussi ses cours avec la moyenne requise, pourra s'inscrire au baccalauréat disciplinaire ou bidisciplinaire associé à son orientation et poursuivre ses études en vue de l'obtention d'un grade. Il pourra, sinon, obtenir un certificat dans la discipline correspondante s'il a réussi tous les cours propres à une orientation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit s'inscrire aux cours de français du bloc 01 A; il pourra être autorisé à leur substituer au maximum 12 crédits de cours, selon son résultat au test de classement en français, test auquel sont soumis tous les étudiants du programme en début de scolarité.
- Il est possible de compléter le premier et le deuxième segment de manière concomitante dès que les autorités facultaires déterminent que l'étudiant a atteint

un niveau suffisant de maîtrise du français. Les cours du deuxième segment (formation générale en sciences) doivent tous avoir été réussis avant que l'étudiant ne puisse s'inscrire aux cours de l'une ou l'autre des orientations.

- Sauf exception autorisée, les crédits au choix de l'orientation Physique ne peuvent être de sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Avant le début du bloc O2A de formation générale en sciences, l'étudiant doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Les résultats obtenus détermineront les cours qu'il devra suivre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne par segment détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

- L'étudiant qui n'atteint pas à la fin du deuxième trimestre le niveau de maîtrise du français que la Faculté juge nécessaire pour poursuivre peut se voir imposer de réussir 12 crédits additionnels en français;
- L'étudiant doit obtenir une moyenne cumulative de 2,0 après le segment 01 pour accéder au segment 02. Il doit obtenir une moyenne de 2,5 sur l'ensemble des cours de sciences de la 2^e année (segment 02) pour accéder à l'orientation informatique et à l'orientation sciences biologiques. Pour poursuivre dans les autres orientations, il doit obtenir une moyenne de 2,0 sur l'ensemble des cours de sciences de la 2^e année (segment 02).

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au certificat de l'orientation choisie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 84 crédits, 54 crédits d'un tronc commun (segments 01 et 02) et 30 crédits d'une orientation auxquels peuvent s'ajouter 12 crédits en français si la Faculté le juge nécessaire. Il est offert avec les orientations suivantes :

- l'orientation Chimie (segment 71)
- l'orientation Géographie (segment 72)
- l'orientation Informatique (segment 73)
- l'orientation Mathématiques (segment 74)
- l'orientation Physique (segment 75)
- l'orientation Sciences biologiques (segment 76)
- l'orientation Sciences économiques (segment 77).

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 01A Mise à niveau en français

Option - 24 crédits.

L'étudiant doit s'inscrire aux cours de français du bloc 01 A; il pourra être autorisé à leur substituer au maximum 12 crédits de cours, selon son résultat au test de classement en français, test auquel sont soumis tous les étudiants du programme en début de scolarité.

FRS 1300	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM3a
FRS 1400	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM4a
FRS 1500	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM5a
FRS 1601	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6a

Segment 02 Commun à toutes les orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A Formation générale en sciences

Obligatoire - 30 crédits.

L'étudiant doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Les résultats obtenus détermineront les cours qu'il devra suivre.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
MAT 1901	3	Compléments de mathématiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

Segment 71 Propre à l'orientation Chimie

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes

Bloc 71B

Option - 6 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1402	3	Chimie physique 2
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

Segment 72 Propre à l'orientation Géographie

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement

Bloc 72B Géographie régionale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est

GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional

Bloc 72C Analyse et gestion de l'information géographique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection

Bloc 72Z*Choix - 3 crédits.***Segment 73 Propre à l'orientation Informatique**

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et matériel*Obligatoire - 15 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73B Domaines fondamentaux*Option - 9 crédits.*

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2505	3	Optimisation linéaire

Bloc 73C Mathématiques*Option - Maximum 4 crédits.*

IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

Bloc 73Y Contribution d'autres disciplines*Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
HEC 3015	3	Management (MNGT30400)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (COMP30900)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie

MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

Bloc 73Z*Choix - 3 crédits.***Segment 74 Propre à l'orientation Mathématiques**

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 74A Éléments*Obligatoire - 22 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Bloc 74B Compléments*Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 74Y Disciplines connexes*Option - Maximum 3 crédits.*

BIO 1803	3	Écologie et environnement
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
PHY 1441	3	Électromagnétisme

PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

Bloc 74Z*Choix - 2 crédits.***Segment 75 Propre à l'orientation Physique**

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Physique fondamentale*Obligatoire - 12 crédits.*

PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

Bloc 75B Outils mathématiques*Option - Maximum 12 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 75C Compléments de physique*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

Bloc 75Z*Choix - 3 crédits.*

Sauf exception autorisée, les crédits au choix de l'orientation Physique ne peuvent être de sigle PHY.

Segment 76 Propre à l'orientation Sciences biologiques

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A Connaissances fondamentales en biologie*Obligatoire - 12 crédits.*

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique

Bloc 76B Microbiologie et immunologie*Option - Maximum 15 crédits.*

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1

Bloc 76C Biologie moléculaire, cellulaire et organismes*Option - Maximum 15 crédits.*

Les cours BIO 2154 et BIO 2254 sont équivalents au cours BIO 2153.

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2

Bloc 76D Biodiversité, écologie et évolution*Option - Maximum 10 crédits.*

BIO 1803	3	Écologie et environnement
----------	---	---------------------------

Bloc 76E Disciplines biologiques diverses*Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Évolution et domestication des plantes
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie

Bloc 76Z*Choix - 3 crédits.***Segment 77 Propre à l'orientation Sciences économiques**

Les crédits propres à l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A*Obligatoire - 15 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

Bloc 77B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

Bloc 77C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

Bloc 77Z

Choix - 3 crédits.

Programme 1-990-1-0

Version 00 (A19)

Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles

OBJECTIFS

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés sciences naturelles et formelles de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve unifiée de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université*. Le candidat peut, à certaines conditions, être dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université.

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français

international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujéti aux dispositions réglementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption

Le candidat qui a obtenu au moins 785/990 au Test de français international (TFI), ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université, peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01C Perfectionnement en français.

Le candidat qui a été dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01C Perfectionnement en français.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 14.3 Progression sous probation durant la première année du baccalauréat 4 ans

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option échoué est mis en probation.
- L'étudiant qui n'a pas satisfait à toutes les conditions de la probation au terme de la première année du baccalauréat 4 ans est exclu du programme.
- Pendant la probation, l'inscription aux cours doit être approuvée par le SAFIRE.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription de l'étudiant et de la scolarité du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La première année du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles comporte 30 crédits. Elle est offerte selon neuf orientations (réparties dans les segments 70, 71, 72 et 73):

- orientation Bio-informatique (1-468-1-1) (segment 70)
- orientation Chimie (1-060-1-0) (segment 71)

- orientation Informatique (1-175-1-0) (segment 72)
- orientation Mathématiques (1-190-1-0) (segment 72)
- orientation Mathématiques et économie (1-193-1-0) (segment 72)
- orientation Mathématiques et informatique (1-191-1-0) (segment 72)
- orientation Mathématiques et physique (1-192-1-0) (segment 73)
- orientation Physique (1-200-1-0) (segment 73)
- orientation Physique et informatique (1-205-1-0) (segment 73)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 3 crédits.

FAS 1901 3 Méthodes de travail universitaire

Bloc 01B Formation en mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

MAT 1903 3 Calcul différentiel

MAT 1905 3 Algèbre vectorielle et linéaire

MAT 1923 3 Calcul intégral

Bloc 01C Perfectionnement en français

Option - 6 crédits

L'étudiant peut être intégré aux cours du bloc 01C selon sa connaissance de la langue française. De plus, selon son résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université, le candidat peut devoir se soumettre à une évaluation de sa maîtrise du français écrit afin de déterminer les cours qu'il aura à suivre.

EDP 1304 3 Lecture, écriture et structure de la langue

EDP 1404 3 Lecture, écriture et syntaxe

EDP 1504 3 Lecture, écriture et grammaire du texte

EDP 1604 3 Lecture et construction textuelle

EDP 2704 3 Production écrite et stylistique

FRA 1957G 3 Français écrit 1

FRA 1958G 3 Français écrit 2

FRA 1970D 3 Rédiger en français

Segment 70 Bio-informatique (1-468-1-1)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

BIO 1953 3 Origine et diversité du vivant

CHM 1963 3 Chimie générale

PHY 1901 3 Mécanique et physique moderne

PHY 1902 3 Électricité et optique

Segment 71 Chimie (1-060-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

CHM 1963 3 Chimie générale

CHM 1982 3 Chimie organique

PHY 1901 3 Mécanique et physique moderne

PHY 1902 3 Électricité et optique

Segment 72

Informatique (1-175-1-0), mathématiques (1-190-1-0), mathématique et économie (1-193-1-0), mathématiques et informatique (1-191-1-0).

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 12 crédits à option.

Bloc 72A Formation en sciences

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

BIO 1953 3 Origine et diversité du vivant

BIO 1954 3 La cellule et l'uniformité du vivant

CHM 1963 3 Chimie générale

CHM 1982 3 Chimie organique

PHY 1901 3 Mécanique et physique moderne

PHY 1902 3 Électricité et optique

Bloc 72B Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

STT 1901 3 Statistique pour sciences sociales

STT 1903 3 Initiation à la statistique

Bloc 72C Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1901 3 Initiation aux outils informatiques

Bloc 72D Formation en arts et lettres

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 1903 3 Les littératures de langue française

FRA 1904 3 La dissertation littéraire

HAR 1901 3 Introduction aux arts visuels

Bloc 72E Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 1902 3 Éléments d'anthropologie

ECN 1901 3 Initiation à l'économie

HST 1901 3 Histoire contemporaine

POL 1901 3 Dynamique de la vie politique

PSY 1901 3 Introduction à la psychologie

REL 1901 3 Enjeux religieux contemporains

SOL 1901 3 Introduction à la sociologie

Bloc 72F Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A 3 Anglais 1 (niveau A1)

ANG 1902 3 Anglais 2 (niveau A2)

ANG 1903 3 Anglais 3 (niveau B1.1)

ANG 1904 3 Anglais 4 (niveau B1.2)

Segment 73

Mathématiques et physique (1-192-1-0), physique (1-200-1-0), physique et informatique (1-205-1-0).

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et de 0 à 3 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

CHM 1963 3 Chimie générale

PHY 1901 3 Mécanique et physique moderne

PHY 1902 3 Électricité et optique

Bloc 73B Formation en sciences

Option - Maximum 3 crédits.

BIO 1953 3 Origine et diversité du vivant

BIO 1954 3 La cellule et l'uniformité du vivant

CHM 1982 3 Chimie organique

Bloc 73C Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Bloc 73D Formation en informatique*Option - Maximum 3 crédits.*

IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
----------	---	-------------------------------------

Bloc 73E Formation en arts et lettres*Option - Maximum 3 crédits.*

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 73F Formation en sciences humaines et sociales*Option - Maximum 3 crédits.*

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 73G Formation en langue anglaise*Option - Maximum 3 crédits.*

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

Programme 1-990-1-1

Version 00 (A19)

Baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales**OBJECTIFS**

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés sciences humaines et sociales de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française**

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université*. Le candidat peut, à certaines conditions, être dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université.

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujéti aux dispositions règlementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption

Le candidat qui a obtenu au moins 785/990 au Test de français international (TFI), ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université, peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Le candidat qui a été dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 14.3 Progression sous probation durant la première année du baccalauréat 4 ans

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option échoué est mis en probation.
- L'étudiant qui n'a pas satisfait à toutes les conditions de la probation au terme de la première année du baccalauréat 4 ans est exclu du programme.
- Pendant la probation, l'inscription aux cours doit être approuvée par le SAFIRE.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription de l'étudiant et de la scolarité du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La première année du baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales comporte 30 crédits. Elle est offerte selon douze orientations (réparties sur les segments 70 et 71)

- orientation Anthropologie (1-050-1-0) (segment 70)
- orientation Communication et politique (1-227-1-0) (segment 70)
- orientation Démographie et anthropologie (1-074-1-0) (segment 70)
- orientation Démographie et géographie (1-071-1-0) (segment 70)
- orientation Économie et politique (1-224-1-0) (segment 70)
- orientation Géographie environnementale (1-155-1-0) (segment 70)
- orientation Linguistique (1-180-1-0) (segment 70)
- orientation Psychologie et sociologie (1-257-1-0) (segment 70)
- orientation Sciences politique (1-245-1-0) (segment 70)
- orientation Sciences politique et philosophie (1-247-1-0) (segment 70)
- orientation Sociologie (1-255-1-0) (segment 70)
- orientation Démographie et statistique (1-073-1-1) (segment 71)

-orientation Sciences économiques (1-240-1-0) (segment 71)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut être intégré aux cours du bloc 01B selon sa connaissance de la langue française. De plus, selon son résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université, le candidat peut devoir se soumettre à une évaluation de sa maîtrise du français écrit afin de déterminer les cours qu'il aura à suivre.

EDP 1304	3	Lecture, écriture et structure de la langue
EDP 1404	3	Lecture, écriture et syntaxe
EDP 1504	3	Lecture, écriture et grammaire du texte
EDP 1604	3	Lecture et construction textuelle
EDP 2704	3	Production écrite et stylistique
FRA 1957G	3	Français écrit 1
FRA 1958G	3	Français écrit 2
FRA 1970D	3	Rédiger en français

Segment 70

Anthropologie (1-050-1-0), communication et politique (1-227-1-0), démographie et anthropologie (1-074-1-0), démographie et géographie (1-071-1-0), économie et politique (1-244-1-0), géographie environnementale (1-155-1-0), linguistique (1-180-1-0), psychologie et sociologie (1-257-1-0), science politique (1-245-1-0), science politique et philosophie (1-247-1-0), sociologie (1-255-1-0)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: de 9 à 18 crédits à option.

Bloc 70A Formation en sciences humaines et sociales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 70B Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

Bloc 70C Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

Bloc 70D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
----------	---	-------------------------------------

Bloc 70E Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Segment 71

Démographie/statistique (1-073-1-1), sciences économiques (1-240-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: de 9 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 71A Formation en mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral

Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

Option - 9 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Programme 1-990-1-2

Version 00 (A19)

Baccalauréat 4 ans en arts et lettres

OBJECTIFS

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en arts et lettres est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés en arts et lettres de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve unifiée de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université*. Le candidat peut, à certaines conditions, être dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université.

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujéti aux dispositions réglementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption

Le candidat qui a obtenu au moins 785/990 au Test de français international (TFI), ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université, peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Le candidat qui a été dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 14.3 Progression sous probation durant la première année du baccalauréat 4 ans

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option échoué est mis en probation.
- L'étudiant qui n'a pas satisfait à toutes les conditions de la probation au terme de la première année du baccalauréat 4 ans est exclu du programme.
- Pendant la probation, l'inscription aux cours doit être approuvée par le SAFIRE.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription de l'étudiant et de la scolarité du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La première année du baccalauréat 4 ans en arts et lettre comporte 30 crédits. Elle est offerte selon quatorze orientations (réparties sur les segments 70, 71, 72, 73 et 74:

- orientation Études allemandes (1-085-1-0) (segment 70)
- orientation Études allemandes et histoire (1-087-1-0) (segment 71)
- orientation Études anglaises (1-135-1-0) (segment 72)
- orientation Études hispaniques (1-105-1-0) (segment 73)
- orientation Études asiatiques (1-096-1-1) (segment 74)
- orientation Études classiques (1-095-1-0) (segment 74)
- orientation Études classiques et anthropologie (1-094-1-0) (segment 74)
- orientation Études religieuses (1-885-1-1) (segment 74)
- orientation Histoire (1-165-1-0) (segment 74)
- orientation Histoire de l'art (1-170-1-0) (segment 74)
- orientation Histoire et études classiques (1-166-1-0) (segment 74)
- orientation Littérature comparée (1-140-1-0) (segment 74)
- orientation Philosophie (1-195-1-0) (segment 74)
- orientation Philosophie et études classiques (1-199-1-0) (segment 74)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartie de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 12 à 24 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut être intégré aux cours du bloc 01B selon sa connaissance de la langue française. De plus, selon son résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université, le candidat peut devoir se soumettre à une évaluation de sa maîtrise du français écrit afin de déterminer les cours qu'il aura à suivre.

EDP 1304	3	Lecture, écriture et structure de la langue
EDP 1404	3	Lecture, écriture et syntaxe
EDP 1504	3	Lecture, écriture et grammaire du texte
EDP 1604	3	Lecture et construction textuelle
EDP 2704	3	Production écrite et stylistique
FRA 1957G	3	Français écrit 1
FRA 1958G	3	Français écrit 2
FRA 1970D	3	Rédiger en français

Bloc 01C Formation en arts et lettres

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels
REL 1901	3	Enjeux religieux contemporains

Bloc 01D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

Bloc 01E Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

Segment 70 Études allemandes (1-085-1-0)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation en allemand

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 70B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

Segment 71 Études allemandes et histoire (1-087-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 71A Formation en allemand

Option - 12 crédits.

Les étudiants qui ne peuvent attester d'une connaissance suffisante de l'allemand (niveau B1.1) sur la base de leur performance au test de classement devront suivre et réussir les cours du bloc 71A nécessaires à atteindre ce niveau.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

Segment 72 Études anglaises (1-135-1-0)

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 72A Formation en anglais

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 72B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

Segment 73 Études hispaniques (1-105-1-0)

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 73A Formation en espagnol

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

Bloc 73B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

Segment 74

Études asiatiques (1-096-1-1), études classiques (1-095-1-0), études classiques et anthropologie (1-094-1-0), études religieuses (1-885-1-0), histoire, (1-165-1-0), histoire de l'art (1-170-1-0), histoire et études classiques (1-166-1-0), littérature comparée (1-140-1-0), philosophie, (1-195-1-0), philosophie et études classiques (1-199-1-0)

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: de 0 à 12 crédits à option.

Bloc 74A Formation en langues

Option - Maximum 12 crédits.

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)

ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)

PROGRAMMES INTERFACULTAIRES

Programme 1-482-5-0

Version 03 (H19)

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

OBJECTIFS

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences spécifiques à l'intervention en santé mentale.

Objectifs spécifiques

Au terme de sa formation, l'étudiant sera apte à :

- Analyser son engagement personnel et sa pratique professionnelle en santé mentale;
- Exercer un jugement critique sur les différents courants théoriques et les principales approches d'intervention;
- Recourir à des pratiques fondées sur des données probantes ou émanant d'approches émergentes et novatrices.
- Intervenir en collaboration avec la personne, ses proches et les intervenants de divers milieux, notamment ceux des réseaux de services en santé mentale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est conseillé de débiter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Il est conseillé de débiter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

PST 2955G	3	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3	Compétences personnelle, professionnelle
SME 3000	3	Atelier d'intégration
SVS 2901	3	Santé mentale : aspects sociopolitiques

Bloc 70B Problématiques spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GER 2021D	3	Santé mentale et vieillissement
SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SME 2044	3	Jeunes et santé mentale
SME 2055T	3	Deuil et suicide
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires
SME 3030Z	3	Psychosomatique
SME 3035Z	3	Les troubles de la personnalité
SXS 2002	3	Sexualité et troubles de santé mentale

Bloc 70C Outils et pratiques d'intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

SME 1020	3	Intervention et pratiques collaboratives
SME 3005	3	Approche systémique
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SME 3035V	3	Cadre juridique de l'intervention
SME 3035Y	3	Pratiques axées sur le rétablissement
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique
VIO 2016D	3	Intervention en contexte traumatique

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 3401G	3	Études du phénomène criminel
GER 3045D	3	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
IDI 2020	3	Éthique de l'intervention
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
TXM 1221D	3	Psychopharmacologie des substances psychotropes
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2009D	3	Violence familiale et conjugale

Baccalauréat par cumul avec appellation en cultures visuelles

OBJECTIFS

Les mineures constituant ce BACCAP proposent chacune différentes approches et examinent des objets distincts (arts, cinéma, jeux vidéo), mais elles se rejoignent dans leur effort de penser à travers des images et dans leur façon de renvoyer à des questions culturelles, politiques et sociales contemporaines.

- Vise à initier les étudiants à des approches liées à une gamme de matériaux visuels et sonores et leur impact sur les réalités culturelles, éthiques, politiques et sociales contemporaines;
- Offre la possibilité d'en apprendre plus sur la responsabilité et la justice sociale dans un contexte de cultures visuelles et sur le rôle des cultures visuelles en milieu de travail.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'étudiant constitue son baccalauréat par cumul avec appellation en cultures visuelles en jumelant les programmes suivants et en combinant un cours intégrateur pour obtenir au moins 90 crédits :

- Mineure en histoire de l'art – 30 crédits ;
- Mineure en études cinématographiques – 30 crédits ;
- Mineure en études du jeu vidéo – 30 crédits ;
- Mineure en études télévisuelles – 30 crédits.

Baccalauréat par cumul avec appellation en langues modernes

OBJECTIFS

Le baccalauréat par cumul en langues modernes offre une connaissance approfondie d'au moins 2 langues étrangères. La formation permet aussi de s'insérer à l'environnement interculturel actuel et de relever les défis de la mondialisation.

La formation en langues est complétée par des cours de perfectionnement linguistique et des cours de spécialisation sur la culture, qui examinent entre autres la littérature, la civilisation et le cinéma. La plupart des cours sont donnés dans la langue visée, ce qui permet de parfaire les connaissances. Structure du programme L'étudiant constitue son baccalauréat en langues modernes de 90 crédits en optant pour la combinaison de son choix (60 cr. + 30 cr., OU 30 cr. + 30 cr. + 30 cr.) parmi les programmes (majeures et mineures).

Baccalauréat par cumul avec appellation en sciences de la population

OBJECTIFS

Le baccalauréat par cumul avec appellation en sciences de la population vise à améliorer la formation des futurs démographes en leur offrant :

- plus de cours de démographie (y compris la possibilité de réaliser un stage en milieu de travail et d'acquérir, par ailleurs, une expérience de recherche); et
- plus de choix quant au champ des compétences à combiner avec les connaissances démographiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce diplôme s'obtient en jumelant la majeure en démographie avec l'une des huit mineures d'une liste préétablie dans une discipline autre que la démographie qui s'unit particulièrement bien avec elle.

Baccalauréat par cumul avec appellation en fondements et pratiques en sciences sociales et santé

OBJECTIFS

Le BACCAP en fondements et pratiques en sciences sociales et santé offre d'acquérir et de développer des compétences distinctes, mais complémentaires dans différents domaines

d'intervention.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cette formation s'obtient par une combinaison de certains programmes de la Faculté des arts et des sciences (FAS) et de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), qui totalise 90 crédits.

- Majeure de 60 crédits + Certificat ou mineure de 30 crédits
- Certificat ou mineure de 30 crédits + Certificat ou mineure de 30 crédits + Certificat ou mineure de 30 crédits

Baccalauréat par cumul avec appellation en études du phénomène criminel

OBJECTIFS

Le BACCAP en études du phénomène criminel vise à former des personnes en mesure d'intervenir ou de faire de la recherche appliquée dans le domaine de la délinquance, du système pénal, des délinquants, des groupes marginaux et des victimes d'actes criminels.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cette formation s'obtient par une combinaison de programmes complémentaires dans des domaines différents. Les programmes qu'il est possible de jumeler sont offerts par la Faculté des arts et des sciences (FAS), la Faculté de l'éducation permanente (FEP), HEC Montréal et Polytechnique Montréal. Pour obtenir ce diplôme, deux options de combinaison de programmes sont possibles :

- Majeure en criminologie de 60 crédits + Certificat ou mineure de 30 crédits
- Certificat ou mineure en criminologie de 30 crédits + Certificat en victimologie de 30 crédits + Certificat ou mineure de 30 crédits

Baccalauréat par cumul avec appellation en pratiques de la communication

OBJECTIFS

Ce BACCAP offre des combinaisons de programmes courts permettant de développer une polyvalence et des compétences valorisées par les employeurs. Les jumelages permettent d'acquérir une solide base dans le domaine des communications, une pensée critique et créative ainsi qu'un fort sentiment d'intégrité intellectuelle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'étudiant constitue son baccalauréat par cumul avec appellation en pratiques de la communication en jumelant certains des programmes suivants pour obtenir au moins 90 crédits.

- OPTION 1 – Combinaison d'une majeure en communication de 60 crédits à un programme de mineure (30 crédits) ou de certificat (30 crédits)
- OPTION 2 — Combinaison de 3 programmes de 30 crédits

Baccalauréat par cumul avec appellation en religions, spiritualités et pratiques d'intervention

OBJECTIFS

Le BACCAP en religions, spiritualités et pratiques d'intervention a pour objectif de former des spécialistes des faits religieux et spirituels, dans une perspective d'application dans des milieux d'intervention spécifiques. Au cours de la formation, on acquerra un savoir théorique en études religieuses (traditions spirituelles et religieuses, thèmes reliés au religieux contemporain, histoire, accompagnement spirituel) ainsi qu'une expertise dans un domaine relié à l'intervention psychosociale, à l'intervention communautaire ou à la coopération internationale, entre autres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Afin d'obtenir un baccalauréat par cumul en religions, spiritualités et pratiques d'intervention (90 crédits), les étudiants devront combiner :

- OPTION 1 – la majeure en sciences des religions ou en théologie (liste 1).
- OPTION 2 – un certificat ou une mineure dans un domaine d'intervention, en suivant au moins un stage (liste 2).